

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)**

**SERVICE DU SUIVI DES REFORMES
ET DES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU 1^{er} SEMESTRE 2014

OCTOBRE 2014

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction	7
2.	Analyse de la situation économique et financière nationale	7
3.	Evaluation de la mise en œuvre du PA-RGFP à fin juin 2014	13
4.	Evaluation de la mise en œuvre des mesures de réformes dans les différents départements ministériels à fin juin 2014.....	33
4.1	Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes	33
4.2	Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République	34
4.3	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.....	37
4.4	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	38
4.5	Ministère des Mines et de l'Energie.....	39
4.6	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation.....	42
4.7	Ministère des Postes et de l'Economie Numérique	45
4.8	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	47
4.9	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie	50
4.10	Ministère des Travaux Publics et des Transports	53
4.11	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche	57
4.12	Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR.....	64
4.13	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé	65
4.14	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	67
4.15	Ministère de l'Equipeement Rural	69
4.16	Ministère de la Fonction Publique	72
4.17	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	73
4.18	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.....	74
4.19	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire	76
4.20	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.....	78
4.21	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	80
4.22	Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique 82	
4.23	Ministère des Sports et des Loisirs	84
4.24	Ministère de la Santé	86
4.25	Ministère du Tourisme	88
5	Conclusion et recommandations	89

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BT	Basse Tension
DB	Direction du Budget
DCF	Direction du Contrôle Financier
DF	Direction des Finances
DFCEP	Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPD	Direction de la Dette Publique
CCIT	Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDS-MT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CEDIL	Collège d'Initiative Locale
CFE	Centre de Formalités des Entreprises
CHP	Centre Hospitalier Préfectoral
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
EDIL	Ecole D'Initiative Locale
ENS	Ecole Nationale Supérieure
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Locales
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FTF	Fédération Togolaise de Football
HEC	Haute Ecole Commerciale
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
IFU	Identifiant Fiscal Unique

ITRA	Institut Technique de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
LYDIL	Lycée d'Initiative Locale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MT	Moyenne Tension
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT	Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PR	Président de la République
PRECOMAT 2.0	Modèle de Prévision Macroéconomique, version 2.0
PTA	Plan de Travail Annuel
SIG	Système d'Information Géographique
SGPA	Système de Gestion du Personnel de l'Administration
SP-PRPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
TDR	Termes De Référence
TVT	Télévision Togolaise
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

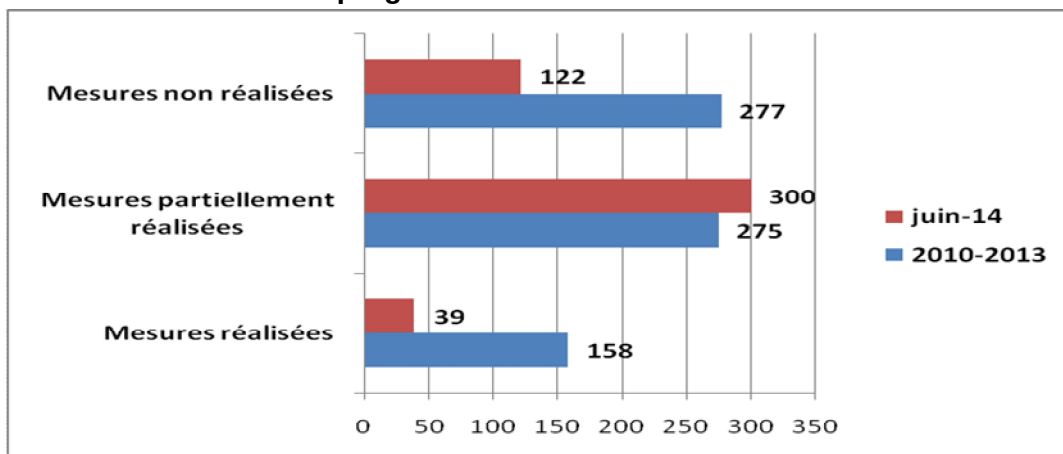
Résultats globaux de mise en œuvre des réformes

Au total à fin juin 2004, 461 mesures sont programmées, 39 réalisées, 300 en cours de réalisation et 122 non réalisées soit 73,7% des mesures réalisées ou en cours de réalisation.

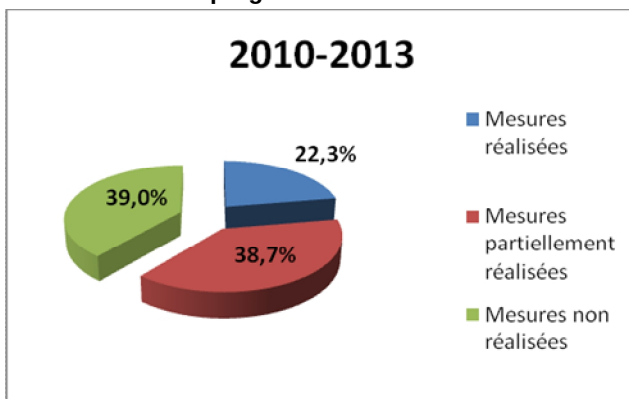
D'une manière générale, l'état de mise en œuvre des réformes des finances publiques et dans les départements ministériels est illustré ci-après :

Répartition des mesures	2010-2013		Programmation janvier 2014		Exécution juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	158	22,3	-	-	39	8,5
Mesures partiellement réalisées	275	38,7	275		300	65,2
Mesures non réalisées	277	39,0	277		122	26,3
Totaux	710	100	461		461	100

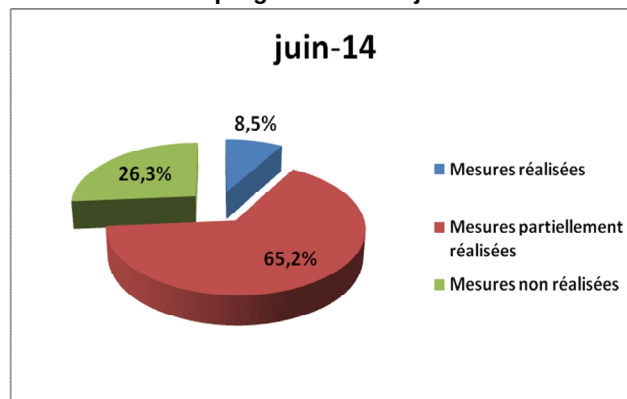
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en décembre 2013



En % de mesures programmées en juin 2014



L'état global de mise en œuvre des réformes programmées pour le premier semestre 2014 se présente comme suit :

- Ministère de l'Economie et des Finances : sur les 273 mesures du plan d'actions de la réforme de la gestion des finances publiques, 20 sont réalisées, 171 sont en cours et 82 n'ont pas connu de début de réalisation.
- Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, et de l'Emploi des Jeunes : les 2 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République : sur les 9 mesures programmées, 9 sont en cours de réalisation.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : les 3 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales : sur les 8 mesures programmées, 3 sont en cours de réalisation et 5 non réalisées.
- Ministère des Mines et de l'Energie : sur les 7 mesures programmées, 1 est réalisée et 4 sont en cours de réalisation.
- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation : sur les 12 mesures programmées, 2 sont réalisées et 8 sont en cours de réalisation.
- Ministère des Postes et de l'Economie Numérique : les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile : sur les 13 mesures programmées, 1 est réalisée, 8 sont en cours de réalisation et 4 non réalisées.
- Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie :
 - Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle : sur les 4 mesures programmées, 2 sont en cours de réalisation et 2 non réalisées.
 - Industrie : sur les 7 mesures programmées, 2 sont réalisées et 5 sont en cours de réalisation.
- Ministère des Travaux Publics et des Transports : les 10 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche : sur les 6 mesures programmées, 1 réalisées et 5 en cours de réalisation.
- Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la démocratie, chargé de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR : sur les 7 mesures programmées, 2 sont en cours de réalisation et 5 non réalisées.
- Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé : sur les 6 mesures programmées, 2 sont réalisées et 4 sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire : sur les 18 mesures programmées, 2 sont réalisées, 10 sont en cours de réalisation et 6 non réalisées.
- Ministère l'Equipement Rural : sur les 12 mesures programmées, 10 sont en cours de réalisation et 2 non réalisées.
- Ministère de la Fonction Publique: les 4 mesures programmées sont en cours de réalisation.

- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat : sur les 14 mesures programmées, 3 sont réalisées, 4 sont en cours de réalisation et 7 non réalisées.
- Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération : sur les 3 mesures programmées, 1 est réalisée et 2 sont en cours de réalisation.
- Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire : les 3 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale : sur les 10 mesures programmées, 1 est réalisée et 9 sont en cours de réalisation.
- Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières : sur les 3 mesures programmées, 1 est réalisée et 2 sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Communication de la Culture, des Arts et de la Formation Civique : sur les 6 mesures programmées, 4 sont en cours de réalisation et 2 non réalisées.
- Ministère des Sports et des Loisirs : les 5 mesures programmées sont en cours de réalisation.
- Ministère de la Santé : sur les 8 mesures programmées, 1 est réalisée, 5 en cours de réalisation et 2 non réalisées.
- Ministère du Tourisme : sur les 3 mesures programmées, 1 est réalisée, 1 est en cours de réalisation et 1 non réalisée.

Difficultés rencontrées

Au vu de ces résultats globaux, il convient de souligner que la mise en œuvre des réformes connaît une lenteur administrative dans certains départements ministériels. Mise à part cette lenteur, le manque de financement n'a pas permis à certains ministères de mettre en œuvre des mesures étant donné que les ressources internes destinées à cet effet sont toujours insuffisantes. En outre, la non adoption des textes de réformes par le Gouvernement a ralenti l'aboutissement d'un certain nombre de réformes dans des départements ministériels

Par ailleurs, on relève une insuffisance en ressources humaines et en locaux devant leur permettre de mettre les cadres dans de bonnes conditions de travail.

1. Introduction

Le Document de Stratégie des Réformes, adopté par le Gouvernement en septembre 2010, trace un cadre cohérent au sein duquel les ministères élaborent et exécutent leurs propres réformes. Ces réformes sont agrégées en une matrice unifiée.

La Matrice Unifiée des Réformes qui opérationnalise la stratégie des réformes, permet d'éviter que chaque bailleur de fonds vienne avec sa propre réforme qui ne correspondrait pas aux priorités du Gouvernement. Les efforts du gouvernement pour aligner son système des finances publiques sur les standards internationaux sont caractérisés par un certain nombre de mesures et d'actions contenues dans le plan d'action de la réforme des finances publiques intégré au Document de Stratégie des Réformes (DSR).

Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des mesures de réformes au cours du premier semestre 2014. Il est articulé autour des points suivants : la situation provisoire de l'économie, celle des finances publiques, l'état de mise en œuvre du plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques et l'état d'exécution des mesures de réformes des autres départements ministériels.

2. Analyse de la situation économique et financière nationale

En 2014, l'activité économique évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA et la poursuite des efforts de reconstruction notamment des infrastructures économiques entrepris par le Gouvernement. Les investissements privés entrepris notamment au Port Autonome de Lomé, à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma de Lomé et dans l'usine de clinker de SCANMINES à Tabligbo seront terminés en 2014. Toutefois, il est noté au premier semestre un taux d'exécution faible des investissements publics ainsi qu'une baisse dans la consommation de l'essence sans plomb et du gaz oil et un recul des importations de biens. Il est également noté un tassement dans la production des industries extractives au premier semestre 2014.

Eu égard à ce diagnostic conjoncturel, le taux de croissance projeté à 6,0% en avril 2014 est ramené à 5,4%. Les secteurs primaire et tertiaire seraient les principaux porteurs de cette croissance.

Le secteur primaire, bénéficiant de conditions pluviométriques très favorables et de la mise à disposition à temps des intrants agricoles, connaîtrait un effet de rattrapage par rapport aux mauvais résultats de la campagne 2013-2014. Ces conditions propices profiteraient tant aux cultures vivrières qu'aux cultures d'exportation.

Le secteur tertiaire resterait bien orienté grâce à la croissance observée dans les activités du Port Autonome de Lomé et de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma de Lomé au premier semestre 2014.

Le principal facteur de risque demeure la pluviométrie dans la partie septentrionale du pays qui ne connaît qu'une seule campagne agricole par an, sans oublier la vulnérabilité de l'économie togolaise aux chocs exogènes extérieurs. L'épidémie causée par le virus Ebola dans la sous-région ouest africaine aura un impact négatif certain sur l'économie togolaise, eu égard au fait que plus de la moitié des exportations togolaises est dirigée vers les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

2.1 DU COTE DE L'OFFRE

La croissance en 2014 serait tirée par tous les secteurs de l'activité économique.

Le secteur primaire enregistrerait une hausse de 14,9% tirée principalement par la branche « **Agriculture** » dont les cultures vivrières (+20,8%) et les cultures de rente (+19,8%).

Au niveau du secteur secondaire, la valeur ajoutée (VA) progresserait de 3,9%, sous l'impulsion de toutes ses composantes à l'exception des « **Industries extractives** ». La VA des industries extractives serait en baisse de 5,6%, en relation avec une régression attendue de 10,9% et 11,1% respectivement pour le phosphate et le clinker suite à une baisse de la production. Les industries manufacturières verraient en 2014 leur VA progresser de 2,6% contre 0,9% en 2013. Les VA des chapitres "**Electricité, Eau et Gaz**" et "**BTP**" connaîtraient un accroissement respectivement de 3,8% et 11,8%.

Le secteur tertiaire marchand augmenterait de 4,4% contre une progression de 10,6% en 2013. Cette évolution s'explique par la croissance de l'activité attendue au niveau du « **Commerce** » (+9,3%), du « **Transport, Entrepôts et Communications** » (+1,5%), des « **Banques, Assurances** » (+9,1%) et des **autres services** (+0,3). La valeur ajoutée des branches non marchandes augmenterait de 1,8%.

La contribution des différentes composantes du PIB réel à la croissance en 2014 se présenterait comme suit :

TABLEAU 2.7 : CONTRIBUTION A LA CROISSANCE (en %)			
	2012	2013	2014
Secteur primaire	1,7	0,0	4,2
Secteur secondaire	2,5	1,1	0,8
Secteur tertiaire	-3,6	3,2	1,4
Production imputée services bancaires	3,6	-0,9	-0,7
VAB BRANCHES NON MARCHANDES	0,1	0,9	0,2
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1,0	-0,7	1,0
Droits et taxes à l'importation hors	0,5	1,8	-1,3
Produit Intérieur Brut (PIB)	5,8	5,4	5,5
Cohérence	0,0	0,0	0,0

Source : Direction de l'économie, Données du PRECOMAT 2.0

2.2 DU COTE DE LA DEMANDE

Du côté de la demande, la croissance de 5,5% du PIB en 2014 serait essentiellement portée par la consommation finale et les exportations.

La consommation finale globale nominale en 2014 se chiffre à 2.251,6 milliards de FCFA contre 2.002,1 milliards de FCFA en 2013, soit une progression de 12,5%. Elle a représenté 100,8% du PIB contre 97,0% en 2013 impulsée par la consommation privée qui représente 86,2% du PIB. La part de la consommation publique dans le PIB est de 14,6% contre 15,1% en 2013.

La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) totale enregistrerait une baisse de 2,8% par rapport à 2013 et se chiffrer à 479,3 milliards de FCFA. Le niveau de la FBCF publique est en baisse de 12,7% en passant de 177,6 milliards de FCFA en 2013 à 155,1 milliards de FCFA en 2014. Le taux d'investissement se situe à 21,3% en 2014 contre 24,0% en 2013 en liaison avec le faible niveau du taux d'exécution des dépenses d'investissement publics pour les sept premiers mois de 2014. La part relative de la FBCF privée passerait de 15,3% en 2013 à 14,5% en 2014 en liaison

notamment avec la finalisation des investissements en cours au Port Autonome de Lomé et à l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations de biens et services passeraient de 950,1 milliards de FCFA en 2013 à 1.125,9 milliards de FCFA en 2014, en augmentation de 18,5%. Les importations enregistreraient une hausse de 17,1% et s'établissent à 1.619,1 milliards de FCFA.

En somme, la demande intérieure nominale représenterait 122,1% du PIB en 2014 contre 121,0% en 2013. Les échanges extérieurs seraient marqués par une progression de la propension moyenne à exporter les biens et services et de la propension moyenne à importer qui passeraient respectivement de 46,0% et 67,0% en 2013 à 50,4% et 72,5% en 2014 dans l'hypothèse d'un renversement des tendances observées au premier semestre 2014.

La contribution des emplois à la croissance de 5,5% du PIB en 2014 se présenterait comme suit :

TABLEAU 2.9 : Contributions des emplois du PIB à la croissance			
en %	2012	2013	2014
PIB aux prix du marché	5,8	5,4	5,5
Exportations de b. et s. nettes	0,4	-12,5	1,2
Consommation finale	-0,2	16,2	3,7
Privée	-2,5	12,1	4,4
Publique	2,3	4,1	-0,7
Formation brute de capital fixe	12,1	1,1	-2,6
Privé	9,9	0,9	0,4
Publique	2,2	0,2	-3,0
Variation des stocks	-6,5	0,7	3,2
Cohérence	5,8	5,4	5,5

Source : Direction de l'économie, Données du PRECOMAT 2.0

Toutefois, la réalisation de cette performance reste liée à la maîtrise du principal facteur de risque qu'est la vulnérabilité du Togo aux aléas climatiques et aux chocs exogènes extérieurs. La mise en place de mesures visant à renforcer l'offre d'énergie électrique demeure également un défi important à relever.

L'inflation en 2014 serait contenue dans la limite de la norme communautaire de 3,0%. En moyenne annuelle, le taux d'inflation se situerait à 0,8% grâce à la poursuite des actions de l'Etat pour améliorer l'offre alimentaire.

2.3 FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE

Recettes de l'Etat

Au titre des six premiers mois de l'année 2014, les recettes de l'Etat se chiffrent à 214,56 milliards de FCFA, en baisse de 1,5% par rapport à la même période de 2013. Ces réalisations représentent 38,1% des prévisions annuelles.

Les recettes budgétaires au premier semestre 2014 s'élèvent à 213,90 milliards de FCFA contre 216,93 milliards de FCFA douze mois plus tôt. Par rapport aux prévisions de l'année, elles représentent 38,1%.

Recettes fiscales budgétaires

De janvier à juin 2014, les recettes fiscales budgétaires recouvrées ont atteint 203,44 milliards de FCFA et sont en progression de 0,8% par rapport à fin juin 2013. Cette hausse provient des contributions du Commissariat des Impôts. Les réalisations des recettes fiscales budgétaires représentent 39,6% des prévisions de l'année.

Recettes non budgétaires

Les recettes non budgétaires s'élèvent à 0,66 milliard de FCFA à fin juin 2014 contre 0,82 milliard de FCFA un an plus tôt.

Dépenses

Au titre du premier semestre 2014, les dépenses totales de l'Etat ordonnancées s'élèvent à 280,67 milliards de FCFA, en hausse de 10,6% par rapport à la même période de l'année 2013. Ces dépenses représentent 38,1% des prévisions annuelles.

Dépenses courantes

De janvier à juin 2014, le total des dépenses courantes se chiffre à 205,99 milliards de FCFA, soit 43,3% des prévisions annuelles et sont en baisse de 0,5% par rapport au premier semestre 2013.

Dépenses courantes du Budget Général

Au titre des six premiers mois de 2014, les ordonnancements relatifs aux dépenses courantes du budget général (dépenses de personnel, autres dépenses courantes et intérêts sur la dette publique) s'élèvent à 205,56 milliards de FCFA contre 206,53 milliards de FCFA à fin juin 2013. Ces dépenses représentent 43,4% des prévisions annuelles.

❖ Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel au cours du premier semestre 2014, se chiffrent à 65,97 milliards de FCFA, soit 42,9% des prévisions de l'année. Elles sont en hausse de 10,7% par rapport à la même période de 2013.

Dépenses d'investissement

Sur les six premiers mois de 2014, les dépenses d'investissement (financées sur ressources externes et internes) ont atteint 74,68 milliards de FCFA, en progression de 59,7% par rapport aux six premiers mois de 2013 et représentent 28,7% des prévisions annuelles.

Les ressources externes s'élèvent à 21,69 milliards de FCFA, soit 15,3% des prévisions annuelles. Elles sont en hausse de 24,3% par rapport à la même période de 2013. Les ressources internes se chiffrent à 52,98 milliards de FCFA, en hausse de 80,8% par rapport au premier semestre 2013 et représentent 44,7% des prévisions annuelles.

Dons

De janvier à juin 2014, les dons sont de 11,84 milliards de FCFA contre 6,41 milliard de FCFA une année auparavant, pour une réalisation de 13,6% des prévisions annuelles.

Critères de convergence de l'UEMOA

Critères	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Critères de premier rang						
Solde budgétaire de base / PIB	-0,7	-1,3	1,3	-1,6	-3,0	-2,3
Taux d'inflation annuel moyen	8,7	2,6	1,4	3,6	2,6	1,8
Encours dette intérieure et extérieure / PIB	81,9	83,3	46,7	47,1	45,6	49,4
Variation d'arriérés de paiements	-424,5	-10,3	-45,7	-1,5	-0,2	0,0
Critères de deuxième rang						
Masse salariale / recettes fiscales	33,3	41,2	33,5	35,9	36,7	32,4
Investissements financés sur ressources internes / recettes fiscales	12,9	16,5	18,7	23,4	21,6	15,3
Solde extérieur courant hors dons officiels / PIB	-8,6	-8,2	-9,5	-11,4	-11,4	-11,0
Taux de pression fiscale	14,9	15,3	15,7	16,4	16,5	19,5

Dette extérieure

Au terme des six premiers mois de 2014, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 420,1 milliards de FCFA contre 357,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une augmentation de 17,5%.

L'encours de la dette multilatérale se chiffre à 229,2 milliards de FCFA à fin juin 2014 contre 209,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2013, soit une progression de 9,7%. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné des paiements, des fluctuations des cours des principales devises de libellé des prêts et surtout des tirages effectués sur les emprunts de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

Les arriérés de paiements du principal et des intérêts se chiffrent respectivement à 1,9 milliard de FCFA et 1,4 milliard de FCFA au cours de la période sous revue contre respectivement 1,4 milliard de FCFA et 0,6 milliard de FCFA à fin juin 2013.

Au titre des opérations en cours, les montants acquittés au titre du principal et des intérêts au cours du premier semestre 2014 se chiffrent respectivement à 1,3 milliard de FCFA chacun contre 0,2 milliard de FCFA et 0,3 milliard de FCFA à fin juin 2013. Les engagements et les tirages s'élèvent respectivement à 74,5 milliards de FCFA et 13,6 milliards de FCFA au cours de la période contre 3,6 milliards de FCFA et 24,5 milliards de FCFA à la fin du premier semestre 2013.

L'encours de la dette bilatérale a régressé de 6,3% par rapport à fin décembre 2013 et se chiffre à 26,8 milliards de FCFA, soit une baisse de 1,8 milliard de FCFA due aux paiements et à la fluctuation des cours des principales devises de libellé des prêts.

A fin juin 2014, les arriérés de paiement au titre du principal et des intérêts sont respectivement de 0,7 milliard de FCFA et 0,2 milliard de FCFA contre 2,8 milliards de FCFA et 0,8 milliard de FCFA à fin juin 2013.

Au cours de la période sous revue, il n'y a eu ni rééchelonnement, ni engagement, ni annulation de dettes. Les tirages sont de 0,2 milliard de FCFA contre un montant nul à fin juin 2013. Les paiements au titre du principal et des intérêts s'élèvent respectivement à 2,7 milliards de FCFA et 0,3 milliard de FCFA contre respectivement 0,3 milliard de FCFA et zéro (0,0) FCFA au deuxième trimestre 2013.

L'encours de la dette éligible au Club de Paris est de 4,0 milliards de FCFA contre 6,6 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une diminution de 39,4% relative aux paiements effectués envers la Belgique.

Le Togo n'a enregistré aucun montant d'arriérés de paiement alors qu'au deuxième trimestre 2013, les arriérés de paiements étaient de 2,7 milliards de FCFA au titre du principal et 0,6 milliard de FCFA au titre des intérêts.

L'encours de la dette due aux créanciers du Club de Londres a augmenté de 44,3 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2013 et se chiffre à 164,1 milliards de FCFA. Cette augmentation s'explique par les décaissements effectués par EXIMBANK Chine et EXIMBANK Inde dans le cadre de la construction des infrastructures routières, électriques et aéroportuaires.

Dette intérieure

L'encours de la dette intérieure, au terme des six premiers mois de 2014, s'élève à 498,4 milliards de FCFA contre 557,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une régression de 10,6% due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette sociale et du passif de l'Etat relatif au Fonds d'Entretien Routier d'une part, des titres publics, des allocations DTS et des prêts bancaires d'autre part.

Secteur monétaire

Au terme des six premiers mois de l'année 2014, la situation monétaire comparée à celle de fin décembre 2013 est marquée par une expansion de la masse monétaire de 62,3 milliards de FCFA résultant de l'accroissement du crédit intérieur de 91,9 milliards de FCFA atténué par le recul des avoirs extérieurs nets de 49,5 milliards de FCFA.

Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions financières, à fin juin 2014, se chiffrent à 265,9 milliards de FCFA dont 83,4 milliards de FCFA pour la BCEAO et 182,5 milliards de FCFA pour les banques de dépôts. Par rapport à leur niveau de décembre 2013 (315,4 milliards de FCFA), les AEN ont régressé de 15,7%. Ce recul est imputable à la position extérieure nette de la Banque Centrale et des banques de dépôts qui ont baissé respectivement de 15,0 milliards de FCFA et 34,5 milliards de FCFA.

La baisse de 15,2% des AEN de la Banque Centrale est principalement liée au recul des avoirs extérieurs bruts, en particulier la position créditrice en disponibilité extérieure (-30,3 milliards de FCFA). Parallèlement, les engagements extérieurs ont enregistré une baisse de 13,1 milliards de FCFA.

Le repli de 15,9% des AEN des banques de dépôts est la résultante du recul des avoirs extérieurs bruts (-13,5 milliards de FCFA) et de la progression des engagements extérieurs (21,0 milliards de FCFA).

Crédit intérieur

A fin juin 2014, l'encours du crédit intérieur est ressorti à 868,2 milliards de FCFA, en hausse de 11,8% par rapport à fin décembre 2013. Cette augmentation résulte de l'accroissement de 75,0 milliards de FCFA des concours au secteur privé et de la détérioration de la Position Nette du Gouvernement de 16,9 milliards de FCFA.

2.4 LES PRINCIPALES MESURES ENGAGÉES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2014

Parmi les principales mesures engagées au cours du premier semestre 2014, il convient de relever :

- l'évaluation de la première année de mise en œuvre de la SCAPE ;
- la signature du décret portant rénovation du calendrier budgétaire et de l'arrêté formalisant le comité du cadre budgétaire à moyen terme ;
- l'opérationnalisation de l'OTR par la nomination du Commissaire général et des trois commissaires, le recrutement des directeurs et chefs de division et le déploiement des agents ;
- l'appui à l'élaboration du plan de réforme de la gestion de la dette ;
- le lancement du chantier de réorganisation du ministère de l'économie et des finances par la réalisation de sa revue fonctionnelle et le recrutement du consultant chargé de réaliser à partir de juillet 2014 l'analyse des emplois et des effectifs ;
- le vote par l'Assemblée nationale de la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques et de la loi organique portant lois de finances ;
- l'actualisation du plan prioritaire de formation du MEF, le renforcement des capacités des membres du comité technique de formation en ingénierie de la formation et guides méthodologiques pour encadrer les activités de formation ;
- la modification du cadre institutionnel de gestion de la trésorerie par la suppression du comité de trésorerie, le renforcement du comité technique de trésorerie, la désignation des points focaux dans la chaîne d'exécution budgétaire et la constitution d'une équipe de prévisionnistes de la trésorerie.

3. Evaluation de la mise en œuvre du PA-RGFP à fin juin 2014

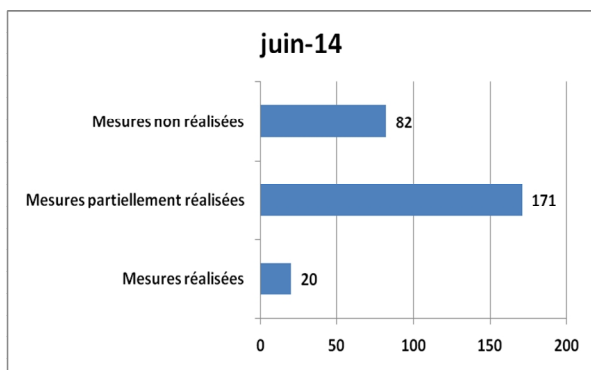
3.1. Résultats du premier semestre 2014

7. Globalement, les résultats provisoires de la mise en œuvre du PA-RGFP à fin juin 2014 se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	105	28	-	-	20	7
Mesures partiellement réalisées	162	43	162	-	171	63
Mesures non réalisées	111	29	111	-	82	30
Totaux	378	100	273		273*	100

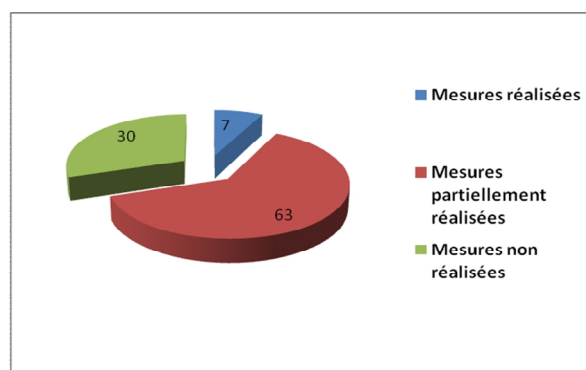
* Hors programme 2 : Mobilisation des ressources, les mesures du sous-programme 2.1 relatif à l'OTR n'ayant pas été évaluées en attendant la prise en compte du plan stratégique et opérationnel en cours d'actualisation.

En nombre de mesures programmées 2014*



*Hors programme 2 : Mobilisation des ressources

En % de mesures programmées 2014*

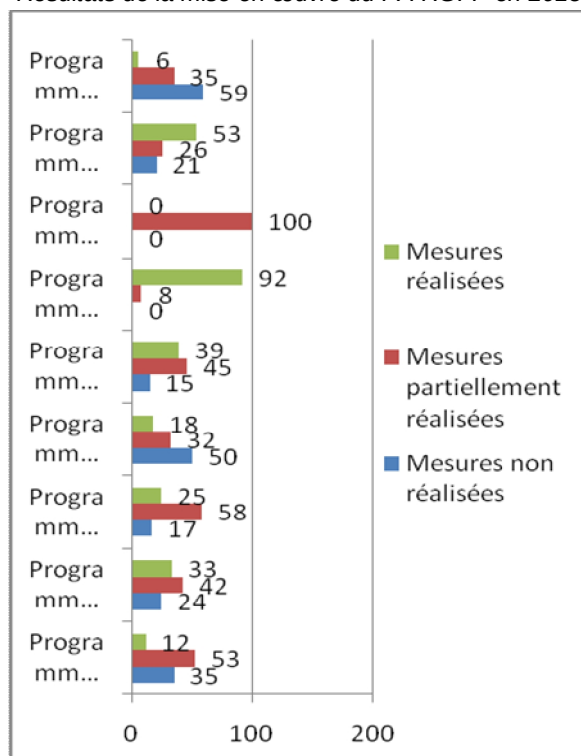


* Hors programme 2 : Mobilisation des ressources

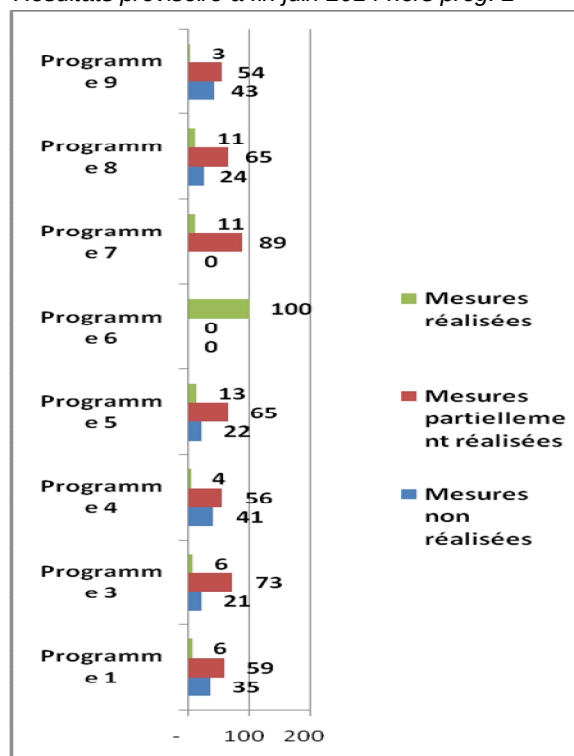
8. A fin juin 2014, sur 273 mesures programmées hors mesures relatives au programme de mobilisation des ressources, le nombre de mesures réalisées s'est établi à 20 contre 171 partiellement réalisées et 82 non réalisées.

3.2. Résultats comparés par programme entre fin décembre 2013 et fin juin 2014 (en % de réalisation des mesures)

Résultats de la mise en œuvre du PA-RGFP en 2013



Résultats provisoire à fin juin 2014 hors prog. 2



9. Tous les programmes ont connu une progression favorable des mesures réalisées et des mesures partiellement réalisées avec une réduction tendancielle du nombre de mesures non réalisées. Ces scores traduisent l'engagement à mettre en œuvre les réformes même si le rythme est encore lent. Le vote par l'Assemblée nationale en juin 2014 de la loi portant code de transparence et de la loi organique portant lois de finances contribuera à l'accélération de ce rythme.

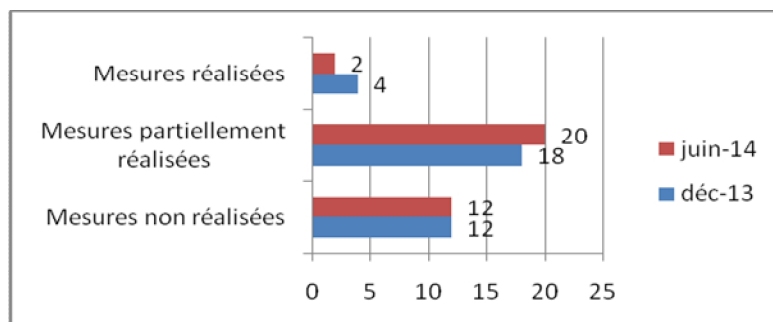
3.2.1. Cadre juridique des finances publiques (programme 1)

10. L'objectif poursuivi par ce programme est de doter le Togo d'un cadre juridique normalisé permettant de répondre aux soucis de la bonne gouvernance. A cet effet, tout doit être fait pour aligner ce cadre juridique aux standards internationaux et communautaires.
11. L'état comparatif de la mise en œuvre à fin juin 2014 des mesures retenues au titre de ce programme se présente comme suit :

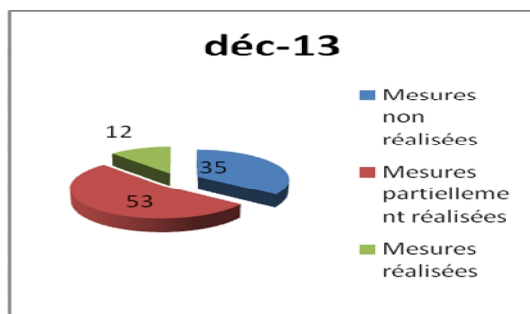
Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	12	35	12	04	12	35
Mesures partiellement réalisées	18	53	18	-	20	59
Mesures réalisées	04	12	-	-	02	6
Totaux	34	100	34		34	100

12. Les progrès de la mise en œuvre de ce programme sont illustrés par les graphiques ci-dessous :

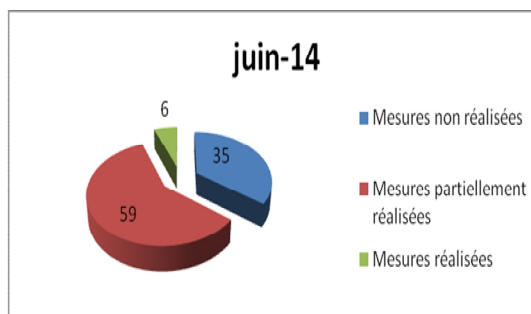
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



13. **Deux nouvelles mesures ont été réalisées au cours du premier semestre 2014.** En effet, en juin 2014, l'Assemblée nationale a voté la loi portant code de transparence ainsi que la loi organique portant lois de finances, transposant ainsi les directives pertinentes portant cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA. Après le vote de ces deux lois, le Ministère de l'économie et des finances a entrepris, la relecture des projets de décrets portant RGCP, NBE et PCE. Les annexes techniques de la NBE et du PCE ont également été élaborées en prenant en compte les spécificités du Togo. Elles ont été validées le 31 juillet 2014 pour être annexés aux projets de décrets s'y rapportant.

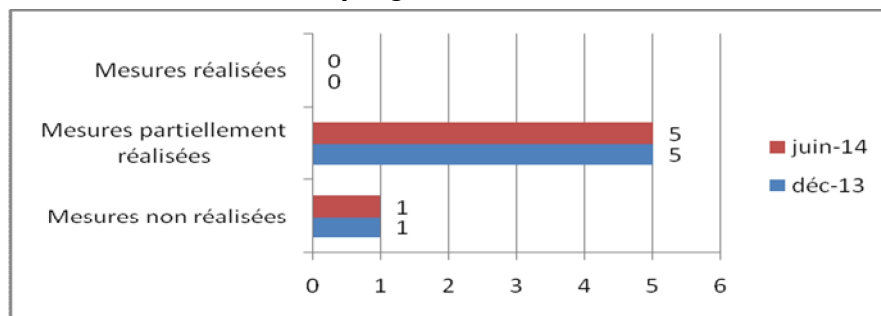
14. **Pour se préparer à la mise en œuvre de la loi portant lois de finances**, notamment en ce qui concerne la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier, la direction du contrôle financier a élaboré une série de projets de textes, notamment sur l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la direction nationale du contrôle financier (DNCF), le statut du contrôleur financier et le manuel de procédures de contrôle. Le MEF a sollicité la revue qualité du FMI sur le manuel de procédures de contrôle et le texte portant organisation, attributions et fonctionnement de la DNCF.
15. Compte tenu de l'importance des innovations portées par les directives portant cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA et des délais pour leur mise en œuvre, **le FMI appuiera les autorités à organiser, au cours du second semestre 2014, un séminaire de sensibilisation de haut niveau et à élaborer une feuille de route pour encadrer les mutations du système de gestion des finances publiques.**
16. **Le rapport de la revue fonctionnelle du MEF conduite en novembre 2013 a été transmis aux autorités du MEF en janvier 2014.** Il contient des propositions de réorganisation du MEF ainsi qu'un projet d'organigramme-cible. L'arrêté portant réorganisation du MEF n'est pas encore pris. Le Ministre de l'économie et des finances a autorisé en mai 2014 la poursuite des travaux de l'audit. A cet effet, le Groupe de travail sur l'audit du MEF a engagé le processus de réalisation de la deuxième phase de l'audit consacrée à l'analyse des emplois, des effectifs et des compétences dont le processus de sélection du consultant a abouti en mai 2014 à la contractualisation avec le cabinet Deloitte pour une durée de trois mois à compter du 21 juillet 2014. Le MEF a désigné une équipe de quatre cadres de l'administration de l'économie et des finances pour servir de contrepartie nationale au cours de cette deuxième phase et d'une équipe de quinze cadres qui seront formés aux outils de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Avec l'appui du Département des finances publiques du FMI, un module spécifique sur la conduite du changement au sein du MEF a été développé et sera présenté au cours du second semestre 2014 aux autorités du MEF et aux cadres engagés dans le processus de sa modernisation.
17. **La loi portant code de douane a été votée par l'Assemblée nationale le 10 avril 2014.** L'élaboration des textes d'application de ce code sera prise en charge dans le plan stratégique et opérationnel de l'OTR en cours d'actualisation. Une mission d'assistance technique du FMI a séjourné à Lomé en juillet 2014 pour accompagner l'actualisation de ce plan.
18. **L'actualisation des textes régissant la comptabilité matière n'a pas été réalisée.** Le rapport sur les formations en comptabilité matière organisées au cours des dernières années attendu au cours du premier semestre 2014 n'a pas été produit. Ce rapport permettra d'identifier les cadres formés en comptabilité matière de manière à les impliquer dans la tenue des fiches d'inventaire pour sécuriser le patrimoine de l'Etat, en attendant l'actualisation des textes.
19. **L'observatoire des finances locales n'a pas encore été formalisé par un arrêté.** Il a élaboré un plan minimum d'activités pour la période 2014-2015 qui a été validé à l'occasion des ateliers d'échange avec les présidents des délégations spéciales des communes et les préfets organisés à Lomé (mai 2014) et à Kara (juin 2014). Au cours de ces ateliers, les expériences ont été partagées sur le manuel budgétaire, financier et comptable des collectivités territoriales, le système d'information géographique réalisé dans certaines communes du Togo et sur le processus de décentralisation au Rwanda, au Cameroun et en France.

3.2.2. Mobilisation des ressources (programme 2)

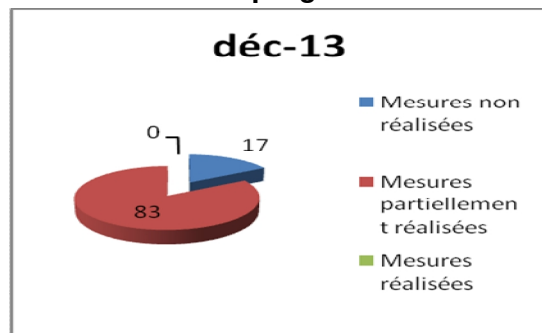
20. Ce programme vise à assurer le financement des politiques publiques grâce à une mobilisation efficace des ressources intérieures et extérieures permettant de faire face aux dépenses publiques dans le respect de l'équilibre budgétaire.
21. **Au cours du premier semestre 2014, l'OTR est devenu fonctionnel** avec la nomination du commissaire général et de trois commissaires. Des directeurs et chefs de division ont été recrutés et les agents sont en cours de redéploiement. Il convient de relever que le décret d'application de la loi créant l'OTR n'est pas encore pris, ce qui laisse un vide sur les modalités de son fonctionnement et ses relations fonctionnelles avec la direction du trésor et de la comptabilité publique, en matière notamment de tenue de la comptabilité des recettes publiques, de la manipulation des deniers publics au sein de l'OTR et de l'interfaçage du SIGFIP avec le système informatique de l'OTR.
22. **L'analyse de la mise en œuvre des mesures de mobilisation des ressources internes n'a pas pu se faire suite aux changements intervenus au sein de l'OTR**, notamment les recrutements, les nouvelles mises en place et l'actualisation du plan stratégique et opérationnel. Le Ministre de l'économie et des finances a instruit le Commissaire général de l'OTR d'accélérer l'actualisation de ce plan stratégique et de le refléter dans le plan d'actions de la réforme des finances publiques. Ce travail est en cours avec l'appui du FMI (missions de mars et de juillet 2014) et de la Banque africaine de développement (projet PAMOCI en instance d'approbation).
23. **Le scannage des titres fonciers se poursuit à la Direction des affaires cadastrales et domaniales** après quelques perturbations de déménagement de ses services suite à l'installation de l'OTR dans ses anciens locaux. **16 000 titres fonciers ont déjà été scannés. La production des titres numérisés** initialement programmée au cours du premier trimestre 2014 a été également retardée. **L'établissement d'un plan cadastral fiable n'a pas encore été réalisé.** Le CRD-PNUD Pôle de Dakar a réalisé au cours du premier semestre 2014 une mission de diagnostic sur le bloc foncier (janvier 2014) et une autre mission d'analyse pour la numérisation et l'informatisation du bloc foncier qui englobe la conservation foncière et le cadastre. Les préconisations de ces missions devraient aboutir à la structuration d'un programme d'appui du PNUD sur la modernisation du bloc foncier togolais.
24. **En ce qui concerne l'état de mise en œuvre des mesures sur la mobilisation des ressources extérieures**, c'est le statu quo par rapport à la situation à fin décembre 2013. Sur les 6 mesures programmées, aucune mesure n'a été réalisée, cinq sont partiellement réalisées et une non réalisée comme indiqué dans le tableau et les graphiques ci-dessous :

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	01	17	01	-	01	17
Mesures partiellement réalisées	05	83	05	-	05	83
Mesures réalisées	00	00	-	-	00	00
Totaux	06	100	06		06	100

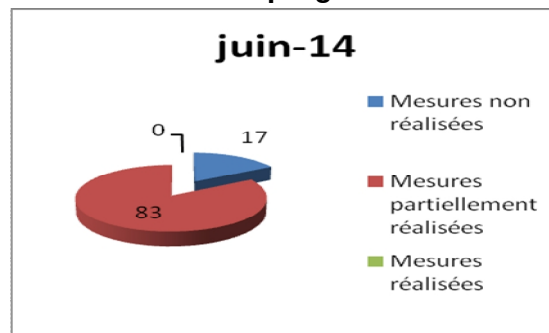
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



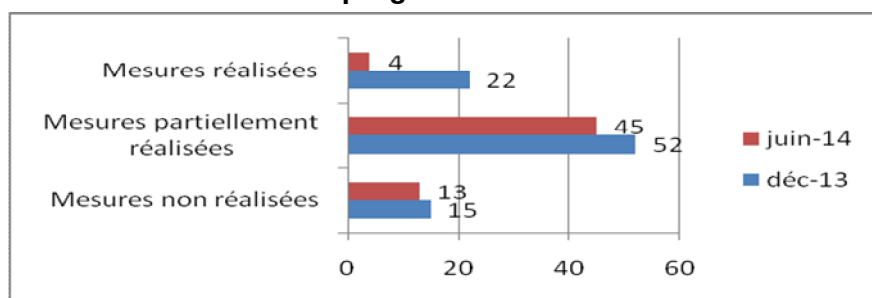
25. **Le projet de texte de création du cadre d'organisation des appuis budgétaires a été revu** de commun accord par le SP-PRPF et les PTF membres du Groupe inter bailleurs sur les finances publiques. Sa signature interviendra au cours du second semestre 2014. Le PAI 2 volet 2 financera, au cours du second semestre 2014, une mission d'information des cadres du SP-PRPF dans les pays où un cadre similaire est opérationnel.
26. Sur la base des recommandations d'une mission du PNUD conduite au cours du premier trimestre 2014, **un nouveau paramétrage de la plateforme de gestion de l'aide a été effectué** pour permettre une meilleure organisation de différentes rubriques et une simplification de la présentation des onglets et des rapports. Une affectation des espaces de travail aux différents PTF a été réalisée pour leur permettre de saisir directement leurs données. Une assistance permanente est organisée au profit des points focaux pour leur permettre de mieux renseigner la PGA. **Le plan de gestion des données (PGD) et le guide de l'utilisateur de la PGA (GUPGA) ont été édités.** Leur vulgarisation se fera au cours d'un séminaire qui sera organisé dans les prochains jours. Un voyage d'études à Madagascar est envisagé au cours du troisième trimestre 2014 avec l'appui du PAI2 volet 1. L'assistance technique de Développement Gateway prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase du projet PGA n'est pas encore décidée.
27. **Le comité Etat-donateurs ainsi que le comité sectoriel « Gouvernance économique et capacités institutionnelles » ne se sont pas réunis au cours du premier semestre 2014.** Une réunion du comité Etat-donateurs est prévue en juillet 2014. **Un atelier sur la mobilisation de l'aide a été organisé** dans le cadre de la préparation de la table ronde des bailleurs pour le financement de la SCAPE. **Le rapport bilan de la première année de mise en œuvre de la SCAPE a été validé en juin 2014.** Ce rapport constate certaines avancées à l'actif des acteurs de développement en dépit de la persistance des goulots d'étranglements de diverses natures qui en limitent la portée des résultats et qui doivent être objectivement identifiés en vue d'orienter les mesures à prendre pour les lever progressivement.

3.2.3. Prévision, programmation et exécution budgétaires (programme 3)

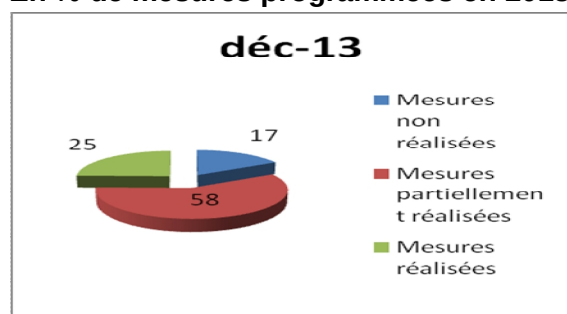
28. Ce programme vise à disposer d'un cadre budgétaire crédible et fiable, et à mettre en place un circuit performant de l'exécution de la dépense. A fin juin 2014, l'état global de mise en œuvre de ce programme est illustré par le tableau et les graphiques ci-après :

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	15	17	10	-	13	21
Mesures partiellement réalisées	52	53	52	-	45	73
Mesures réalisées	22	12	-	-	4	6
Totaux	89	100	62		62	100

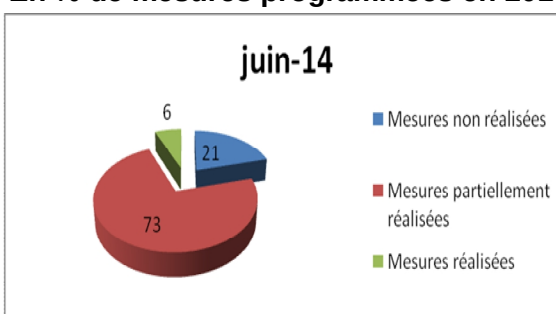
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013

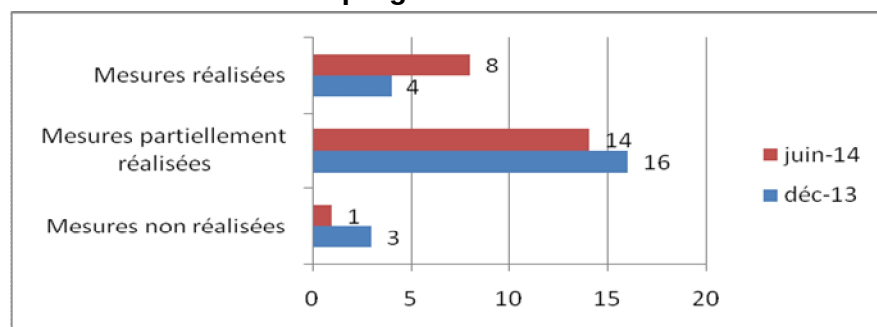


En % de mesures programmées en 2014

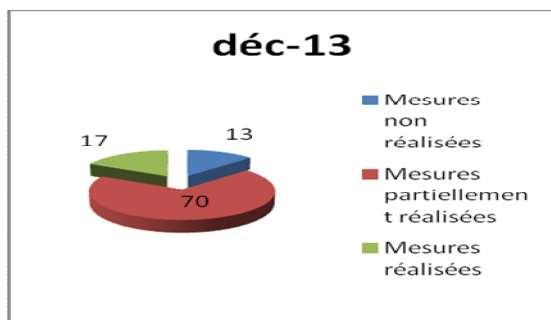


29. Au cours du premier semestre 2014, 16 mesures supplémentaires ont été réalisées en comparaison à la situation à fin décembre 2013. Le nombre de mesures non réalisées a été ramené de 15 à 13 et les mesures partiellement réalisées ont baissé de 52 à 39.
30. L'état de mise en œuvre des mesures programmées au titre des sous-programmes « **cadrage macroéconomique** » et « **programmation budgétaire** » se présente comme suit :

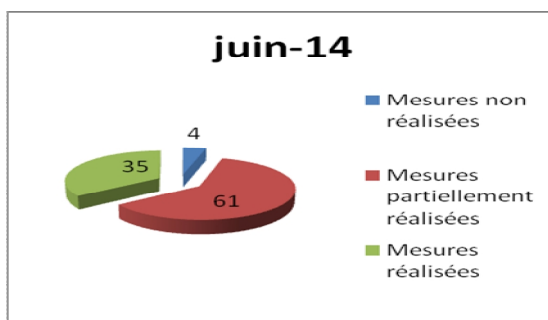
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



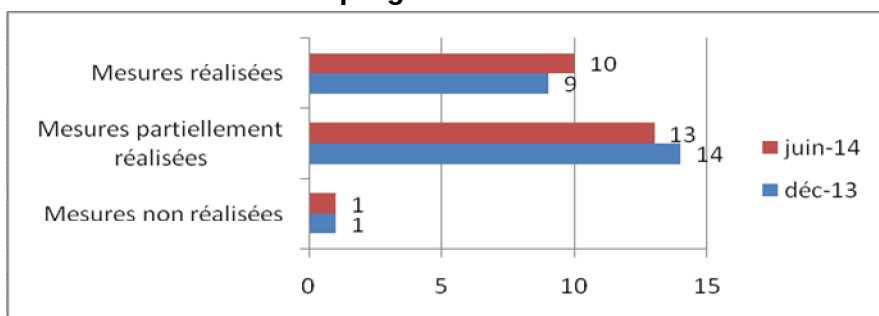
31. En comparaison à fin décembre 2013, 4 nouvelles mesures ont été réalisées au cours du premier semestre 2014. Les mesures partiellement réalisées ont été réduites de 16 à 14 et celles non réalisées ont été ramenées de 3 à 1.
32. En effet, **le comité PIB a procédé le 23 avril 2014 à la validation des comptes nationaux de 2009**. Leur dissémination est prévue au cours du second semestre 2014. La validation des différents documents préconisés par AFRISTAT sur la transformation de la DGSCN en INSEED conformément à la loi statistique a eu lieu en mars 2014. En attendant la transmission du rapport final, la version provisoire a été soumise au Gouvernement qui n'a pas fait d'objection. L'élaboration du manuel de procédures a accusé du retard dû au recrutement d'un cabinet. Ce manuel est actuellement en cours de finalisation et sa validation a été programmée au troisième trimestre 2014.
33. **Le processus d'élaboration, de mise à jour et de validation du CBMT a été renforcé** par l'arrêté n°033/MEF du 26 février 2014 créant le comité CBMT. Ce comité a été appuyé par AFRITAC de l'Ouest en mai 2014 dans les travaux d'actualisation du CBMT 2015-2017 conformément aux prescrits du calendrier budgétaire rénové par décret n°2014/042/PMRT du 8 janvier 2014. Une analyse de la dépense 2013 a été menée pour déterminer le socle de 2014 sur lequel des projections ont été faites pour 2015. AFRITAC de l'Ouest a également apporté un appui méthodologique pour l'élaboration du PIP 2015-2017 à la Direction du budget et à la Direction de la planification et du développement. La lettre de cadrage pour la préparation de la loi de finances 2015 contenant les enveloppes indicatives ainsi que les fiches descriptives a été signée le 8 juillet 2014 et communiquée aux ministères de ligne.
34. **Un guide d'élaboration des politiques publiques a été élaboré** en 2013 et validé au cours du premier semestre 2014, ainsi qu'une stratégie d'implantation des budgets-programmes. Tous les ministères engagés dans ce processus ont pris un arrêté portant création d'un comité de pilotage de l'élaboration de la politique publique, un arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'une cellule d'implantation du budget-programme et un arrêté portant nomination de leurs membres. La finalisation des travaux d'élaboration des politiques publiques et des budgets-programmes est fixée pour le second semestre 2014. Un consultant a été recruté par le Gouvernement pour accompagner ce processus.
35. **La nomenclature budgétaire et le plan comptable conformes aux directives pertinentes de l'UEMOA et intégrant des spécificités togolaises ont été finalisés** et leur validation a eu lieu le 31 juillet 2014 dans un atelier regroupant les directions du MEF et les ministères sectoriels. Les projets de décrets y relatifs ont été relus et seront incessamment transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption en Conseil des ministres. La mise en application de la NBE permettra d'améliorer la présentation du budget par l'utilisation des classifications bien articulées à la fois administrative, économique et fonctionnelle, et progressivement celle

programmatique et de lutte contre la pauvreté en ligne avec les cinq axes de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi.

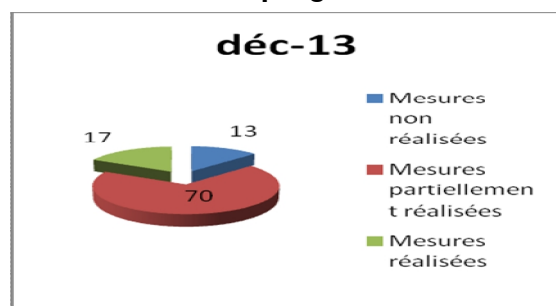
36. **Avec l'appui de l'Union européenne, un consultant a été recruté pour assister la Direction de l'économie à l'opérationnalisation du PRECOMAT 3.0 et à la formation des cadres de cette direction à sa bonne utilisation.** Les cadres de la direction du budget, de la direction des affaires cadastrales et domaniales et de l'OTR prendront part à ces formations. Le PNUD a recruté un consultant pour appuyer la Direction de l'économie à l'amélioration de la qualité de la note de conjoncture et du tableau de bord de l'économie. Les deux consultants réaliseront leurs missions au second semestre 2014. Le modèle PRECOMAT 2.0 est en utilisation depuis 2005. Il permet de faire des estimations du taux de croissance du PIB et de l'équilibre ressources-emplois, et de procéder au cadrage macroéconomique à court et à moyen terme à des fins d'élaboration du budget de l'Etat, des stratégies de réduction de la pauvreté et du programme pluriannuel de convergence de l'UEMOA et de la CEDEAO. La version 3.0 de modèle, plus élaborée, a été construite avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre du PAI 1. Cette nouvelle version repose sur la structure du tableau des ressources et des emplois (TRE) issu des comptes nationaux 2007 élaborés par la Direction générale de la statistique et de la comptabilité nationale. A terme, PRECOMAT 3.0 devra remplacer la version 2.0 pour l'estimation du PIB et le cadrage macroéconomique à court et à moyen terme.

37. L'état de lieux du sous-programme «**exécution budgétaire**» se présente comme suit :

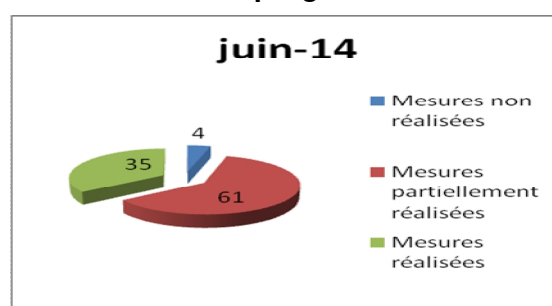
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014

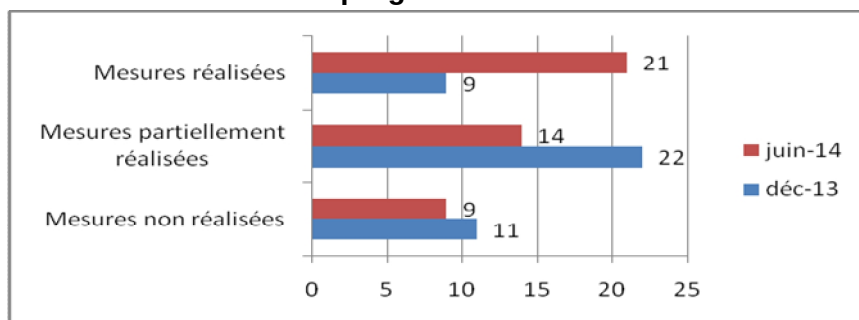


38. En comparaison à la situation à fin décembre 2013, une mesure supplémentaire a été réalisée au cours du premier semestre 2014. Il s'agit de la prise en compte des dépenses prioritaires dans la nouvelle maquette de gestion prévisionnelle de la trésorerie, en vue d'en sécuriser l'exécution. En conséquence, le nombre de mesures partiellement réalisées a baissé de 14 à 13.

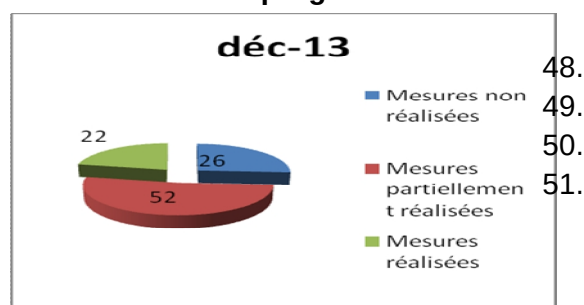
39. **Le délai de mise en exécution de la loi de finances est davantage amélioré.** En effet, le décret de répartition de la loi de finances 2014 a été pris le 8 janvier 2014. Les fiches d'autorisation des dépenses ont été notifiées aux ministères de ligne avant la fin du mois de janvier.

40. **La Direction du contrôle financier a entamé les travaux préliminaires à la révision du manuel de procédures d'exécution de la dépense publique de 2005** avec le concours de la Direction des finances. L'unification du circuit d'exécution du budget de l'Etat entre les dépenses d'investissement et les autres dépenses se concrétisera avec la fusion de la Direction de financement et du contrôle de l'exécution du plan avec la Direction des finances telle que préconisée par la revue fonctionnelle du MEF.
41. **Les travaux d'amélioration du masque de saisie des dossiers de dépenses sont en cours** pour faciliter l'utilisation par les administrateurs de crédit de la plateforme de saisie qui leur est dédiée. Un logiciel de gestion électronique de données est en cours d'acquisition pour faciliter également la saisie des pièces d'engagement dans le système.
42. **La commission de contrôle des effectifs et de la masse salariale (CCEMS) a élaboré son programme d'activités de l'année 2014.** En avril 2014, elle a demandé aux responsables de ressources humaines des différents ministères et institutions de lui communiquer les effectifs des agents de l'Etat en précisant ceux en position d'activité, en position d'absence réglementaire et en position d'absence irrégulière aux fins d'actualiser le fichier de la fonction publique et d'avoir une vue plus précise sur le répertoire de la solde. En mai 2014, la CCEMS a organisé, à l'attention des personnels des structures du ministère de la fonction publique et des services de la chaîne des dépenses du personnel du MEF, des séances de travail visant à améliorer la gestion des dossiers des agents de l'Etat.
43. La formalisation du dialogue entre le fichier de la solde et celui des pensions par une instruction de transmission des informations par la Direction des finances à la Direction générale de la Caisse de retraites du Togo (CRT) n'est pas encore réalisée.
44. **L'alimentation du module SIGFIP sur l'exécution des dépenses financées sur ressources extérieures ne se fait pas encore de manière satisfaisante.** Une séance de concertation a été organisée en mars 2014 entre la DFCEP, les coordonnateurs de projets ainsi que leurs comptables. La Direction de la planification et la Direction du budget ont entamé les travaux d'enrichissement des fiches de projets sur la base des recommandations de la mission d'appui à l'actualisation du CBMT 2015-2017 conduite par AFRITAC de l'Ouest en mai 2014.
45. **La loi de finances ainsi que les rapports trimestriels d'exécution du budget de l'Etat sont régulièrement produits et publiés** sur le site web <http://www.togoreforme.com>. Au cours du premier semestre 2014, le rapport d'exécution du budget de l'Etat 2013 a été produit ainsi que celui du premier trimestre 2014. La Direction de l'économie a depuis le début de l'année 2014 mis en place un processus participatif de validation du TOFE et du rapport d'exécution du budget.
46. **Le rapport ITIE 2011 a été publié en 2013. En ce qui concerne les rapports 2012 et 2013, la procédure de recrutement du conciliateur a démarré.** En juin 2014, une lettre de demande de proposition contenant une lettre d'invitation a été adressée à trois cabinets sur la base d'une liste restreinte de trois cabinets (Fair Links, Moore Stephens et KPMG).
47. L'état des lieux du sous-programme «**gestion de la trésorerie**» se présente comme suit :

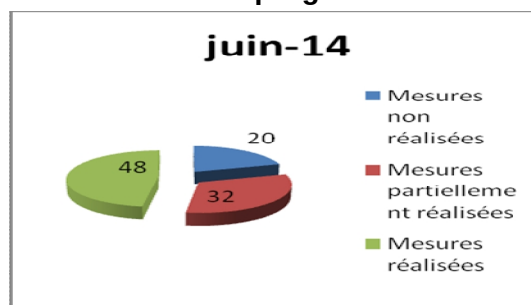
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



52. Par rapport à la situation de décembre 2013, 12 mesures supplémentaires ont été réalisées au cours du premier semestre 2014. Les mesures partiellement réalisées ont été réduites de 22 à 14 et celles non réalisées de 11 à 9.

Au cours du premier semestre 2014, le cadre institutionnel de gestion de la trésorerie a été renforcé. En effet, le 13 mai 2014, le Ministre de l'économie et des finances a pris trois arrêtés n° 097, 098 et 099/MEF/SG/CTT portant respectivement (i) désignation des points focaux dans la chaîne budgétaire chargés de la transmission des données à l'unité de prévision de trésorerie, (ii) création d'un comité technique de trésorerie et (iii) fixant le cadre de production des prévisions et réalisations de dépenses et de recettes au comité technique de trésorerie. Les membres de l'unité de trésorerie ont été désignés par la note de service n°029/MEF/SG/DGTCP du 5 mai 2014. Désormais, les réunions du comité technique de trésorerie se tiendront tous les lundis à 9 heures et se concluront par un procès-verbal à communiquer au Ministre de l'économie et des finances et dont les décisions devront être appliquées par les acteurs et faire l'objet d'une évaluation à la prochaine réunion.

53. **Avec l'appui du projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques, un outil de suivi journalier de la trésorerie a été développé.** Il sera transmis en fin de journée au Ministre de l'économie et des finances par l'Agent comptable central du Trésor après avoir été alimenté par le Receveur général du Trésor et le Payeur général du Trésor.
54. En vue d'assurer la cohérence entre les plans de passation de marchés (PPM), les plans d'engagement (PE) et le plan de trésorerie (PT), **AFRITAC de l'Ouest apporte un appui à la Direction nationale du contrôle des marchés publics et à la Direction du contrôle financier pour l'élaboration des PPM consolidés et des PE consolidés en vue de nourrir efficacement le PT.** A cet effet, les autorités et AFRITAC ont convenu de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'assistance technique dans ce domaine. Deux missions ont été réalisées du 20 au 31 janvier 2014 et du 9 au 20 juin 2014.
55. **Une mission d'appui à l'établissement du compte unique du Trésor** a été conduite par le FMI du 5 au 16 mai 2014 afin d'assister les autorités dans l'exécution du chronogramme défini en 2013 pour l'instauration d'un système de comptes uniques du Trésor. Cette mission a aidé à l'élaboration d'un projet d'arrêté portant délimitation, organisation et fonctionnement du système

de comptes uniques du Trésor et des projets de conventions de services bancaires entre d'une part, la République Togolaise et les banques intervenant dans le système de comptes uniques du Trésor (notamment l'Union togolaise de banques et les CCP ainsi que la banque ou les banques qui seront sélectionnées par appel d'offre).

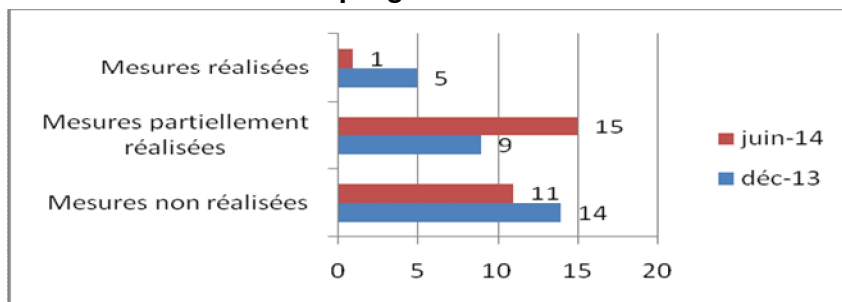
56. La BCEAO n'a pas encore été formellement saisie de la demande d'adhésion du Trésor togolais au Système de Transfert Automatisé et de Règlement (STAR) et au Système Interbancaire de Compensation Automatique (SICA). **Cette adhésion est indispensable pour un fonctionnement harmonieux du système des comptes uniques du Trésor et une gestion active de la trésorerie.**
57. Le Ministre de l'économie et des finances a signé des arrêtés réorganisant l'Agence comptable centrale du Trésor, la Recette générale du Trésor ainsi que la Paierie générale du Trésor, instaurant notamment la séparation des caisses de ces trois comptables principaux. **La nomination de ces caissiers n'est pas encore intervenue.**
58. **La Banque mondiale a appuyé l'élaboration d'un plan de réforme de la gestion de la dette** suite à une mission conduite en décembre 2013 et dont le rapport a été transmis aux autorités en mars 2014. Ce plan d'actions complète l'évaluation DeMPA réalisée en septembre 2010. La stratégie annuelle d'endettement pour l'année 2015 est en cours d'élaboration. Elle sera finalisée au cours du troisième trimestre 2014 pour être annexée au projet de loi de finances 2015. Le manuel de procédure de la dette adaptée au Togo n'est pas encore élaboré.
59. **Une analyse de viabilité de la dette a été élaborée en avril 2014 à titre expérimental par le CNDP** pour s'approprier l'outil mis à sa disposition par AFRITAC de l'Ouest. Des missions de réconciliation de la dette ont été effectuées en mai 2014 avec la BADEA, la BAD et Eximbank de l'Inde, et en juin 2014 avec le Fonds koweïtien. Le rapport annuel 2013 sur la situation de la dette intérieure et extérieure a été produit en janvier 2014 et publié sur le site du MEF.

3.2.4. Renforcement du contrôle (programme 4)

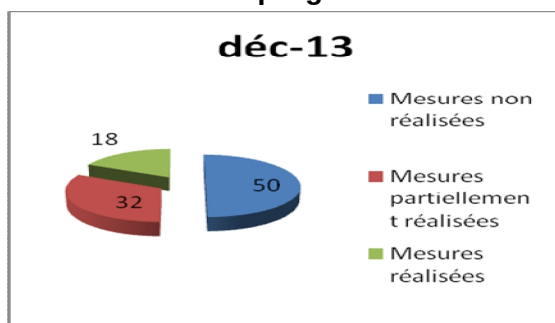
60. Ce programme vise à réduire les risques liés à la gestion des finances publiques en mettant en place un système de contrôle efficace et conforme aux standards internationaux. L'état des lieux de la mise en œuvre des mesures programmées ainsi que les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	14	50	14	04	11	41
Mesures partiellement réalisées	09	32	09	-	15	56
Mesures réalisées	05	18	-	-	01	04
Totaux	28	100	27		27	100

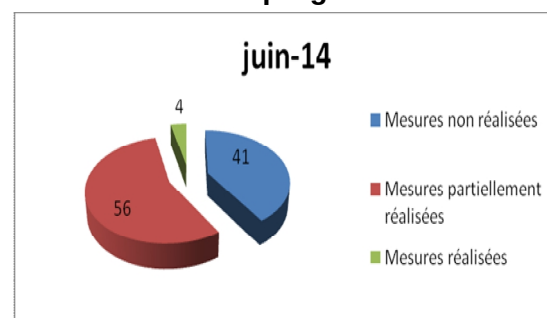
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



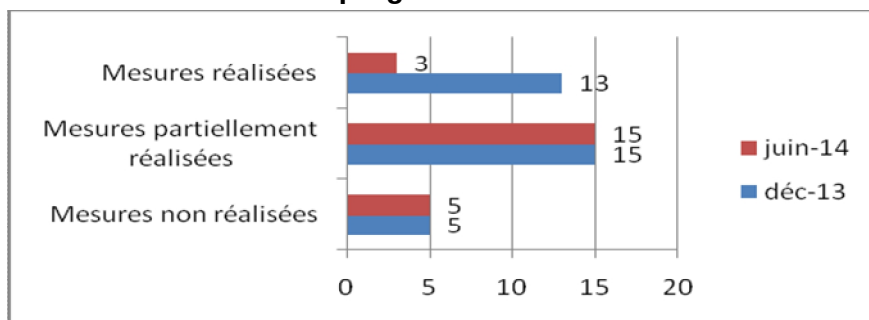
61. En comparaison à décembre 2013, 4 mesures supplémentaires ont été réalisées au cours du premier semestre 2014. Il en a résulté une réduction des mesures partiellement réalisées de 9 à 8 et une baisse des mesures non réalisées de 14 à 11.
62. **L'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'Etat ont adopté l'approche de contrôle basé sur les risques dans leurs programmes de contrôle.** Alors que le recrutement à l'IGE est tributaire du recrutement général dans la fonction publique, l'IGF a procédé en janvier 2014 au recrutement de deux inspecteurs des finances. Elle a également accueilli trois diplômés de l'Ecole nationale d'administration (ENA) classés premiers et deuxième des sections « impôts » et « Finances et trésor » au recrutement de deux inspecteurs des finances et de deux vérificateurs. Après avoir réalisé la cartographie des risques du MEF, l'IGF a établi au cours du premier semestre 2014 la cartographie de Société des Postes du Togo.
63. **La Cour des comptes a produit son rapport pour la gestion 2011 qu'il a transmis au Gouvernement pour expédition à l'Assemblée nationale,** ainsi que la déclaration générale de conformité entre les comptes des comptables publics principaux et le compte général de l'administration des finances (CGAF). Les observations de la Cour des comptes sur le projet de loi de règlement-gestion 2011 ont été transmises au ministre de l'économie et des finances. Après leur adoption en Conseil des ministres, les projets de loi de règlement de 2010 et 2011 ainsi que les rapports de la Cours des comptes y afférents ont été transmis à l'Assemblée nationale.
64. **La Cour des comptes a commencé l'examen des réponses des comptables principaux de l'Etat aux observations qu'elle leur a adressées.** Les premiers jugements des comptes interviendront au cours de l'année 2014. Elle a également préparé les termes de référence pour le renforcement des capacités de contrôle de ses magistrats et de son personnel d'appoint.
65. **Le manuel de procédures de contrôle de la DCF a été soumis à la revue qualité du FMI** ainsi que les projets de texte sur l'organisation, les attributions et le fonctionnement de la future Direction nationale de contrôle financier. Les contrôleurs financiers ont également été associés aux formations sur l'approche de l'audit basé sur les risques.

3.2.5. Informatisation des services (programme 5)

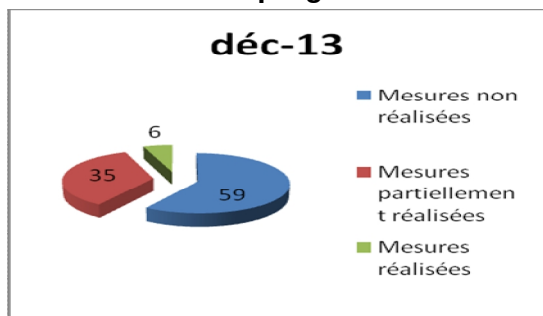
66. Ce programme vise une meilleure utilisation des TIC afin de rendre l'administration financière performante, transparente et fiable.
67. Il n'y a pas eu de changement majeur au cours du premier semestre 2014 par rapport à la situation établie en décembre 2013 comme le démontrent le tableau et les graphiques ci-dessous.

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	05	15	5	3	05	22
Mesures partiellement réalisées	15	46	15	-	15	65
Mesures réalisées	13	39	-	-	3	13
Totaux	33	100	23		23	100

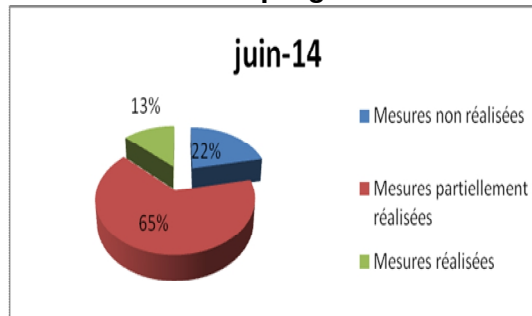
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



68. Cette situation de statu quo est due à la non mise en place de la direction des systèmes d'information (DSI) par la transformation de la cellule informatique actuelle telle que préconisée par la revue fonctionnelle du MEF. La création de la DSI contribuerait à accélérer la réalisation coordonnée du schéma directeur d'informatisation et le fonctionnement régulier du comité de pilotage de l'informatisation du MEF. Au cours de la réunion du comité de direction du MEF d'avril 2014, des instructions ont été données au Directeur du budget en sa qualité de chef du projet SIGFIP de prendre des dispositions pour la reprise des réunions du comité de pilotage de l'informatisation du MEF afin de débattre des problèmes de l'évolution du SIGFIP en ligne avec la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier, la nouvelle NBE, le nouveau PCE et les budgets programmes.
69. **Les travaux d'extension du SIGFIP dans les ministères sectoriels prioritaires et dans les trésoreries régionales se déroulent de manière globalement satisfaisante** en dépit de quelques retards observés par les prestataires. La Cellule informatique a réceptionné 6 lots sur

les 8 prévus. Les deux lots restant se rapportent à la réfection des installations électriques et au câblage du CASEF et des ministères sectoriels prioritaires.

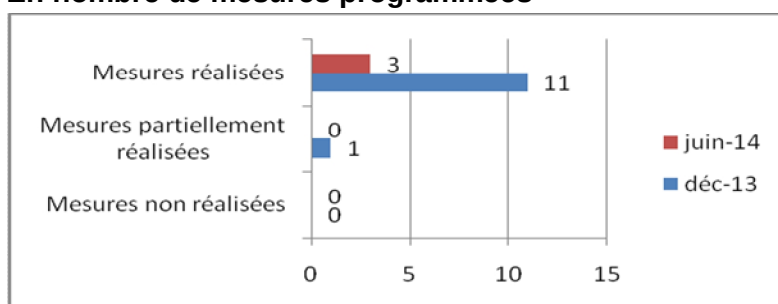
70. **L'étude pour la mise en place d'un fichier unique solde-fonction publique et une interface avec le fichier pension de la CRT n'est pas encore réalisée.** La réunion recommandée pour permettre à tous les acteurs d'échanger sur ce sujet n'a pas été organisée.
71. **Les effectifs de la cellule informatique ont été accrus par l'affectation des volontaires du PROVONAT.** Il serait conseillé de procéder à un recrutement pour permettre un fonctionnement harmonieux de ce service et accroître son aptitude à répondre de manière satisfaisante aux besoins d'informatisation du MEF. Une note est en préparation pour attirer l'attention des autorités du MEF sur ce sujet.
72. **Avec la mise en place de l'OTR, une synergie devra être développée entre le module comptabilité du SIGFIP et le logiciel informatique de l'OTR.** A cet effet, il a été recommandé d'organiser au cours du premier semestre 2014 une concertation entre les services informatiques du MEF et de l'OTR à laquelle prendraient part la DGTCP et l'administrateur du SIGFIP. Cette séance n'a pas été convoquée.

3.2.6. Marchés publics (programme 6)

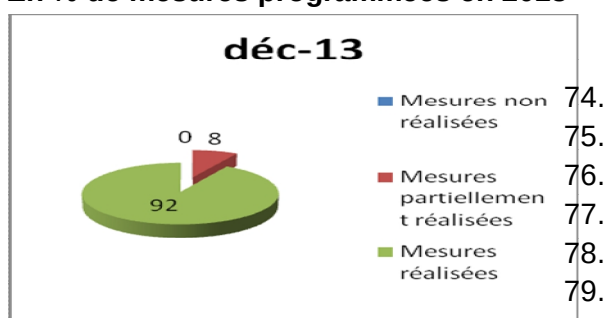
73. Ce programme vise à garantir la transparence dans l'exécution des programmes et politiques publics. L'état des lieux de l'exécution des mesures programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	00	0	-	02	00	00
Mesures partiellement réalisées	01	8	01	-	00	00
Mesures réalisées	11	92	-	-	03	100
Totaux	12	100	03		03	100

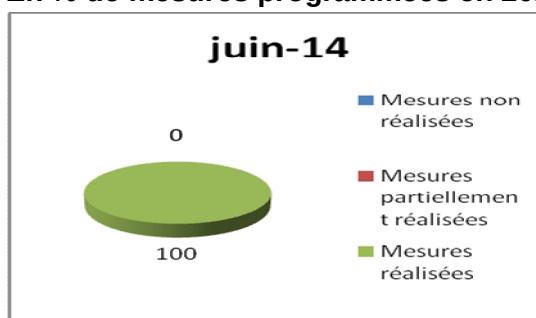
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



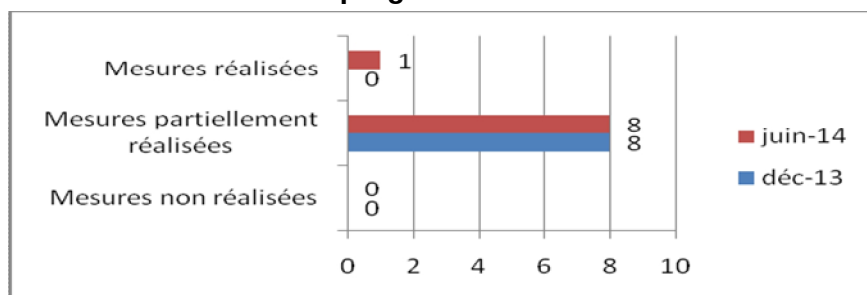
En % de mesures programmées en 2014



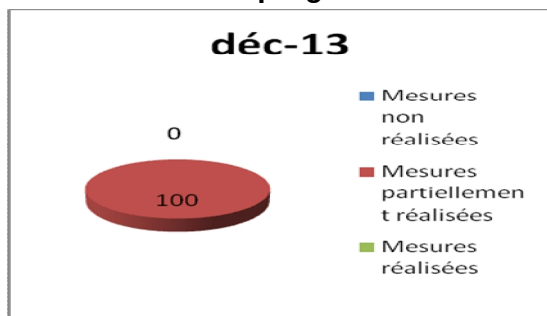
80. **La mise en œuvre de ce programme est globalement satisfaisante.** En effet, au cours du premier semestre 2014, les 12 mesures programmées ont toutes été réalisées. Lors du glissement du plan d'actions 2014-2016, il a été convenu d'insérer des mesures complémentaires pour améliorer davantage la qualité de ce programme, notamment en promouvant la déconcentration de la DNCMP dans les régions, en assurant une fonctionnalité effective du SIGMAP et en améliorant la structure des plans de passation des marchés en lien avec le plan d'engagement et le plan de trésorerie. A cet effet, les recommandations de la mission d'AFRITAC de l'Ouest de janvier et de juin 2014 sur l'élaboration des PPM consolidés et des PE consolidés seront intégrées dans la matrice du PA-RGFP au cours de la revue à fin juin 2014.
81. **Les travaux d'installation du SIGMAP sont suffisamment avancés.** En effet, la version 1.0 de l'application est disponible. Une séance de découverte et d'information sur cette application et le portail des marchés publics a été organisée le 26 décembre 2013 et a connu la participation des représentants des ministères prioritaires et de ceux de la commune de Lomé. Un atelier de formation de ces points focaux a été organisé par le cabinet 2Si du Sénégal du 5 au 9 mai 2014 sur l'élaboration des avis généraux d'appel d'offres et l'intégration dans SIGMAP des PPM de 2014 de six autorités contractantes choisies parmi les ministères gros dépensiers.
82. **Le journal des marchés publics est édité suivant une fréquence hebdomadaire.** La DNCMP a élaboré les termes de référence pour le recrutement d'un consultant chargé de concevoir les spots publicitaires sur la passation des marchés publics. Le dossier de consultation est finalisé. La liste des agences à consulter est en cours d'élaboration.
- 3.2.7. Déconcentration de l'administration financière et accompagnement de la décentralisation (programme 7)**
83. Ce programme vise à rapprocher l'administration financière de la population en renforçant la responsabilité des acteurs dans toutes les étapes de la dépense et de la recette. L'état des lieux de la mise en œuvre des mesures programmées se présente comme suit :

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	00	00	-	01	00	00
Mesures partiellement réalisées	08	100	08	-	08	89
Mesures réalisées	00	00	-	-	01	11
Totaux	08	100	09		09	100

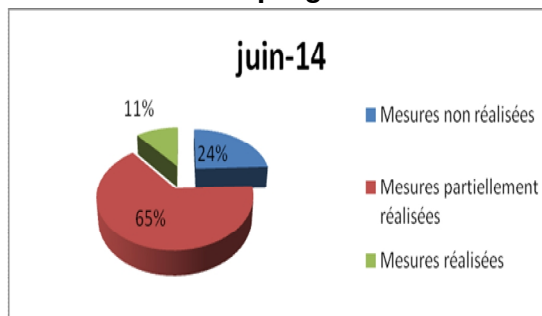
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



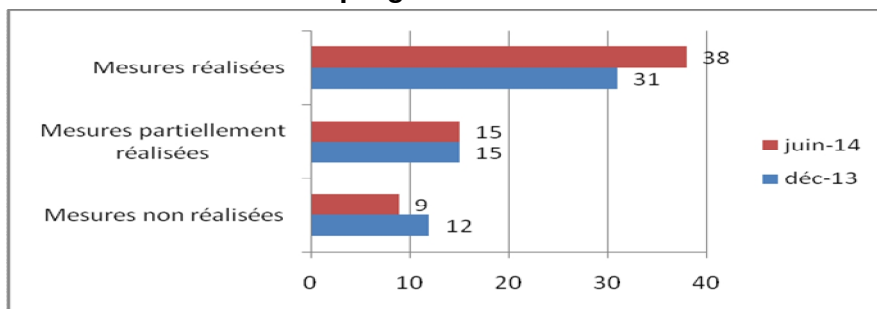
84. Dans le cadre de l'organisation des rencontres avec les ordonnateurs et les comptables du budget des collectivités territoriales sur la stratégie de mobilisation des recettes, deux ateliers se sont tenus au mois de mai à Lomé et en juin à Kara. Ils ont regroupé les membres de l'observatoire des finances locales, les comptables régionaux, les présidents des délégations spéciales des communes, les préfets et les maires.
85. Le Directeur du contrôle financier a été chargé de diriger un groupe de travail pour réfléchir sur des mesures prioritaires pour l'expérimentation de la déconcentration de l'ordonnancement et du contrôle financier. Sur la base de l'état de besoins exprimés par la Direction du contrôle financier, les informaticiens sont en train d'améliorer le masque de saisie des engagements pour permettre une meilleure utilisation par les administrateurs de crédit de la plateforme qui leur est dédiée pour saisir les dossiers d'engagement. Une fois ces travaux terminés, des formations seront organisées en faveur des administrateurs de crédit sur le SIGFIP et ses principales fonctionnalités, l'utilisation de la plateforme de saisie des engagements et les notions générales en finances publiques, notamment la fonction d'ordonnateurs.

3.2.8. Amélioration du système de comptabilité de l'Etat et de restitution des données de l'exécution budgétaire (programme 8)

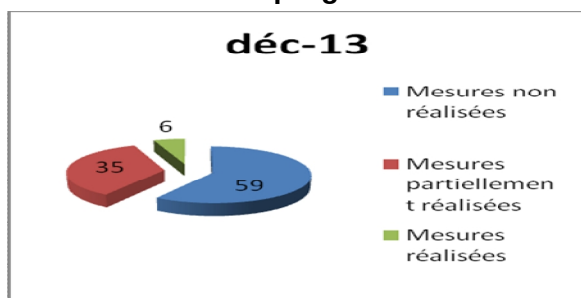
86. Ce programme vise l'amélioration de la transparence et de la lisibilité des données sur la gestion des finances publiques via des outils destinés à rendre compte de la gestion publique, en l'occurrence la tenue de la comptabilité publique, la production de la balance des comptes, la production des comptes de gestion et l'élaboration des documents destinés tant à l'Assemblée nationale qu'au public. L'état des lieux de la mise en œuvre des mesures se présente comme suit :

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	12	15	12	10	09	24
Mesures partiellement réalisées	15	46	15	-	24	65
Mesures réalisées	31	39	-	-	4	11
Totaux	58	100	37		37	100

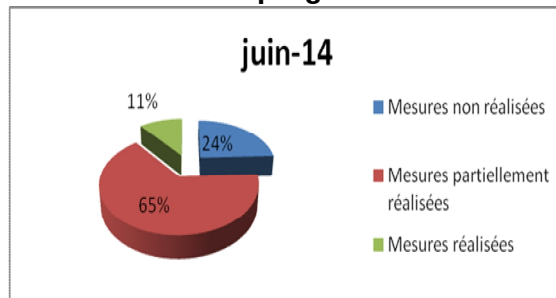
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



87. Ce programme connaît **une mise en œuvre globalement satisfaisante**. En effet, plus de 60% de mesures programmées sont réalisées à fin juin 2014 contre 53% à fin décembre 2013.
88. **La qualité de la balance générale des comptes est davantage améliorée**. La comptabilisation des recettes tient désormais compte de la situation renseignée dans les notes d'accord mensuelles établies entre le Receveur général du Trésor et les receveurs des impôts et de la douane. Cette collaboration devra se poursuivre avec l'OTR. A cet effet, des discussions doivent être engagées entre la DGTCP et l'OTR sur les liens inévitables entre le module comptabilité du SIGFIP et le module de gestion budgétaire, financière et comptable de l'OTR, en vue d'assurer un développement dans SIGFIP de l'ensemble de la comptabilité des recettes fiscales et douanières.
89. **La présence sur le terrain de l'Inspection générale du Trésor (IGT) est renforcée** grâce à l'acquisition des véhicules de liaison financée par le projet PARCI 2 de la Banque africaine de développement. En effet, l'IGT a réalisé plusieurs missions dans les structures déconcentrées de la DGTCP, favorisant ainsi la mise à jour des comptabilités, la réduction des délais de mise à disposition de l'information financière et comptable et la production de la balance générale des comptes de l'Etat.
90. **Les comptes de gestion des comptables principaux de l'Etat et le compte administratif de l'année 2013 ont été produits et transmis à la Cour des comptes** le 6 juin 2014, respectant ainsi l'échéance réglementaire de fin juin. Leur qualité s'améliore davantage et leur mise en état d'examen permettra à la Cour des comptes d'accomplir ses diligences dans de bonnes conditions.
91. Pour réduire l'ampleur des travaux lors de la clôture des opérations annuelles, **il a été proposé à la DGTCP d'organiser une clôture infra annuelle à la fin du premier semestre de chaque année**. Cette procédure n'est pas encore appliquée au motif qu'elle nécessite, au préalable, de former les comptables des structures déconcentrées.
92. La production des documents des comptes spéciaux du Trésor est assurée par le Payeur général du Trésor. Le manuel de procédures pour la production des documents comptables et financiers des établissements publics nationaux n'est pas encore finalisé.

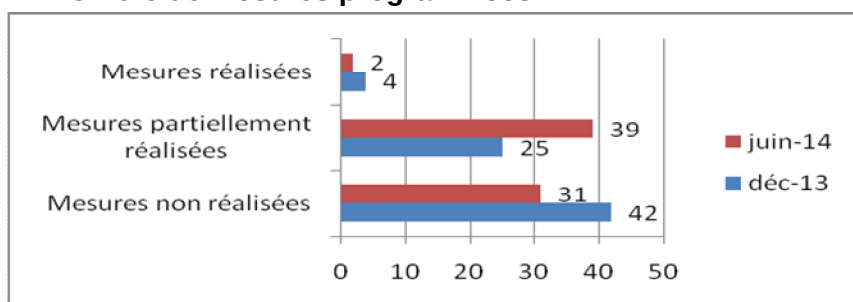
93. **Le projet de loi de règlement-gestion 2013 ainsi que le compte général de l'administration des finances de 2013 ainsi que le compte général de l'administration des finances de 2013 ont été produits et transmis à la cours des comptes le 08 juillet 2014.** Sa validation se fera au cours d'un atelier-formation à organiser durant le second semestre 2014. Cette formation-apprentissage sera répliquée au deuxième trimestre 2015 durant la période d'élaboration du projet de loi de règlement de la gestion 2014.
94. **Le nouveau plan comptable de l'Etat (PCE), conforme à la pertinente directive de l'UEMOA et cohérent avec la nouvelle nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE), a été élaboré au cours du premier semestre 2014.** Il a été validé le 31 juillet 2014 en même temps que la NBE. Le plan de mise en œuvre de la NBE et du PCE sera élaboré au cours du second semestre 2014 dans le cadre de la formulation de la feuille de route de mise en œuvre des directives portant cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA.
95. **L'organisation de la comptabilité-matières n'est pas encore entreprise en dépit des formations réalisées au cours des dernières années.** Il a été demandé à la DGTCP de produire un rapport sur les formations dispensées sur la comptabilité-matière de manière à proposer des solutions pour une bonne utilisation des personnes formées. Ce rapport n'a pas été produit.
96. **Le tableau des opérations financières de l'Etat ainsi que le tableau de bord de l'exécution budgétaire sont produits régulièrement** en dépit de quelques retards dus essentiellement à la communication de la position nette du Gouvernement (PNG). Le TOFE est produit à partir des extraits de la balance générale du compte du Trésor (BGCT) et d'autres données primaires. En effet, la BGCT ne donnant pas assez de détails sur les catégories des recettes par nature, les données primaires sont recueillies auprès de l'OTR et conciliées avec les montants globaux produits dans la BGCT. Il en est de même des investissements dont le captage dans le SIGFIP n'est pas encore optimal. A ce sujet, un retraitement extra SIGFIP est opéré par la Direction de financement et du contrôle de l'exécution du plan et communiqué à la Direction de l'économie pour intégration dans le TOFE. C'est aussi le cas pour les dépenses salariales pour lesquelles un retraitement extra SIGFIP est fait par la Direction des finances pour prendre en compte les retenues sur salaires et autres opérations impactant la masse salariale. Pour améliorer la qualité du TOFE, les services pourvoyeurs des données primaires ont été identifiés et instruits par le Ministre de l'économie et des finances de communiquer périodiquement et régulièrement ces données à la Direction de l'économie. Un mécanisme de validation du TOFE mensuel et du rapport trimestriel d'exécution du budget a été mis en place par la Direction de l'économie. Le TOFE de l'exercice 2013 ainsi que le rapport de l'exécution du budget au premier trimestre 2014 ont été soumis à cette procédure de validation. La validation du TOFE au premier semestre 2014 ainsi que le rapport d'exécution de cette période est programmée pour le mois de juillet/août 2014. La Direction de l'économie bénéficie de l'appui de l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest dont les recommandations sont en cours de mise en œuvre, notamment pour migrer progressivement vers le TOFE UEMOA. Une mission de suivi d'AFRITAC de l'Ouest complémentaire à celle de décembre 2012 est programmée en juillet 2014.

3.2.9. Renforcement des capacités (programme 9)

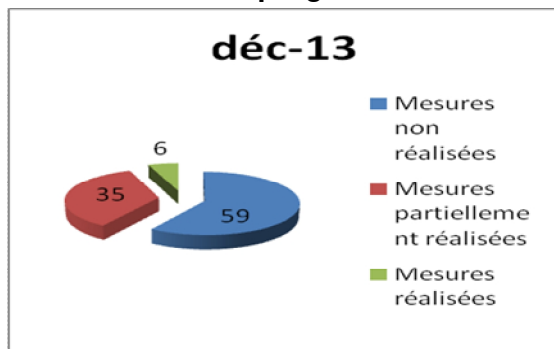
97. Ce programme vise à fournir au ministère de l'économie et des finances les moyens humains bien formés pour lui permettre de remplir ses missions, notamment dans la perspective de la mise en œuvre des directives portant cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA.
98. A fin juin 2014, l'état des lieux de la mise en œuvre des mesures programmées se présente comme suit :

Répartition des mesures	Décembre 2013		Programmation janvier 2014		Juin 2014	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures non réalisées	42	59	42	5	31	43
Mesures partiellement réalisées	25	35	25	-	39	54
Mesures réalisées	04	06	-	-	02	3
Totaux	71	100	72		72	100

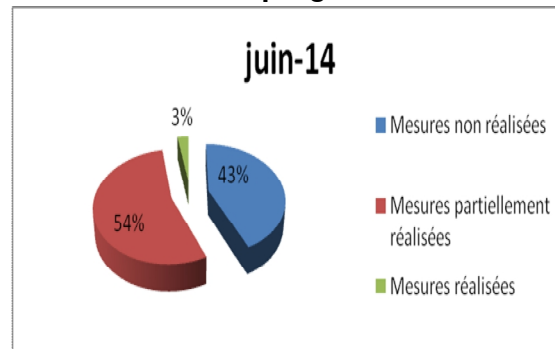
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



99. En comparaison à la situation établie à fin décembre 2013, 4 mesures supplémentaires ont été réalisées. Le nombre de mesures non réalisées a baissé de 42 à 32 et les mesures partiellement réalisées se sont accrues de 25 à 32.
100. **Le programme prioritaire de formation aux métiers de finances publiques (PPF-MFP) élaboré en 2013 a été actualisé pour la période 2014-2015** après une évaluation de sa mise en œuvre en avril 2014. **Les modules de formation de ce programme ont été élaborés** avec l'appui du FMI. **La charte de formation du MEF a été validée au cours d'un atelier organisé en mars 2014.** Elle a été soumise à l'approbation du Ministre de l'économie et des finances.
101. **Les membres du Comité technique de formation ont bénéficié en avril 2014 d'une formation en ingénierie de la formation** organisée par le FMI dans le cadre du projet conjoint UE-FMI de renforcement de la gestion des finances publiques. Un guide méthodologique pour la mise en œuvre du programme prioritaire de formation aux métiers de finances publiques a également été élaboré par le FMI et mis à la disposition du Comité technique de formation.
102. Le devis programme de croisière du MEF sur financement du PAI 2, volet 2 a démarré depuis juillet 2014. Il appuie l'acquisition des équipements et kits de formation au profit du Comité technique de formation, l'organisation des formations et la mise sous standard international d'une salle de formation au Centre administratifs des services économiques et financiers.
103. **Le cabinet Deloitte a été recruté en avril 2014 pour réaliser l'analyse des emplois, des effectifs et des compétences du MEF.** Sur la base des recommandations de cette analyse, le

Comité technique de formation procédera à l'identification des besoins et à l'élaboration d'une stratégie complète de formation à moyen terme.

104. Outre les réformes de finances publiques, des progrès ont également été réalisés dans les différents ministères.

4. Evaluation de la mise en œuvre des mesures de réformes dans les différents départements ministériels à fin juin 2014

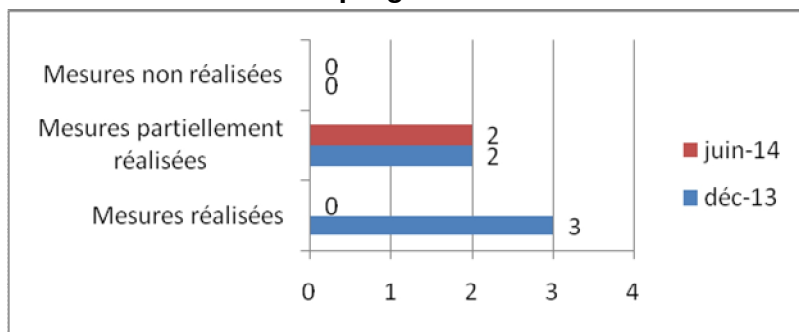
Au total à fin juin 2004, sur les 188 mesures sont programmées, 19 sont réalisées, 129 en cours de réalisation et 40 non réalisées soit 79% des mesures réalisées ou en cours de réalisation.

4.1 Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

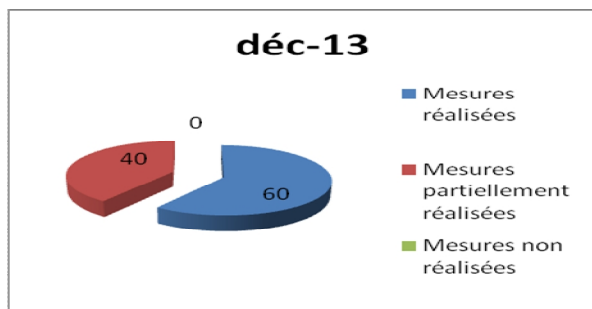
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	3	60	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	2	40	1	-	2	100
Mesures non réalisées	0	0	-	1	0	0
Totaux	5	100	2		2	100

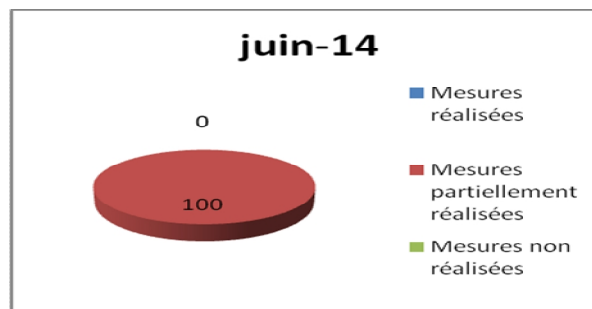
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Recrutement et installation de l'équipe de gestion du Fonds national de la finance inclusive**

Après le lancement officiel à Kara le 25 janvier 2014, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) est rentré dans sa phase opérationnelle à travers la mise en place d'une équipe complète pour sa gestion notamment la nomination du Directeur Général, des directeurs des opérations, de suivi et contrôle des affaires financières, des agents techniques et des agents d'appui.

- **Création de la direction nationale pour la promotion de la finance inclusive**

Sur le plan institutionnel, il est prévu pour un meilleur fonctionnement du FNFI, la création d'une direction nationale pour la promotion de la finance inclusive. Cette direction devrait promouvoir et développer le secteur de la micro finance au Togo en mettant en œuvre la politique générale et les orientations arrêtées par le Gouvernement en matière de promotion de la finance inclusive.

A ce jour, l'avant-projet de décret est déjà élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour son adoption en conseil des ministres.

- **Formalisation du cadre de réflexion pour l'opérationnalisation du Fonds national d'appui au développement à la base**

Voté à l'assemblée nationale le 06 juin 2013, le Fonds national d'appui au développement à la base devrait rentrer dans sa phase opérationnelle. Il était prévu le recrutement du personnel devant le gérer.

Cependant, dans le souci de fédérer et d'harmoniser les actions du ministère pour une meilleure visibilité, il a été mis sur pied un cadre de réflexion dont les travaux ont démarré à travers un atelier qui s'est tenu les 21 et 25 juillet 2014. L'opérationnalisation du FADEB tout en veillant à une bonne complémentarité avec les structures sœurs telles que le FNFI et l'ANADEB reste au cœur des discussions. Les travaux se poursuivent pour la réalisation de toutes les missions confiées à ce cadre de réflexion.

- **Identification des stratégies d'arrimage du FADEB à l'ANADEB et au FNFI**

Suite aux travaux de réflexion, plusieurs scénarii ont été développés. Les réflexions ont porté non seulement sur l'arrimage des trois structures précitées, mais aussi, sur l'ensemble des interventions du Ministère conformément à l'objectif poursuivi.

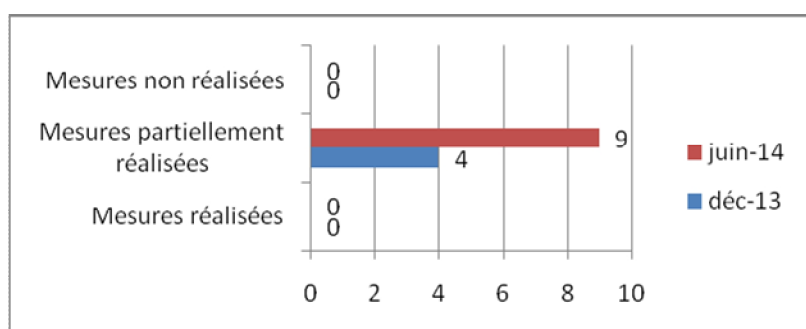
En effet, cet objectif porte sur la formulation des propositions qui tendent à rationaliser les structures et les lignes budgétaires afin de concentrer les actions et d'améliorer ainsi l'efficacité et l'efficience des interventions du département. Cet exercice devra permettre d'améliorer la lisibilité des actions du ministère. L'analyse et l'adoption des propositions sont en cours.

4.2 Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République

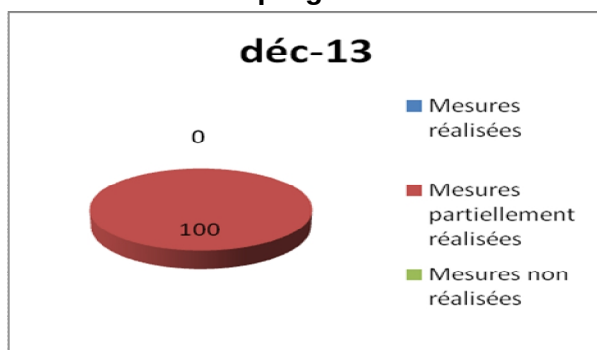
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	100	4	-	9	100
Mesures non réalisées	0	0	-	5	0	0
Totaux	4	100	9		9	100

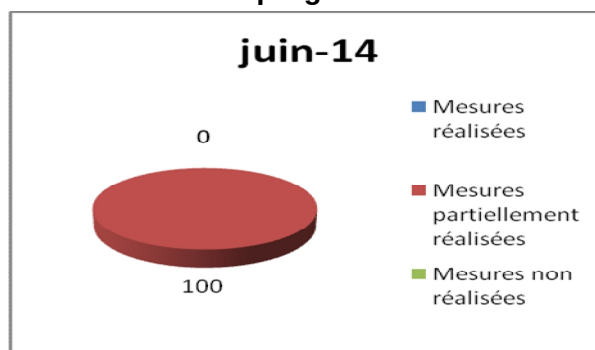
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Renforcement des capacités des chambres commerciales de la cour d'appel et tribunal de 1ère instance de Lomé**

Le renforcement des capacités des chambres commerciales de la cour d'appel et tribunal de Lomé a pour objet d'améliorer le climat des affaires au Togo en améliorant les procédures existantes et en réduisant les délais et les coûts relatifs à l'exécution des contrats. Le projet ayant démarré au deuxième trimestre, les activités suivantes ont été réalisées à savoir : le recrutement d'un assistant technique, la réalisation d'un voyage d'étude au Burkina-Faso par une équipe de dix membres et le recrutement d'un cabinet de formation en sténotypie pour ce qui concerne les prestations intellectuelles. Concernant les acquisitions, il y a les équipements prévus pour la salle de formation du projet, l'acquisition du matériel informatique au profit de l'unité de gestion du projet et la salle de formation du projet. Par ailleurs, il a été procédé au lancement de l'avis d'appel d'offre pour l'acquisition de machines de sténotypie et accessoires, acquisition de matériel informatique et accessoire et de groupes électrogènes. Notons qu'il y a certaines activités en cours à savoir la formation des juges, avocats, greffiers et huissiers sur les actes uniformes de l'OHADA, la formation continue sur dix matières juridiques et le recrutement du cabinet informatique ainsi que le recrutement du cabinet d'archivage.

- **Construction de la chancellerie**

Pour ce qui concerne la construction de la chancellerie, il a été prévu la construction de deux bâtiments de vingt (20) bureaux chacun dont les travaux ont démarré début juin 2014.

- **Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire**

Le renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire se traduit par l'achèvement de la construction d'une prison moderne et modèle à Kpalimé, ceci selon les normes internationales en matière de protection des droits de l'homme. Les travaux ont été réalisés à plus de 80%. Pour l'année 2014 la clôture de la prison civile de Lomé a été reconstruite, le marché pour l'acquisition d'un véhicule vidangeur pour la cour d'appel de Lomé, a été signature. Notons également que le ministère est sur les démarches pour l'acquisition d'un second véhicule vidangeur pour le même but dans le ressort de la cour d'appel de Kara.

- **Renforcer les capacités du Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ)**

Le centre de Formation des Professions de Justice ayant pour mission la formation continue et initiale des magistrats, greffier et auxiliaires de justice, les magistrats ont été formés usage des outils informatiques. D'autres formations sont en cours dans ce centre. La formation initiale est sanctionnée par le recrutement des élèves magistrats tous les deux ans. En 2014, le concours de recrutement d'élèves magistrats sera lancé pendant les vacances. Un véhicule pour le centre afin de faciliter les courses par la directrice a été acquis.

- **Amélioration des conditions du corps de surveillance de l'administration pénitentiaire**

Après l'opérationnalisation du corps depuis le 24 Mai 2013, En 2014, il a été prévu la confection des tenus de cérémonie à l'occasion des manifestations des corps habillé. Tout est commandé et il ne reste que la livraison.

- **Renforcement des capacités et contrôle des services juridictionnels**

Au titre des deux missions de contrôle des juridictions à la charge de l'inspection des services juridictionnels, il a été effectué une première mission dans toutes les juridictions du ressort de la cour d'appel de Lomé au cours du premier semestre 2014. La mission dans le ressort de la cour d'appel de Kara est prévue pour le mois d'octobre. Notons également qu'il a été organisé au cours de ce trimestre les tournées inopinées dans certaines juridictions par les inspecteurs des services juridictionnels. Pour bien effectuer leur mission de contrôle, il a été prévu l'acquisition d'un véhicule qui a fait l'objet de réception.

- **Améliorer le fonctionnement des Cours d'Appel et des juridictions provinciales**

Après la construction et l'équipement des deux cours d'appel et la réhabilitation du tribunal d'Atakpamé et d'Aného, le ministère est engagé cette année dans la construction du tribunal de première instance de deuxième classe de Sokodé. Les démarches administratives sont presque achevées et les travaux vont démarrer dans les jours à venir. De même, les travaux de construction de bureau d'accueil et d'orientation à la cour d'appel de Kara ont démarré.

- **Accès accru au droit et à la justice pour les couches défavorisées notamment les femmes et les jeunes**

Dans le cadre de l'exécution de cette mesure, il y a eu plusieurs recrutements de consultants pour la mise en œuvre de certaines activités qui ont déjà démarré. Il y a eu également en dehors de ce

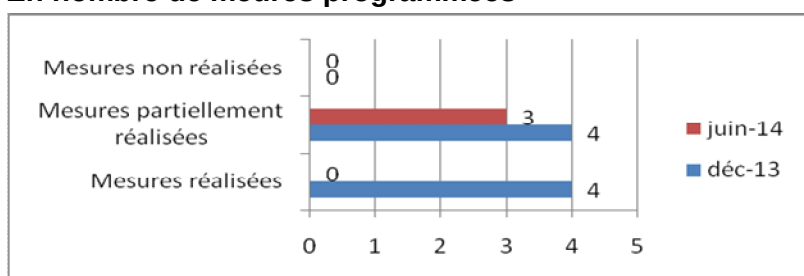
recrutement de consultants, l'achat de crédit de communication pour les volontaires afin d'assurer le bon fonctionnement des activités qu'ils mènent dans les prisons, ce qui leur a permis de recenser 1330 dossiers des détenus dont 570 traités qui ont abouti à la libération de 208 détenus au cours de deux audiences extraordinaires. Il y a eu également l'organisation d'un atelier de formation pour la mise à niveaux des magistrats.

4.3 Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

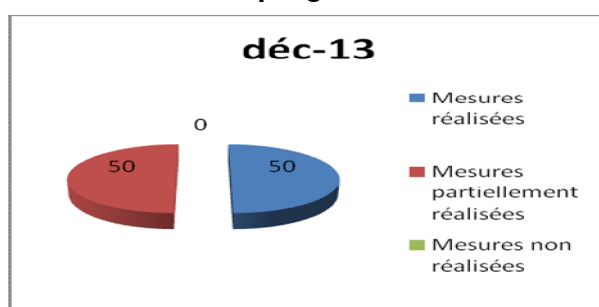
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	4	50	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	50	4	-	4	100
Mesures non réalisées	0	0	-	0	0	0
Totaux	8	100	4		4	100

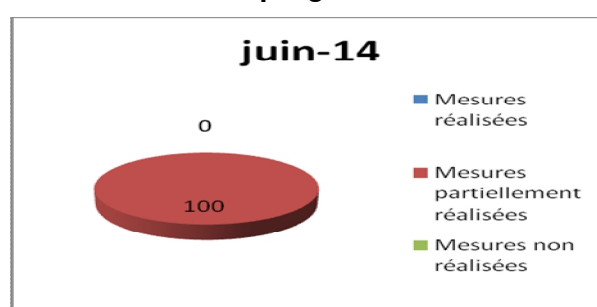
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Suivre la modification du décret, finaliser et faire adopter l'arrêté portant organisation du ministère**

Un audit organisationnel de notre département a été réalisé au cours du premier semestre 2013. Il a défini une nouvelle architecture différente fondamentalement de celle mise en place par le décret 2012-006/PR du 7 mars 2012 portant organisation des départements ministériels. Le projet de décret organisant le Ministère est cours de rédaction.

- **Elaborer les textes portant réglementation de l'enseignement supérieur privé**

Un comité ad hoc a été mis en place en 2013 pour la rédaction du projet de décret devant réglementer les établissements d'enseignement supérieur privé. Il a démarré ses travaux en 2014. Il aura pour mission de produire un projet de décret qui sera transmis au Secrétariat général du gouvernement.

- **Adopter une nouvelle politique des bourses et allocations**

Dans le but de doter notre pays d'une nouvelle politique de Bourses d'études et de Stages, la Direction des Bourses et Stages a organisé un atelier de travail les 05, 06 et 07 juin 2014.

L'atelier a proposé un nouveau cadre juridique (décret et arrêté d'application) définissant la nouvelle politique des bourses d'études et de stages au Togo et un décret mettant en place un Fonds d'Aide aux Etudes Supérieures (F.A.E.S.) et les modalités de son fonctionnement.

Le décret portant réforme du régime des bourses d'études et de stages définit la durée et le montant de la bourse. Il fixe de nouvelles conditions d'attribution, de renouvellement, de suspension et de suppression de la bourse. Il fait aussi ressortir les différentes sortes de bourses d'études et institue une commission nationale des bourses et stages. Il est également institué une bourse d'excellence pour les étudiants togolais particulièrement brillants ainsi que les dispositions particulières pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse d'études supérieures ou de perfectionnement à l'étranger.

Le décret sera complété par un arrêté qui définit clairement les critères que doivent désormais remplir les étudiants de nationalité togolaise pour prétendre à une bourse pour les études au Togo ou à l'étranger. Parmi ces critères, on peut retenir le mérite, les priorités de l'Etat en matière de formation supérieure, la répartition géographique des candidats, la situation sociale des parents et le genre. Ces critères varient selon qu'il s'agisse d'un nouveau bachelier, d'un étudiant en semestre 3, 4, 5, et 6 ou qu'il s'agisse d'un étudiant en Master ou en Doctorat.

Le Fonds d'Aide aux Etudes Supérieures qui sera créé aura pour mission la mobilisation des fonds et l'octroi des prêts aux étudiants. Il sera géré par un comité de gestion placé sous l'administration d'un comité de surveillance. Ce comité définit les attributions du secrétaire exécutif qui sera nommé en conseil des Ministres. Il est le gestionnaire direct du fonds et sera assisté d'un agent comptable.

Les deux projets de décret feront l'objet d'une validation en vue de leur introduction en Conseil des Ministres au cours du deuxième semestre de l'année en cours.

- **Elaborer une politique nationale de recherche**

Les travaux pour la définition de la politique nationale de recherche ont été poursuivis au cours de l'année 2014. L'état des lieux de la recherche au Togo, rédigé en 2013, a été mis à jour avec la prise en compte des observations issues du forum national consultatif tenu les 10 et 11 décembre 2013. Le projet de document de la politique nationale en Science, technologie et innovation (STI) a été aussi rédigé.

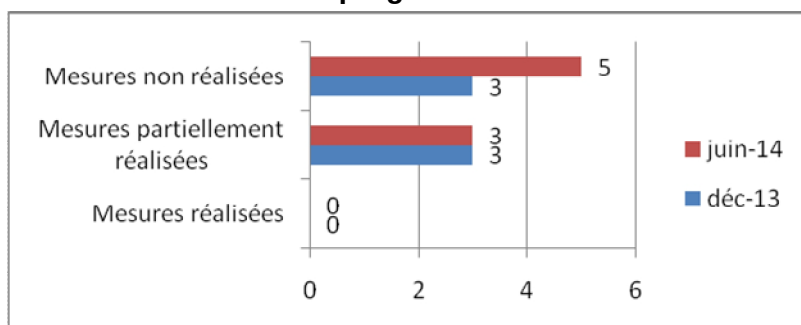
A titre de rappel, l'on peut noter que le forum national consultatif a regroupé l'ensemble des acteurs responsables du système national en Science, Technologie et Innovation (STI), des parlementaires et la société civile. Son but est de définir les orientations du système national en STI et de déterminer les objectifs stratégiques à suivre dans le processus d'élaboration de la politique STI.

4.4 Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

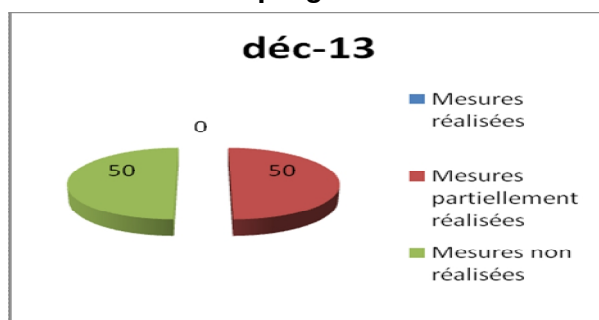
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	3	50	3	-	3	38
Mesures non réalisées	3	50	3	2	5	63
Totaux	6	100	8		8	100

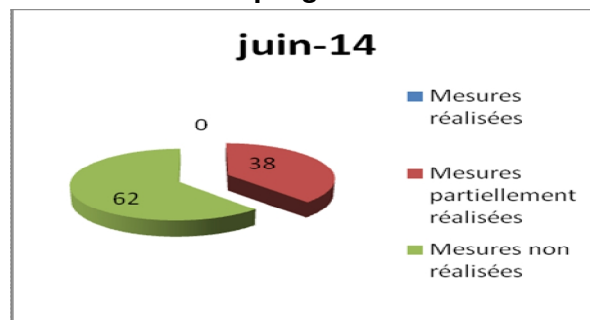
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



• Mettre en œuvre la décentralisation

Le comité technique chargé de l'élaboration d'une feuille de route de la décentralisation et des élections locales a été créé par arrêté n°0074/MATDCL du 31 mars 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PROFADEL, les seconds projets prioritaires relatifs à l'appui aux activités génératrices de revenus ont démarré. Cependant, la contrepartie togolaise n'est toujours pas disponible. Ce qui compromet l'exécution normale des projets.

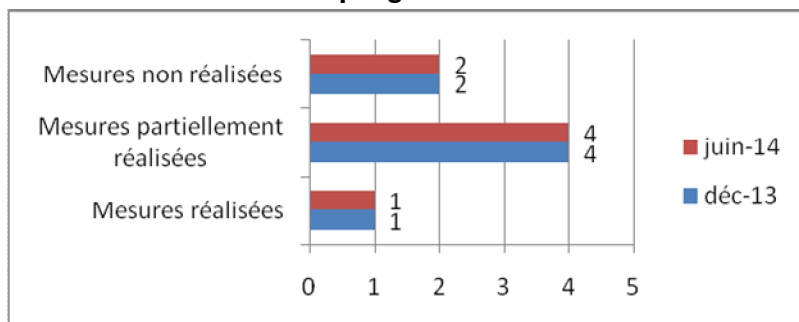
L'exécution des programmes de la coopération allemande en matière de décentralisation (Programme bonne gouvernance /décentralisation (ProDEG), a permis la formation des acteurs locaux en matière de planification locale. Il faut noter aussi au cours de ce premier semestre l'entame de l'élaboration des documents suivants : le guide méthodologique d'élaboration des plans de développement, et les plans de développement pour les villes de Sokodé et de Tsévié

4.5 Ministère des Mines et de l'Energie

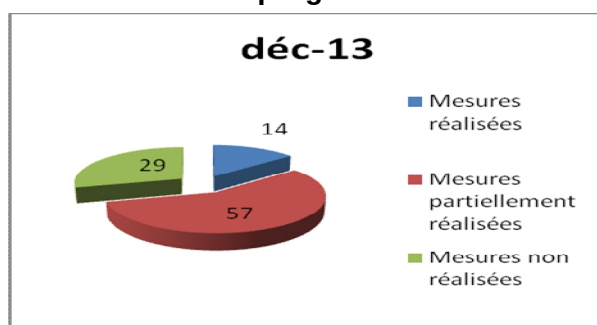
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	14	-	-	1	14
Mesures partiellement réalisées	4	57	4	-	4	57
Mesures non réalisées	2	29	2	1	2	29
Totaux	7	100	7		7	100

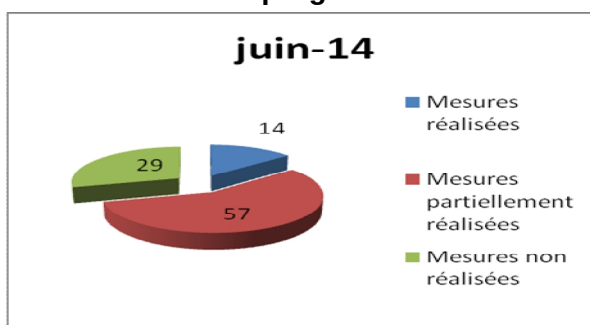
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées 2014



L'état de mise en œuvre des réformes dans ce département se présente comme suit :

- **Restructurer le ministère des mines et de l'énergie.**

L'arrêté portant organisation du ministère des mines et de l'énergie a été pris le 17 mai 2013. Un audit stratégique et organisationnel du ministère a été fait dont le rapport a été validé au cours du mois de décembre 2013. Les dispositions sont en train d'être prises pour l'application des recommandations de cet audit qui a restructuré profondément le ministère. C'est ainsi qu'un projet d'organigramme inspiré des recommandations de l'audit et tenant compte des réalités du département ministériel a été envoyé au secrétariat général du gouvernement en vue de sa prise en compte dans le décret portant organisation des départements ministériels.

- **Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale des mines**

Le projet de document de politique nationale des mines a été validé lors d'un atelier national de restitution et de validation tenu le 16 décembre 2011. L'exposé des motifs est en cours d'élaboration en vue de sa présentation en conseil des ministres. Le projet de document a été transmis à la Banque Mondiale sur sa demande pour observations et améliorations. La Banque Mondiale a, de ce fait recruté un cabinet canadien pour l'amélioration desdits documents.

La contribution du cabinet a fait l'objet de validation à travers un atelier national organisé du 10 au 12 juin 2014. Les travaux ont porté sur la validation de l'avant-projet du Code minier de la République togolaise et de ses textes d'application. Après la validation en atelier national, le gouvernement a de son côté formulé des observations qui ont été transmises au Consultant en vue de leur prise en compte. Le document final prenant en compte toutes les propositions d'améliorations est attendu.

- **Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de l'énergie**

Le projet de document de politique nationale de l'énergie a été validé lors d'un atelier national de restitution et de validation tenu le 15 décembre 2011. Le rapport final soumis par le consultant SOFRECO a fait l'objet d'une relecture par un comité restreint pour s'assurer de la prise en compte de tous les amendements faits au cours de cet atelier. L'exposé des motifs préalablement élaboré est en amélioration en vue de sa présentation en conseil des ministres.

Dans le même sens, des TdR ont été élaborés pour solliciter l'assistance pour l'élaboration et l'adoption des textes législatifs et réglementaires du secteur. Ces TdR sont soumis à la Banque mondiale. Parallèlement, l'Union Européenne (UE) a manifesté récemment sa volonté d'accompagner le ministère dans l'aboutissement du processus. Pour ce faire, une requête vient d'être envoyée à l'UE à travers le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

- **Elaboration du document de politique nationale des hydrocarbures et des textes d'application relatifs à la loi portant code des hydrocarbures**

Le Gouvernement se propose de se doter d'un instrument de stratégie pour une vision à long terme de promotion et de développement du secteur des hydrocarbures. Ce sera un document qui lui permettra de mettre en œuvre toutes les actions qui concourent à l'exploration et au développement de ses ressources pétrolières, d'une part et d'autre part, à l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers.

La loi 99-003 portant code des hydrocarbures de la République togolaise, en vigueur depuis une quinzaine d'années, fait ressortir actuellement des insuffisances dans son application. Il va falloir l'adapter aux nouvelles pratiques dans l'industrie pétrolière et la renforcer avec des textes subséquents adéquats. Enfin, elle se doit aussi d'être harmonisée avec les lois des autres pays communautaires conformément aux directives des organisations sous régionales, notamment la CEDEAO et l'UEMOA.

Les termes de références (TdR) ont été déjà élaborés et envoyés au Secrétariat permanent pour les réformes pour solliciter un financement pour la réalisation desdites études.

Les activités qui sont prévues dans le cadre de l'élaboration des trois documents de politiques sectorielles susmentionnés aux points **3.2, 3.3 et 3.4** sont les suivantes :

- ✓ rédaction/élaboration des documents de politiques sectorielles ;
- ✓ validation desdits documents de politiques sectorielles en atelier ;
- ✓ adoption de ces documents par le gouvernement ;
- ✓ mise en œuvre desdites politiques sectorielles.

- **Promotion de l'électrification à grande échelle**

Cette dernière mesure des réformes est composée de deux sous-mesures.

La première sous-mesure est relative à l'étude de création d'une agence d'électrification rurale pour laquelle le ministère de l'économie et des finances a alloué un crédit au titre de réforme prioritaire, gestion 2012. Pour la réalisation de ladite étude, un comité d'experts nationaux a

effectué en juillet 2012 un voyage d'études dans les pays ayant une expérience en la matière (Maroc, Tunisie, Burkina Faso et Mali). Le rapport du voyage d'études fait présentement l'objet d'examen par un comité restreint avant sa validation technique en atelier national.

Lors d'une séance de travail du Ministre des mines et de l'énergie avec une délégation de l'Union Européenne consacrée aux projets du secteur devant être financés par le 11ème FED, le Ministre a inscrit la création de l'Agence d'électrification rurale comme un projet prioritaire de son département. C'est ainsi que l'Union Européenne a donné son accord de principe pour appuyer à travers le 11ème FED le ministère dans le processus de création de cette agence.

Par ailleurs, des réflexions sont actuellement en cours pour aller vers la fixation d'un coût de branchement incitatif dans les localités rurales.

La deuxième sous-mesure concerne la mise en place d'un fonds d'électrification rurale qui ne pourrait se faire que si l'agence est créée. L'étude de création de cette agence devrait examiner et proposer les moyens de son financement.

- **Gestion efficace de l'éclairage public**

La gestion du réseau d'éclairage public est du ressort des collectivités locales avec l'appui de la CEET pour les aider à la maintenance/entretien du réseau construit.

Présentement, il est mis en place un comité interministériel chargé de la gestion des fonds collectés par la CEET auprès de ses abonnés à partir de leurs consommations. Mais il faut relever que cette entité s'occupe plus de la gestion de la redevance perçue au titre de l'éclairage public.

D'une façon générale, il y a lieu de signaler qu'en matière d'extension de l'éclairage public dans les rues de Lomé comme dans certaines villes de l'intérieur, des efforts louables se font et se poursuivent. En 2014, l'Etat a financé, l'extension de l'éclairage public à Adjengré et à Tohoun.

- **Inventaire des sites potentiels pour l'exploitation et la production des granulats concassés pour les BTP entre le 8ème et le 9ème parallèle**

En 2014, il n'y a pas eu de financement pour la réalisation de l'inventaire des sites potentiels pour l'exploitation et la production des granulats concassés pour les BTP entre le 8ème et le 9ème parallèle.

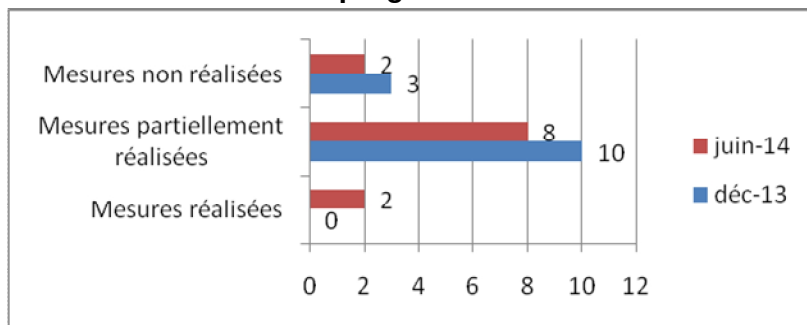
Le budget d'investissement a financé en 2014 l'inventaire des sites potentiels pour l'exploitation et la production des granulats concassés pour les BTP au Sud du 8ème parallèle qui a permis d'enclencher le processus de passation du marché pour l'acquisition de matériels informatiques en vue du traitement des données qui seront collectées à partir de 2015 par le travail de terrain.

4.6 Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation

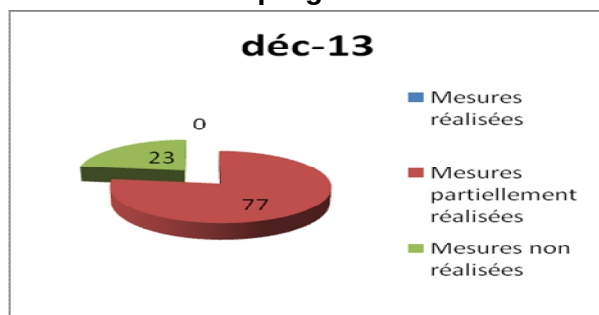
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	2	17
Mesures partiellement réalisées	10	77	12	-	8	67
Mesures non réalisées	3	23	-	0	2	17
Totaux	13	100	12		12	100

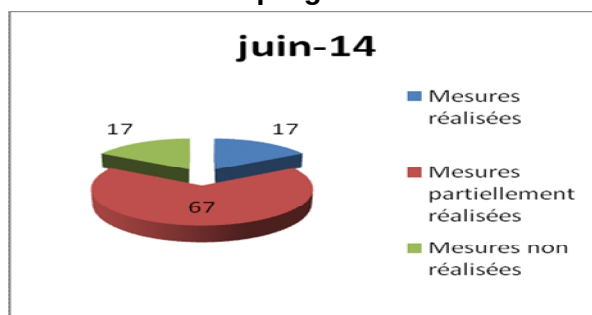
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Au cours du premier semestre 2014, l'état d'avancement des actions se présente comme suit :

- **Réorganiser le ministère**

Les arrêtés portant organisation du secteur de l'action sociale et du secteur de la promotion de la femme ont été signés après la réalisation des audits organisationnels de ces secteurs respectifs et après accord du Premier ministre. Mais suite à la réorganisation du gouvernement le 17 septembre 2013, un arrêté sera repris pour prendre en compte les deux secteurs et l'alphabétisation. Le processus est en cours.

- **Élaborer et mettre en œuvre la politique sectorielle de l'action sociale**

L'élaboration de la politique nationale de l'action sociale a été financée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Un comité de suivi multisectoriel a été également mis en place conformément au guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles au Togo. La version provisoire de cette politique a été validée le 12 décembre 2013. La validation nationale a eu lieu les 02 et 03 juin 2014 à Tsévié.

- **Elaborer et valider le budget programme de la politique nationale de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation**

L'élaboration du budget programme du ministère s'inscrit dans la mise en œuvre des exigences de la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois des finances au sein de l'UEMOA. Le ministère s'est engagé dans l'élaboration d'une politique publique assortie d'un budget programme par l'arrêté n°012/2014/MASPFA/SG/DAFF du 11 avril 2014 portant nomination des membres du comité de pilotage et d'élaboration de la politique nationale de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation et l'arrêté n°013/2014/MASPFA/SG/DAFF du 14 avril 2014 portant nomination des membres de la cellule d'implantation du budget programme. Le processus d'élaboration a abouti à un budget programme qui prend en compte les différents aspects de la politique publique du ministère pour la période 2015-2017.

La mise en place d'un système de suivi-évaluation n'est pas encore effective.

- **Renforcer la solidarité nationale**

Le ministère a également obtenu un financement du PNUD pour une étude de mise en place du Fonds de solidarité nationale. Les consultants ont été recrutés à cet effet et l'étude de la mise en place du fonds a été validée en atelier national le 24 août 2012. L'avant-projet de loi portant création dudit fonds et son exposé des motifs ont été transmis au Secrétariat général du gouvernement.

La procédure d'élaboration de l'avant-projet de loi portant Charte nationale de la solidarité n'a pas encore débuté.

- **Poursuivre le renforcement des capacités des structures d'intervention du ministère**

Dans le cadre du renforcement des capacités des structures d'intervention du ministère, de nombreuses activités sont en cours sauf que la formation du personnel en planification prévue manque encore de financement.

La pérennisation du Centre Oasis de Terre des Hommes a fait l'objet de la signature d'une convention entre le ministère représentant le gouvernement, Terre des Hommes, Plan Togo et l'UNICEF. Un arrêté a transformé ledit centre en Centre de référence, d'orientation et de prise en charge des enfants en situation difficile (CROPESDI). Ce centre est fonctionnel et les obligations des différentes parties à la convention comptant pour cette année 2014 sont en cours d'exécution. Le projet d'extension de ce centre dans les régions centrale et savanes est en cours.

- **Adopter l'avant-projet de loi modifiant la loi n°2000-019/PR du 29 décembre 2000 portant statut des réfugiés au Togo**

Financé par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), l'actualisation de la loi n°2000-019/PR du 29 décembre 2000 portant statut des réfugiés au Togo a été validée en atelier pour la rendre conforme aux normes actuelles de protection internationale des réfugiés notamment en ce qui concerne l'institution d'une commission de recours, l'incorporation des dispositions relatives à l'acquisition du statut dérivé, à la procédure d'acquisition et de perte du statut de réfugié et à la procédure d'expulsion ou de reconduite à la frontière. Cet avant-projet de loi portant statut des réfugiés au Togo et son exposé des motifs ont été transmis au Secrétariat général de gouvernement.

- **Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre**

La réalisation des audits genre dans deux ministères pilotes financée par la BAD a débuté avec la signature du Protocole d'accord entre le ministère chargé de la promotion de la femme et celui de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Le ministère s'est renforcé par la mise à disposition d'une spécialiste en genre, d'une spécialiste en communication et d'un spécialiste en statistique.

Dans le cadre de la promotion du cadre juridique pour l'équité et l'égalité de genre, il est apparu nécessaire de réviser le Code des personnes et de la famille (CPF) qui a connu une importante modification en 2012 afin de corriger quelques dispositions inéquitables et discriminatoires à l'égard des hommes et des femmes notamment, la qualité de chef de famille du mari, la séparation de corps et les successions corrélativement avec l'application de la coutume.

La mise en œuvre des recommandations des fora nationaux de la Femme Togolaise est en cours d'exécution. Dans ce sens, les activités relatives au développement de l'entrepreneuriat féminin inclusif, au développement du leadership professionnel et politique de la femme et au renforcement de la lutte contre les violences basées sur le genre sont en cours d'exécution.

- **Développer une nouvelle approche d'alphabétisation**

La stratégie nationale d'alphabétisation adossée à un plan d'action est élaborée et disponible. L'atelier national de validation a eu lieu le 28 janvier 2014. Le recrutement d'un consultant et l'organisation des ateliers ont permis la révision des curricula, notamment le curriculum d'alphabétisation (jeunes et adultes de 15-45 ans), le curriculum de formule alternative de prise en charge des exclus du système scolaire (enfants de la tranche d'âge 9-14 ans non scolarisés ou déscolarisés précoces), le guide d'appropriation des curricula et un plan de formation des utilisateurs. Lesdits curricula ont été validés du 22 au 23 avril 2014. Cependant, le guide d'appropriation des curricula et le plan de formation des utilisateurs restent à être finalisés. Le manuel de procédures de la stratégie du faire-faire en alphabétisation et éducation non formelle (AENF), retenu par le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) a été élaboré en juin 2013. Avant sa validation le 11 février 2014, il a été actualisé en prenant en compte le nouvel encrage institutionnel du sous-secteur. L'atelier technique de rédaction de matériels didactiques syllabaire, calculaire et guide enseignants est en cours de préparation. La mise en place du Fonds d'appui à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle est en cours.

- **Réformer l'Ecole Nationale de Formation Sociale (ENFS) au système LMD**

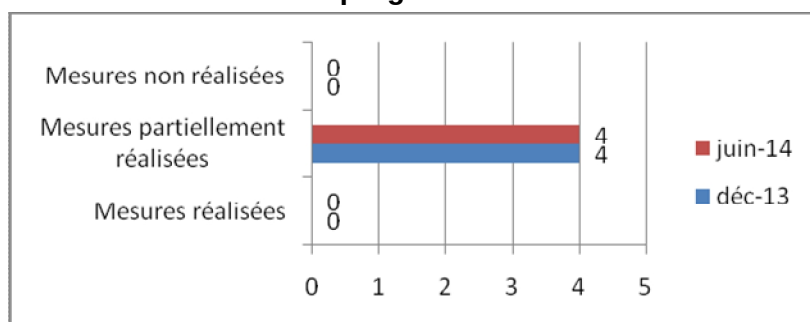
L'Ecole nationale de formation sociale (ENFS) a réformé les programmes de formation. Un atelier de validation des quatre référentiels a eu lieu dans le cadre de la réécriture des curricula. Le processus est en cours.

4.7 Ministère des Postes et de l'Economie Numérique

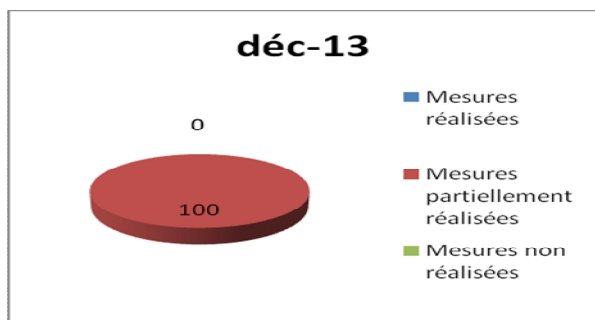
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	100	4	-	4	100
Mesures non réalisées	0	0	-	0	0	0
Totaux	4	100	4		4	100

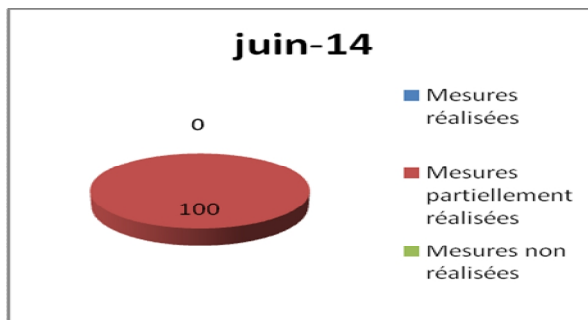
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Renforcement du cadre institutionnel**

- **Mise en œuvre de la loi sur les communications électroniques :**

Le décret N°2014-088/PR du 31 mars 2014 portant régimes juridiques applicables aux activités de communications électroniques a été adopté afin de fixer entre autres, les conditions d'obtention des licences individuelles pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de communications électroniques ouverts au public et/ou pour fourniture du service téléphonique au public.

Le projet de décret portant sur l'interconnexion et l'accès aux réseaux de communications est également adopté en Conseil des ministres en avril 2014.

Le projet de décret portant organisation de l'Autorité de Régulation du secteur des Communications Electroniques (ARCE), qui reprend les missions de l'ART&P, est en cours d'élaboration.

- **Renforcement des capacités du ministère :**

- les membres des commissions de passation et de contrôle des marchés publics ainsi que les cadres fortement impliqués dans la chaîne de passation des marchés publics ont été formés à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres et des demandes de proposition, du 22 avril au 09 mai 2014 ;
- une plateforme de travail collaboratif avec des outils informatiques adaptés est en cours d'élaboration ;
- les négociations dans le cadre du marché d'acquisition du matériel informatique et équipements réseaux ont abouti à la signature puis à l'approbation du contrat le 05 août 2014 ;
- Le processus pour l'installation d'un système d'intranet du ministère a démarré.

a. Redynamisation du marché des télécommunications

Le projet de restructuration du groupe Togo Télécom (Togo Télécom et sa filiale Togo Cellulaire) a démarré. Le cabinet Prince waterhouse coopers (PWC) retenu à la suite du processus de passation du marché, pour conduire l'audit comptable, financier et technique du groupe, a rendu un premier rapport d'audit technique en juillet 2014. La deuxième phase (la plus importante) débutera incessamment.

Le processus d'introduction d'un troisième opérateur de la téléphonie mobile a démarré en juillet 2014.

Le projet WARCIP est rentré dans sa phase de mise en œuvre proprement dite depuis le 31 Mars 2014. Les comptes du projet au titre de l'exercice clos le 31/12/2013 ont été audités par un Commissaire aux comptes. La version définitive des manuels de procédures administratives,

financières et comptables a été envoyée à la Banque Mondiale. Le processus de recrutement des autres membres de l'unité de coordination du projet se poursuit. Plusieurs marchés sont en cours.

b. Mise en œuvre du réseau e-gouvernement

La mise en œuvre proprement dite du projet a démarré en début du premier trimestre 2014.

c. Restructuration de la poste

- **Elaboration de la politique nationale de la poste**

Des projets de textes sont en cours d'élaboration. Il s'agit de la déclaration de politique sectorielle, de la redéfinition du service universel et du champ des services postaux.

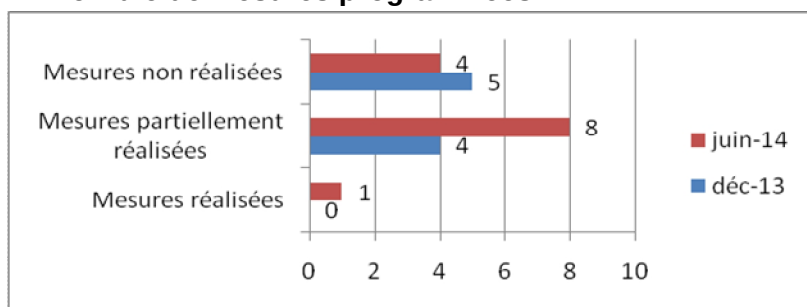
4.8 Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

Au premier semestre 2014, sur les treize (13) mesures programmées, une (01) mesure a été totalement réalisée, huit (08) sont en cours de réalisation et quatre (04) n'ont pas encore connu de début de réalisation.

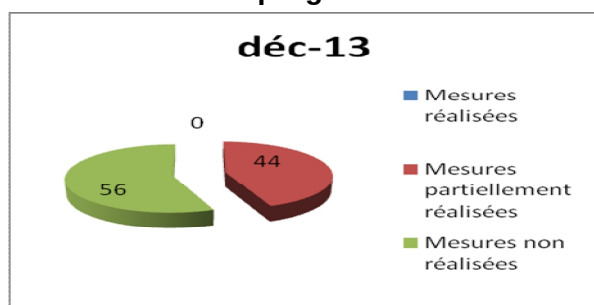
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	1	8
Mesures partiellement réalisées	4	44	4	-	8	62
Mesures non réalisées	5	56	5	4	4	31
Totaux	9	100	13		13	100

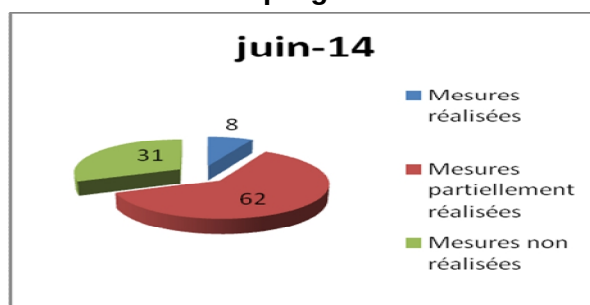
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Le niveau de réalisation de ces mesures se présente comme suit :

Mesures réalisées

• Création d'une direction du contrôle routier (DCR)

Dans le but de limiter voire d'éradiquer le phénomène des accidents de la circulation devenus récurrents au Togo, il a été décidé de créer une direction du contrôle routier. L'objectif est de parvenir à une meilleure organisation et à une plus grande lisibilité dans la gestion du contrôle routier pour une plus grande efficacité.

En lieu et place de cette direction, il a été mis en place par arrêté N°0324/MSPC/CAB du 06 mai 2014 la division de la sécurité routière (DSR). Il s'agit là d'une unité mixte composée de personnels issus de la police, de la gendarmerie et des services techniques des transports routiers. Elle dispose de structures décentralisées implantées dans les chefs lieux de régions économiques du pays.

Mesures en cours de réalisation

• Renforcement des capacités opérationnelles de la Police Nationale (PN)

Pour mieux rapprocher la police de la population et assurer la couverture sécuritaire du pays, au cours du premier semestre 2014, trois (03) nouveaux postes de police (Cacavéli dans le Golfe, Kpélé dans le Haho et Efoukpa dans le Wawa) ont été créés, équipés et rendus opérationnels.

Un effort a été fait dans le domaine du renforcement des capacités humaines de la police nationale avec le recrutement de mille cent huit (1108) élèves policiers. Après la fin de leur formation militaire de base au Centre National d'Instruction (CNI) de Kara, ce personnel nouvellement recruté sont mis à la disposition de l'Ecole Nationale de Police (ENP) pour la poursuite de leur cursus de formation.

La PN a également bénéficié au cours de cette période de plusieurs stages. Il s'agit de :

- stage de formation pour dix (10) cadres de police dans une académie de police en Côte d'Ivoire ;
- formation de dix-sept (17) fonctionnaires de police, tous grades confondus, dans les domaines de la police judiciaire, de la police scientifique et de la sécurité routière.

Les travaux de construction de l'Ecole Nationale de Police (ENP) se poursuivent. Ils sont à l'étape des grosses œuvres, de la finition des blocs administratifs, pédagogiques et des logements.

La visite sur le site en juin 2014 des experts de l'Union Européenne (UE) a permis de constater l'état d'avancement des travaux. A ce jour, 47% des travaux ont été exécutés.

Pour ce qui est du statut de la PN, un avant-projet de décret a été adressé au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour observations.

• Renforcement des capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale (GN)

Les réflexions sont en cours pour l'actualisation du décret portant organisation.

Le personnel de la GN ont été renforcé avec le recrutement de sept cent (700) élèves gendarmes. Ils ont bénéficié de mars à juin 2014 d'une formation en maintien de l'ordre.

Le recyclage du personnel existant n'étant pas encore programmé, d'autres, au nombre de quatre-vingt (80), ont par contre suivi de février à avril 2014, des stages de formation dans les domaines de la police judiciaire, de la police scientifique et de la sécurité routière.

Un cours d'application des officiers de gendarmerie a été créé et forme actuellement vingt (20) officiers.

- **Renforcement des capacités opérationnelles du Corps des Sapeurs-Pompiers**

Pour améliorer la qualité des prestations des sapeurs-pompiers en cas de situation d'urgence, le ministère a créé des postes de secours dans les cinq régions économiques du pays. Il envisage également de leur construire des casernes et d'assurer leurs équipements. Seule la caserne de Kara est opérationnelle.

Une mission a été organisée en avril 2014 à l'effet d'identifier les sites devant abriter ces casernes. Des villas ont été louées pour installer provisoirement les agents précurseurs de ces postes.

- **Redéfinition des missions et organisation du Corps des Gardiens de Préfecture (CGP)**

Les réflexions en vue de la redéfinition et de la réorganisation du corps des gardiens de préfecture sont en cours. Cependant, en ce premier semestre 2014, cent cinquante (150) agents ont été formés en janvier en sécurité rapprochée et quatre vingt dix-huit (98) autres sont en cours de formation en maintien de l'ordre.

- **Renforcement de la lutte contre le trafic illicite des produits pétroliers**

Dans le but d'intensifier la lutte contre le trafic illicite des produits pétroliers sur toute l'étendue du territoire national, le ministère a créé outre Lomé une unité mixte, dénommée «Entonnoir Ad hoc 2 », chargée de réprimer ce trafic.

- **Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du Comité National Anti-Drogue (CNAD)**

Toutes les activités programmées pour la mise en œuvre de cette mesure ne peuvent être réalisées que si les textes portant organisation du CNAD sont pris.

L'avant-projet de décret de réorganisation du CNAD est en cours d'élaboration.

- **Création d'une Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)**

Le Togo vient d'adhérer à l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC) le 05 mars 2014.

Pour optimiser la coordination des actions de prévention et de gestion des catastrophes, le gouvernement projette mettre en place une agence nationale de la protection civile qui regroupera tous les acteurs impliqués dans la gestion des situations d'urgence.

Le processus de création de cette agence est en cours. Un consultant a été recruté à cet effet. Le lancement du processus a été fait en mai 2014 avec la consultation des acteurs en juin 2014. La phase d'élaboration du projet de décret de création de l'agence est en cours.

- **Elaboration de la politique nationale de la sécurité et de la protection civile**

Le ministère s'est engagé en mars 2014 dans un processus d'élaboration des politiques publiques et budgets programmes aux côtés des autres ministères.

Entre mars-juin 2014, le MSPC a produit des documents intermédiaires (le diagnostic, la chaîne de résultats, les plans de consultation et de suivi-évaluation) qui ont servi à la rédaction d'un document provisoire de politique nationale de sécurité et de protection civile qui sera soumis à une validation interne puis nationale.

Le document de plan d'actions stratégiques du ministère a été finalisé et vulgarisé en mai 2014.

Mesures non réalisées

- **Renforcement des capacités institutionnelles des services de lutte contre le trafic illicite des drogues et du blanchiment**

La plupart des activités programmées pour être réalisées ne sont pas prises en compte par le budget d'investissement de l'Etat (BIE). De plus, il existe un décret N°2004/PR portant création et attribution de l'OCRTIDB sans qu'aucun texte ne soit pris dans le sens de sa réorganisation.

- **Renforcement des capacités institutionnelles du Laboratoire National de Police Scientifique (LNPS)**

Le processus d'élaboration des textes portant organisation du LNPS n'est pas encore enclenché. Le laboratoire n'a pas non plus acquis d'équipements.

- **Transformation du Bureau Central National INTERPOL (BCN INTERPOL) en Direction Nationale INTERPOL**

Les études pour une éventuelle transformation du Bureau National INTERPOL en Direction Nationale INTERPOL sont en cours. Cependant, le processus d'élaboration des textes portant sa création n'a pas encore commencé.

- **Renforcement des capacités opérationnelles de l'Inspection Générale des Services de Sécurité (IGSS)**

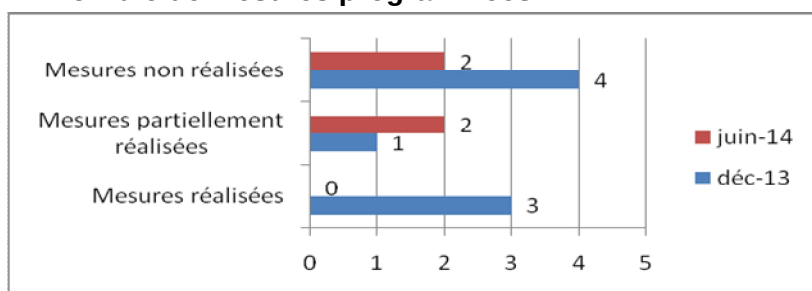
Aucune action n'a été menée pour renforcer les capacités opérationnelles de l'IGSS. Elle dispose du personnel et de matériels roulants limités pour accomplir pleinement ses missions. Les réflexions sont en cours pour sa réorganisation.

4.9 Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Industrie

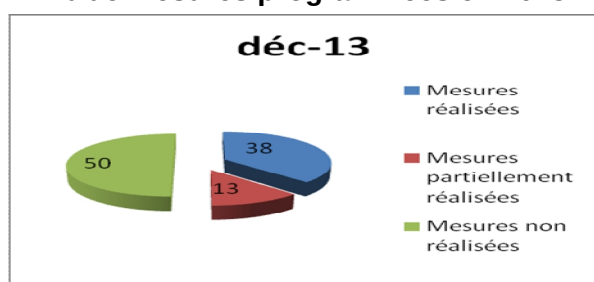
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	3	38	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	1	13	1	-	2	50
Mesures non réalisées	4	50	3	0	2	50
Totaux	8	100	4		4	100

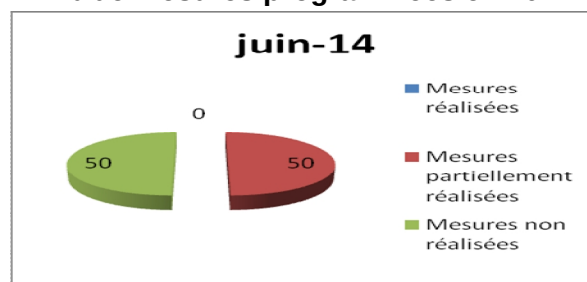
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



A- Enseignement Technique et Formation Professionnelle

2.1- Mesures entamées

Deux (02) mesures sur les quatre (04) programmées ont été entamées au cours du premier semestre 2014. Il s'agit de :

- 1- la poursuite de l'élaboration de la carte de développement des compétences techniques et professionnelles,
- 2- l'élaboration du document cadre de normes minimales d'infrastructures et d'équipements d'institutions d'ETFP.

Concernant ces deux (02) mesures, seuls les termes de référence ont été élaborés et validés avec l'appui technique du Secrétariat Permanent chargé des Réformes.

2.2- Mesures non entamées

Deux (02) mesures n'ont pas du tout été entamées. Il s'agit de :

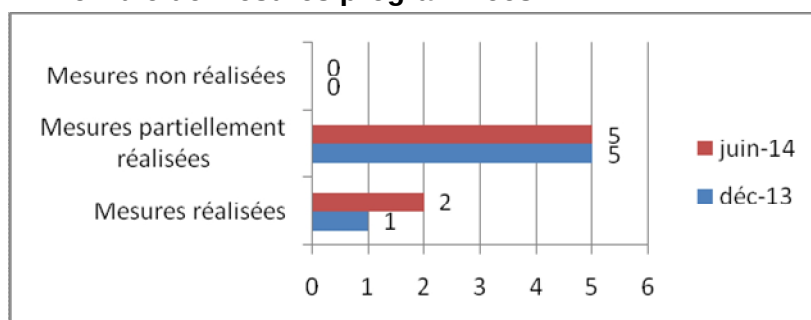
- 1- la poursuite de l'actualisation / l'élaboration et la reproduction des curricula de formation selon l'approche par compétences (APC),
- 2- la mise en place d'un nouveau système de certification, de validation des acquis expérientiels et formation des encadreurs.

B- Industrie

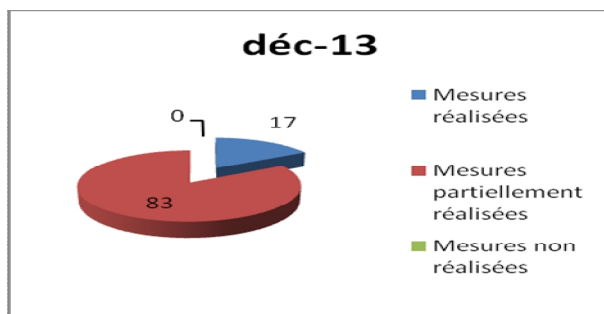
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	17	-	-	2	29
Mesures partiellement réalisées	5	83	5	-	5	71
Mesures non réalisées	0	0	-	2	0	0
Totaux	6	100	7		7	100

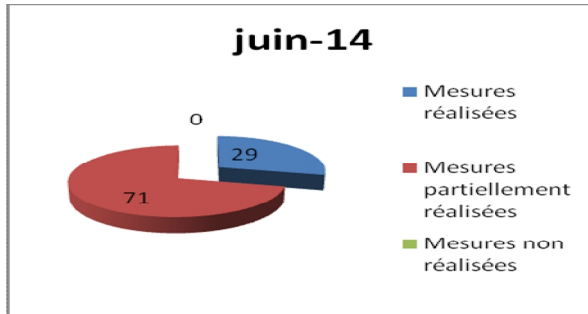
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Au premier semestre de l'année 2014, certaines des actions prévues ont été réalisées. L'état d'avancement de ces actions se présente comme suit :

- **Restructuration du Secrétariat d'Etat**

Les activités de restructuration du département ont été ralenties au premier semestre 2014. En effet, suite au dernier remaniement, le ministère de l'industrie, de la zone franche et des innovations technologiques (MIZFIT), a été rattaché au ministère de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'industrie et puis érigé en secrétariat d'Etat. C'est dans cette logique que le décret portant organisation et attribution des départements ministériels et secrétariats d'Etat a été révisé par le secrétariat général du gouvernement (SGG) et amendé par le secrétariat d'Etat chargé de l'industrie. Ce décret va servir de base pour la mise en place des différentes structures du secrétariat d'Etat. L'effectivité de ces textes va contribuer à relancer les activités dudit ministère et promouvoir le développement industriel au Togo.

- **Elaboration et vulgarisation des politiques sectorielles**

Avec l'appui du Secrétariat Permanent pour le suivi des Réformes et des Programmes financiers, le secrétariat d'Etat chargé de l'industrie a mis en place un comité chargé d'élaborer le document de politique industrielle. Ce document a été élaboré et validé au niveau du département et disponible. La politique industrielle présentée par ce document prend en compte la qualité, les innovations technologiques, la propriété industrielle. Seule la vulgarisation reste à faire.

- **Mettre en œuvre le code des investissements et vulgariser la loi sur la zone franche**

Le code des investissements et la loi sur la zone franche, ont été adoptés et les textes d'application sont pris par le gouvernement pour l'effectivité de l'agence de promotion des investissements et de la zone France (API-ZF).

Les activités de vulgarisation de la loi sur la zone franche sont effectives et assurées par la direction générale de la zone franche.

- **Elaborer et mettre en œuvre la politique de promotion de la qualité**

Les activités sont prévues pour être démarrées au premier semestre 2013. Cependant, faute de financement aucune de ces activités n'a démarré. Les textes organiques qui portent sur les attributions, l'organisation, et le fonctionnement des structures chargées de la promotion de la qualité industrielle ont été déjà amendés par le gouvernement et les observations sont entrain d'être prises en compte. Ce n'est qu'après l'adoption de ces textes que les structures créées (HAUQE, ATOPROQ, ATOMET, ATN, COTAG) se pencheront sur la stratégie à mettre en œuvre pour la promotion de la qualité industrielle au Togo.

Avec l'appui financier et technique de l'union européenne, le document de politique nationale de qualité est élaboré. Ces préparatifs pour sa validation sont en cours.

- **Elaborer et mettre en œuvre un programme d'appui et d'assistance aux entreprises industrielles**

Un programme de restructuration et de mise à niveau (PRMN) est en cours d'exécution avec l'appui financier et technique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). L'équipe du PRMN a élaboré un programme national de mise à niveau, mais faute de moyens financiers, la phase de mise en œuvre de ce programme n'a pas encore démarré.

Il est prévu une étude diagnostique qui fera un état des lieux sur les entreprises industrielles et la nature de l'assistance à ces dernières. Le département est à la recherche du financement pour la réalisation de ces activités.

- **Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'incitation à la création d'entreprises industrielles de transformation à grande valeur ajoutée**

Il est prévu une étude de faisabilité pour le premier semestre 2014. Un programme pays est élaboré avec l'appui des experts de l'ONUDI. L'accord de financement par l'ONUDI a été signé en novembre 2013. Ce programme est prévu pour être démarré en 2014. La phase de lancement est en cours de préparation.

Des études sont en cours pour élaborer un programme des chaînes de valeur des produits à forte valeur ajoutée, ainsi qu'un fonds d'appui au développement industriel qui sert de soubassement à la création des parcs agro-industriels.

- **Elaboration des budgets programmes**

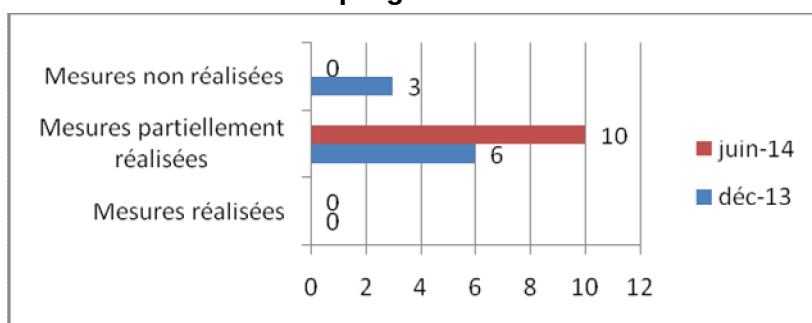
Il a été mis en place une cellule budget - programme dans le département. Celui-ci est chargé d'élaborer le budget - programme. Avec l'appui du Secrétariat permanent chargé des réformes, le budget - programme du département est élaboré et validé à l'interne.

4.10 Ministère des Travaux Publics et des Transports

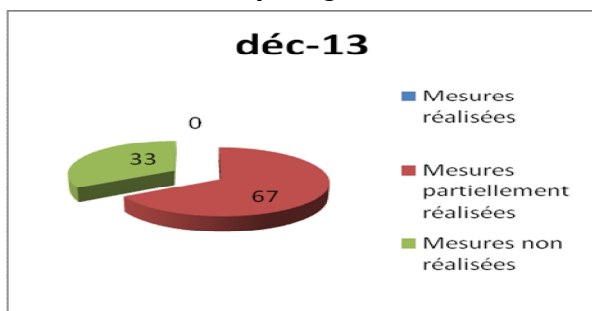
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	11	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	8	89	7	-	10	100
Mesures non réalisées	0	0	-	3	0	0
Totaux	9	100	10		10	100

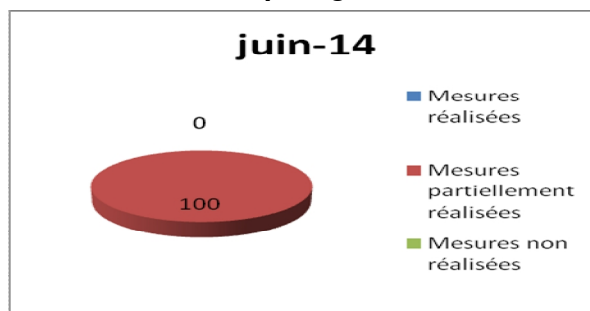
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Les dix (10) mesures énoncées par le ministère ont fait l'objet de suivi-évaluation à savoir :

- **Restructuration du Ministère**

Cette restructuration a été mise en œuvre et s'est traduite par l'élaboration d'un nouvel organigramme suite à l'audit organisationnel des ministères organisé par la fonction publique. Les rapports sont disponibles et sa mise en œuvre est pour bientôt.

- **Elaboration et mise en œuvre de la politique des Travaux Publics et des Transports**

Le Ministère dispose depuis 2010 d'une Déclaration de Politique financée par l'Union Européenne (UE). Cependant, la mission de la BAD dans le cadre du projet Aflao-Rond point Port-Avépozo a mis à la disposition du MTPT, un reliquat d'environ trois cent soixante seize millions (376 000 000) de francs CFA (Don) destiné à l'élaboration de ladite politique. Cette politique prend en compte les transports terrestre, maritime, ferroviaire et aérien.

Le rapport provisoire est disponible.

- **Renforcement des capacités du ministère**

Pour cette mesure, nombre d'actions inscrites ont connu un début voir un aboutissement de mise en œuvre, il s'agit :

- **du renforcement des capacités du personnel**

Dans le cadre du Programme d'Assistance Technique Multisectorielle (PATCM) aux Etats fragiles, la BAD a financé plusieurs actions. Il s'agit du :

- recrutement d'un expert en entretien routier pour le compte de la DGTP dont le contrat a pris fin en décembre 2013 ;
- recrutement d'un expert en passation des marchés pour le compte du ministère : le contrat a pris fin en décembre 2013, mais une prorogation du délai a eu lieu jusqu'à fin mai 2014 ;
- recrutement d'un juriste pour le compte du cabinet du ministère des Travaux Publics et des Transports : le contrat a continué jusqu'à fin mai 2014 suite à la prorogation ;
- recrutement d'un expert en planification et suivi-évaluation pour le compte de la DGTP. Le contrat a démarré en janvier 2014 ;
- recrutement par concours spécial de 15 ingénieurs en infrastructures routières, 25 techniciens supérieurs en génie civil, 16 assistants de direction, 8 comptables gestionnaires et 3 juristes. ces différents cadres ont été formés par l'ENA après leur recrutement ;

- recrutement de trois (3) cabinets en mai et juin 2014 pour des formations modulaires de cent huit (108) agents en gestion et maintenance des routes en terre et pistes rurales ; entretien routier et sa Gestion et en Passation des marchés ;
- recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du manuel de procédures administratives, financières et comptable. Les prestations du cabinet ont démarré mais sont suspendues en attente du nouvel organigramme issu de l'audit organisationnel.

➤ **Du renforcement des capacités en moyen logistique**

- création d'un SITE WEB du Ministère et recrutement d'un Administrateur et d'un technicien pour le suivi ;
- l'acquisition de matériels informatique, bureautique et électronique ;
- mise en place d'un système d'archivage électronique. Le processus de mise en place est en attente (recherche de financement) ;
- dotation au LNBTP de moyens conséquents pour le contrôle de qualité sur les routes, bâtiments et ouvrages d'art. Cette action s'est concrétisée par l'appui en acquisition de certains équipements de laboratoire sur Don BAD.

➤ **Renforcement des capacités des PME et des bureaux d'études intervenant dans le BTP**

Cette mesure a connu un début de mise en œuvre à travers les actions suivantes :

Une étude diagnostique des petites et moyennes entreprises impliquées dans le sous-secteur de l'entretien routier au Togo est faite par le cabinet Kapi Consult. Le rapport provisoire est transmis à la DGTP le 04 décembre 2013 pour observations. La seconde étape sera la formation de ses PME.

➤ **Modernisation et classification du réseau routier national (routes nationales et pistes rurales)**

Cette mesure a connu une mise en œuvre à travers les actions suivantes :

1- Dédoublage de la largeur des tronçons des corridors Lomé – Cinkassé et Abidjan- Lagos : Cette action a connu une mise en œuvre à travers la réhabilitation et modernisation de la route Aflao-Sanvee Condji, tronçon :

- Aflao - Rond point Port ;
- Rond point Port - Avépozo ;
- Aného - Sanvee-Condji ;
- Kantè - Tandjouaré ;
- Tandjouaré - Cinkassé ;
- Grand contournement de Lomé, phase I ;
- des travaux de la RN1-Golfe Club -Togblécopé ;

et bientôt les travaux de :

- Adéticopé -Tsévié ;
- Atakpamé - Blitta ;
- Blitta - Aouda.

2- L'étude de faisabilité de construction des routes transversales

Les études sont disponibles et les travaux de construction de certains tronçons ont démarré à savoir :

- les travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Témédja-Badou-Frontière Ghana ;
- les travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Dapaong-ponio-frontière Burkina ;
- les travaux de réhabilitation et de bitumage de la route Kabou-Guérin Kouka - Katchamba ;
- Lomé-Vogan-Anfoin ;
- Tsévié – Tabligbo ;
- Kouméa – Pya – Tcharè – Lassa – Soumdina – RN16.

3- La Transformation de Lomé, des chefs lieu de région et de certaines villes de l'intérieur en villes modernes par la construction de nouvelles routes, la réhabilitation et l'aménagement de certaines rues à savoir :

- Avenue Nicolas Grunisky ;
- Avenue de la libération ;
- Avenue François Mitterand ;
- Boulevard de la nouvelle Présidence ;
- Avenue de la victoire ;
- Avenue Augustino De souza et le boulevard des Armées ;
- Stade Agoè-BKS-Limousine-Camp d'Adidogomè;
- Fin pavée station Agbalépedo-Lycée d'Agoe-Station Cap Assiyéyé...etc.

➤ Relèvement du niveau de compétitivité du Port Autonome de Lomé par rapport aux ports de la sous-région.

Deux (2) projets d'envergure concourent à cette compétitivité. Il s'agit :

1- Du renforcement de la capacité de gestion de l'administration du secteur maritime et du Port Autonome de Lomé.

Dans le cadre de ce projet, l'Arrêté portant organisation de la Direction des Affaires Maritimes est en cours d'adoption.

Le projet de guichet unique a démarré au port pour améliorer sa gestion.

2- De la réalisation d'une étude pour la réhabilitation du Terminal de Sahel.

Dans ce cadre, un notaire vient d'être commis pour accompagner le Port et le Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT) dans l'aboutissement des procédures de démarrage de l'étude. L'aménagement du Terminal du Sahel consiste à désengorger le port et à rendre le trafic interne fluide.

➤ Développement des réseaux ferroviaire et aérien

Trois importants projets sont prévus pour la concrétisation de cette mesure. Il s'agit :

- de la réalisation de l'étude de faisabilité pour le développement du réseau ferroviaire. l'étude de faisabilité n'a pas encore démarré ;
- mise en forme du plan de modernisation des plates-formes aéroportuaires. Le projet évolue et a atteint 90% de réalisation. Il est également à sa phase d'installation des équipements de sûreté.

- la réalisation d'une étude sur le corridor logistique. Le rapport est finalisé et déposé. Sa validation est en cours.
- **Mise en œuvre de la feuille de route de l'UEMOA sur le contrôle des surcharges avec création des postes de pesage de véhicules, formation/recyclage des agents de contrôle et renforcement des mesures de contrôle.**

Les négociations sont en cours avec Afrique Pesage pour la construction d'autres postes de pesage sur la Route Nationale n°1.

A cet effet, une délégation togolaise a été envoyée en Afrique du Sud au cours du mois d'août 2014 pour s'inspirer de l'expérience de la mise en œuvre du système de contrôle des pesages par l'Agence Routière dudit pays.

- **Modernisation et informatisation de la gestion des titres de transports.**

La consultation restreinte vient d'être lancée pour la mise en place du logiciel.

- **Développement d'un système central de statistiques pour le secteur des transports.**

Les consultations sont en cours pour la désignation d'un cabinet.

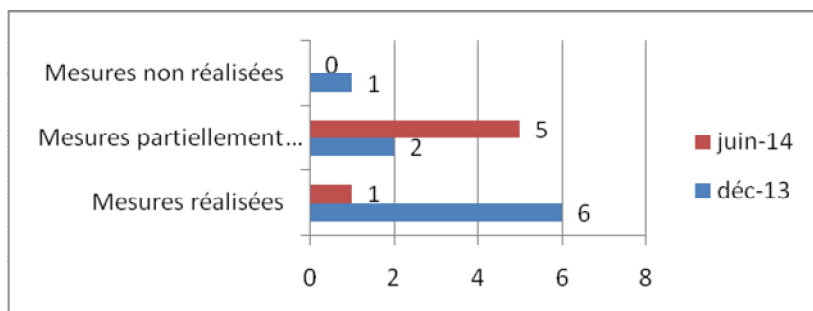
4.11 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Sur les six (06) mesures qui ont été programmées, treize (13) activités ont été déclinées dont une n'est plus prise en compte. Parmi ces activités, 3 ont été réalisées, soit 25%, 9 sont en cours de réalisation, soit 75% en ce premier semestre 2014.

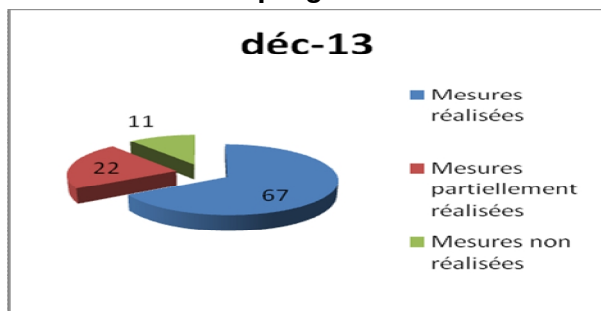
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	6	67	-	-	1	17
Mesures partiellement réalisées	2	22	2	-	5	83
Mesures non réalisées	1	11	1	3	0	0
Totaux	9	100	6		6	100

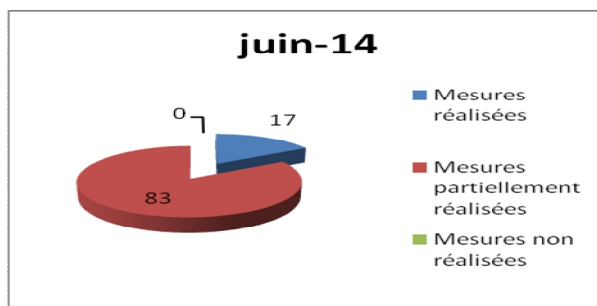
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Les résultats ci-dessus évoqués sont obtenus grâce aux activités phares :

- **La restructuration du MAEP**

a) *Opérationnalisation de l'arrêté organisationnel*

Cette réforme s'inscrit dans le cadre plus général de la réforme de l'administration togolaise, pilotée par le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG). Conformément aux dispositions du décret n° 2012-006 / PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels, le nouvel organigramme du MAEP, et le plan d'effectif du personnel sont rendus opérationnels par arrêté n° 042/13/MAEP/Cab/SG du 06 juin 2013. Les procédures de nomination des cadres aux différents postes de travail sont effectives. Il reste à combler le déficit en ressources humaines en quantité et en qualité.

b) **Etablissement d'un répertoire des différents acteurs publics et privés par domaine d'intervention**

De différents répertoires ont été créés qui sont entre autres :

- Répertoire des transformateurs ;
- Répertoire des sociétés coopératives immatriculées ;
- Répertoire des acteurs de la filière de l'agriculture biologique ;
- Répertoire des centres de formation agricole et rurale.

Les activités sont en cours en vue de l'identification des autres acteurs. Comme par le passé, le MAEP a organisé en avril 2014 à Kara, la 6^è édition du forum du paysan togolais qui a encore permis d'impliquer les producteurs dans la chaîne de valeurs de production tout en leur permettant de faire connaître leurs produits au public.

c) **Restructuration de la filière café cacao au plan administratif**

Les activités menées dans ce cadre se résument aux trois points suivants :

remodelage et renforcement du dispositif de conseil agricole café/cacao (réorganisation de l'UTCC et de la FUPROCAT) ; la création d'une véritable interprofession gestionnaire de la filière avec l'implication de tous les acteurs (collège des transporteurs des banques, services techniques, Etat, organisation de producteurs) dans le cadre de la mutation du Comité de Coordination pour les Filières Café et Cacao (CCFCC) en Conseil Interprofessionnel des Filières Café et Cacao (CIFCC) est effective; la création d'un fonds de développement de la filière café cacao.

Dans le cadre du Projet d'appui au secteur agricole (PASA), une équipe mixte de techniciens de l'UTCC et de la FUPROCAT a été mise en place pour appuyer la relance de la filière café cacao.

- **Elaboration et validation de la politique du secteur agricole**

Financée par la Banque Africaine de Développement (BAD), la Politique Nationale de Développement Agricole du Togo (PNDAT) a été validée les 22 et 23 Novembre 2012. Le MAEP, face à de nouvelles orientations du secteur, envisage d'élaborer de nouveau la politique agricole. A cet effet, les termes de référence sont disponibles, la mobilisation des fonds et le recrutement

d'un consultant sont en cours. Le processus d'élaboration du plan d'actions de mise en œuvre de la politique n'est plus d'actualité.

En outre, le département a élaboré et adopté la politique sous-sectorielle de mécanisation agricole tout en poursuivant la remise des outils aux producteurs.

Pour le développement des filières agricoles, les acteurs publics et privés du secteur agricole ont été formés sur l'élaboration des modèles d'affaires. Pour la finalisation desdits modèles, un consultant est en cours de recrutement pour appuyer le département dans ce sens.

Concernant le renforcement de la sécurité foncière notamment la délivrance aux propriétaires terriens des titres fonciers susceptibles de servir de garanties aux crédits octroyés par les banques, une étude a été réalisée et un comité du foncier rural a été mis en place pour rendre opérationnelles les recommandations y afférentes. Un atelier est prévu dans les prochains jours pour la validation de la feuille de route de la réforme foncière en milieu rural.

Sur le plan régional, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO-Togo) est aligné sur la politique agricole des pays de la CEDEAO (ECOWAP) en vue de promouvoir l'intégration régionale de l'agriculture. Ce programme s'intègre conformément au pilier IV du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDAA), qui recouvre la recherche agricole, et le sous-programme IV du PNIASA qui accorde une place centrale à la génération, la diffusion et l'adoption des technologies, pour impacter significativement les secteurs porteurs identifiés dans le cadre du PNIASA.

- **La mise en œuvre et l'opérationnalisation des mécanismes de financement adéquats du monde rural**

Après la validation du rapport d'étude sur les mécanismes de financement des ruraux, un comité est mis en place pour réfléchir sur l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui institutionnel Agricole (FNAIA). Ledit comité a rédigé le manuel de procédure de gestion et la loi d'application dudit Fonds en remplacement de celle qui régissait le Fonds National d'Appui Institutionnel Agricole (FNAIA). Les procédures de présentation de ladite loi au gouvernement pour son adoption par l'Assemblée nationale est en cours. En attendant l'adoption de la loi le Programme de Productivité en Afrique de l'Ouest (PPAAO-Togo), dans sa composante 3, financement à la demande du développement et de l'adoption des technologies, a élaboré une note conceptuelle dans le cadre de l'opérationnalisation du fonds compétitif, le premier appel est en cours.

Dans le cadre des activités du Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA), des instruments financiers ont été élaborés et mis en œuvre. Il s'agit : i) des fonds compétitifs, ii) des fonds de garanties et iii) des subventions à frais partagés. A ce jour cinquante et un (51) promoteurs de petits projets ont bénéficié de financement pour la promotion de leurs activités. Trois (3) opérateurs de warrantage et cinq (5) promoteurs de sous-projets visant la promotion de l'image des produits togolais ont été sélectionnés.

Par ailleurs, une mise en concurrence des institutions financières de la place a pour objet de sélectionner une banque qui abritera les fonds de garanties et les subventions à frais partagés. La signature des conventions de financement avec les promoteurs est effective. Les activités à cet effet sont en cours sur le terrain.

Le processus de sélection définitive des 36 sous-projets des fonds compétitifs issus du deuxième appel à candidature soldé par un atelier tenu du 19 au 21 juin 2014 au cours desquels 27 sous-projets sont définitivement sélectionnés. L'évaluation des dossiers pour le recrutement du prestataire en charge de la gestion du fonds de garantie a été effectuée au cours dudit atelier. La finalisation du processus est attendue en début du second semestre.

Deux (02) sessions de formation et d'appui - conseil de l'équipe de la gestion financière sont organisées au profit des promoteurs de la première vague des sous-projets des fonds compétitifs. Le processus de signature de la convention entre le PASA et l'ANPGF est en cours en vue d'accompagner le projet dans la gestion des instruments financiers.

Les fonds Koweïtiens sont logés à l'UTB et au FUCEC pour servir de garantie aux producteurs pour leurs crédits.

Il est établi au sein des banques et des Sociétés Financières de Distribution (SFD) des départements spécialisés pour les crédits à l'agriculture et la formation de ceux-ci aux techniques de crédit agricole. Une étude sur les mécanismes de financement des ruraux a été réalisée.

- **La création d'une compagnie d'assurance agricole ou la demande aux compagnies existantes de promouvoir les risques d'assurance agricole**

Une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un Programme d'assurance récolte dans les pays de l'UEMOA a été réalisée en janvier 2010. Une mission technique composée de la BOAD et des experts en assurance a été effectuée avec comme mesure urgente l'identification d'un projet d'intervention basé sur le renforcement des capacités techniques de la Direction Nationale de la Météorologie en vue de combler les insuffisances relatives à la collecte des données météorologiques nécessaires à l'implantation d'un mécanisme d'assurance récolte au Togo.

En effet, des travaux sont en cours au sein du Secrétariat Général du Ministère chargé de l'Agriculture en vue de mener une étude permettant (i) d'identifier et d'hierarchiser les facteurs de risques des principales productions agricoles, (ii) d'identifier les principales filières agricoles susceptibles d'être pris en charge par l'assurance agricole et (iii) de proposer un mécanisme d'assurance agricole indicelle pour les filières agricoles identifiées.

Des réflexions sont en cours en vue de :

- formaliser un projet d'assurance récolte pour les filières organisées ;
- de mettre en place le cadre institutionnel indispensable au développement de l'assurance récolte au Togo (société d'assurance dédiée à l'agriculture, pool de coassurance, etc.). Ces réflexions devront faire intervenir les différents acteurs notamment le Ministère de l'Economie et des Finances (à travers la Direction des Assurances), le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (et notamment la Direction chargée des Statistiques Agricoles), le Comité des Assureurs (représentation du secteur privé des assurances), le secteur bancaire et les Organisations Paysannes (CTOP).

- **La relance de la filière cotonnière de manière durable**

Pour la relance de la filière cotonnière togolaise, le PASA a appuyé les acteurs du secteur depuis 2013 pour avoir un document d'orientation stratégique élaboré de manière participative par une task force composée à cet effet. Les actions réalisées au premier semestre 2014, s'inscrivant dans le contexte de la poursuite de la mise en œuvre des recommandations du document et du renforcement des capacités du réseau des OPC ont permis d'obtenir les résultats suivants: Personnel comptable et financier de la Fédération et de ses Unions Régionales formé par l'équipe de la gestion financière de la coordination PASA sur les procédures de gestion comptable et financière du projet. Les effets se traduisent à travers (i) le suivi des décaissements, (ii) les imputations comptables et le classement des pièces comptables, (iii) la préparation des états et le virement des salaires, (iv) et le suivi budgétaire ; (v) les inventaires des immobilisations et fournitures ainsi que les analyses de clôture de l'exercice comptable 2013.

Par ailleurs, la FNGPC a reçu vers la fin du premier trimestre, une mission du Cabinet KONNY-Afrique pour le contrôle du respect des règles coopératives et des comptes de l'exercice 2013. Un avant-projet de manuels de procédures administratives et financières de la FNGPC a été élaboré et sera bientôt soumis à la validation.

- Recrutement de l'Assistant Technique International pour la FNGPC aboutit avec la signature du contrat intervenu en Avril 2014. L'A.T.I a été officiellement installé dans ses fonctions le 08 mai 2014. L'A.T.I a commencé l'accompagnement de la FNGPC dans son programme de renforcement des capacités des producteurs et de leur organisation.
- Dispositif d'appui conseil redynamisé ; fonctionnement quotidien des sièges des faïtières du

réseau assuré par la Direction Opérationnelle sur les instructions du Conseil d'Administration avec l'appui du PASA. En outre, l'A.T.I recruté par le PASA, a appuyé la FNGPC à organiser des concertations techniques avec le Conseil d'Administration et le Conseil de Surveillance pour analyser la gouvernance du réseau assortis des recommandations d'assainissement des situations constatées.

 Mise en œuvre des recommandations du document d'orientation stratégique de la filière cotonnière

- Journées de réflexions, d'évaluation et de partage sur la mise en œuvre du document d'orientation stratégique de la filière cotonnière organisées par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) à travers le PASA, les 05, 06 et 07 février 2014 à Atakpamé avec la mobilisation d'environ 200 participants dont les producteurs du réseau de la FNGPC. Les réflexions au cours de ces journées ont porté sur cinq (5) axes principaux : (i) l'appréciation des actions déjà engagées, (ii) le diagnostic des causes de l'inflexion de la relance de la production, (iii) la prise des dispositions pragmatiques nécessaires pour la mise en œuvre effective et efficace des orientations stratégiques et (iv) la mise à jour du plan d'actions assorti d'une feuille de route. Une task force de 14 membres a été constituée pour consolider les acquis et poursuivre les actions engagées dans la même perspective.
- Tournée nationale de remobilisation des producteurs organisée par la FNGPC à travers l'appui du PASA et en collaboration avec la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). Placé sous le thème central : « Tous mobilisés pour une production cotonnière croissante et optimisée d'année en année », la tournée s'est déroulée durant les mois de mars et avril 2014 et a mobilisé les représentants de la NSCT, de la FNGPC, de l'ICAT, de la CAGIA et du DRAEP constitués en trois équipes dont les prestations ont permis de toucher 124 sites sur 127 prévus et regrouper 33 610 producteurs dont 10 299 femmes provenant de 1 854 GPC. Entre autres acquis de cette tournée, il faut signaler la mise en place d'un dispositif permettant de primer les meilleurs producteurs à l'issue de la campagne 2014-2015.
- Séances de formations organisées par la NSCT en collaboration avec la FNGPC au profit des Agents Qualités Saisonniers chargés du classement primaire du coton sur les marchés, les 20 au 21 février 2014 dans l'enceinte de l'usine d'égrenage de Notsè. Trois thèmes ont été développés: les « enjeux du classement primaire du coton-graine sur les marchés d'achat et la place des contaminants dans le coton africain », le « rôle de l'agent de qualité saisonnier sur les marchés d'achat » et le « classement du coton-graine dans les marchés des GPC ». Le déploiement des agents sur le terrain est en cours.
- Processus d'introduction de l'approche "Farmer Business School" (FBS) dans la filière coton au Togo enclenché à la suite de la réunion de planification tenue le 07 mai 2014 à Lomé entre tous les acteurs de la filière coton au Togo, sous l'égide du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. A cet effet, un consultant "Master Trainer" a été commis par le PASA en collaboration avec la GIZ dans le cadre du ProDRA pour la formation des formateurs et la réplique de la formation reçue par les formateurs auprès des producteurs. La formation test a été donc effectuée dans un village (Séva) proche de Notsè du 23 au 28 juin 2014 et a regroupé 44 acteurs représentant les producteurs membres de l'UGPC "Seva 1", les cadres de la NSCT, de la FNGPC, du PASA, de l'ICAT (point focal FBS), de la DFDTOPA et de la DFV. L'objectif de cette formation test est de permettre au consultant de vérifier "in situ" l'efficacité des documents de formation, élaborés afin de les corriger et d'en sortir des documents plus actualisés et adaptés au contexte de nos milieux pour la formation des formateurs puis pour les formations en cascade des producteurs. Quatre modules ont été développés : (i) faire l'argent avec l'agriculture, (ii) connaître les mesures pour connaître ses ressources, (iii) gérer son exploitation agricole pour assez de nourriture, (iv) entrées et sorties d'argent. La formation en cascade est prévue pour le second semestre.
- Réunion de concertation des acteurs de la filière cotonnière togolaise, pour le lancement de la campagne 2014-2015, tenue le 30 mai 2014 à Kara. Placée sous le thème « Tous

mobilisés pour une production cotonnière croissante d'année en année », elle a permis de (i) faire une évaluation de la campagne de production et d'égrenage 2013-2014 et (ii) échanger sur l'accompagnement de chaque acteur pour l'atteinte des performances retenues dans le cadre de la vision stratégique de la filière. Ainsi, cette rencontre a fait connaître les réalisations de la campagne 2013-2014 (77 850 000 Kg de coton-graine produit sur 93 739 ha, soit un rendement de 830 Kg/ha avec 1% de coton de 2^{ème} choix et un prix d'achat du coton-graine de 230 F CFA/Kg) et fixé les objectifs de la campagne 2014-2015 (120 000 000 Kg de coton-graine à produire sur 120 000 ha, soit un rendement de 1 000 Kg/ha et un prix d'achat du coton-graine de 230 F CFA/Kg). La campagne cotonnière 2014-2015, débutée en mai a permis d'emblaver déjà au 30 juin 2014, 60 348 ha sur un objectif de 120 000 ha, soit un taux de réalisation de 50%. Ceci est le résultat de la campagne de remobilisation des producteurs organisée entre mars et avril.

- **L'adoption d'une stratégie en matière d'intrants agricoles**

En vue de la formulation d'un mécanisme adéquat de subvention publique et du renforcement du réseau de distribution des engrais par le secteur privé, une étude du secteur des engrais a été réalisée et validée le 12 décembre 2013. Une Task force constituée de tous les acteurs du secteur est mise en place et réfléchit sur ce mécanisme en lien avec les recommandations de l'étude.

Sur le plan juridique des textes communautaires notamment le règlement C/REG du 13/12/12 relatif au contrôle de qualité des engrais a été adopté. Au niveau de la composante 1 du PPAAO-Togo, pour ce qui concerne la mise en place des conditions propices à la coopération régionale en matière de diffusion des technologies, le gouvernement a adopté et élaboré quatre (4) décrets d'application du règlement communautaire de la CEDEAO relatif aux semences, portant sur la mise en place du conseil national de semences et plants, le fonds d'appuis au secteur semencier, du catalogue des espèces et variétés par le cadre des résultats. L'adoption de ces décrets vient parachever l'effort de réorganisation du secteur semencier en vue de sa performance. Aussi, un répertoire des technologies a été élaboré par l'ITRA et reste à valider par l'ensemble des acteurs de la recherche. Trente huit (38) cadres du MAEP dont 14 femmes ont été formés sur la prise en compte du genre dans les activités.

Dans le cadre de la facilitation d'accès et de l'adoption de technologies, le PPAAO-Togo a acquis et mis à la disposition des producteurs 700 tonnes de semences améliorées (500 tonnes de maïs et 200 tonnes de riz). Aussi, les semences de bases produites au cours de la campagne passée par l'ITRA ont été mises à la disposition des multiplicateurs de semences (24,217 tonnes pour le maïs et 8,25 tonnes pour le riz) pour environ 327 multiplicateurs.

- **Le recensement national de l'agriculture**

Lancé officiellement le 17 février 2012 à Lomé par le Premier Ministre, six étapes ont été programmées pour cette activité.

A ce jour, les 4 premières phases de l'opération sont achevées. Les deux (02) dernières phases qui constituent des enquêtes thématiques sont programmées pour 2015. Les rapports de ces premières phases sont disponibles et accessibles à travers le site "www.countrystat.org". Il reste à finaliser la publication de toutes les données.

- **La professionnalisation des Organisations Paysannes**

Elle consiste à mettre en place des structures d'encadrement, de formation et de suivi des agriculteurs. Ces structures devraient assurer la formation des agriculteurs ainsi que le suivi et l'amélioration du fonctionnement des organisations paysannes en vue de leur professionnalisation. Comme résultat immédiat environ cinq cent (500) sociétés coopératives ont été créées selon l'acte uniforme de l'OHADA, la mutation de 198 GPC en SCOOPS-COTON sur environ 200 GPC prévu soit 99% ; ce qui porte à 710, le nombre de SCOOPS-COTON créés dans la filière.

Le lancement du processus de création de l'interprofession dans les filières café cacao par l'atelier d'échange avec les acteurs de la filière sur la mise en place du Comité interprofessionnel des filières café et cacao tenu les 28 et 29 février 2014 à Kpalimé. L'atelier a permis aux acteurs de s'approprier le processus et d'élaborer la feuille de route pour sa mise en œuvre. Pour la suite, il y a eu la tenue des ateliers dans les différentes familles, l'étude des projets de statuts de l'interprofession, l'adoption de ces statuts avec intégration des transformateurs au processus. Le processus est appuyé par l'expert d'interprofession d'AGRER recruté par le PASA au profit du Comité de Coordination des Filières Café-cacao (CCFCC).

Par ailleurs, comptant pour la composante 1 du PASA « **Promotion des cultures vivrières stratégiques, des cultures d'exportation et de la production halieutique continentale** », il a été créé une dizaine d'entreprises de services et organisations paysannes riz (ESOP). Ces entreprises ont été dotées d'équipement de transformation du riz et sont aujourd'hui fonctionnelles.

Dans le cadre du renforcement de capacités des chercheurs et vulgarisateurs, 84 dossiers (ITRA, 53 dossiers dont 23 doctorants et 30 masters ; ICAT, 14 dossiers dont 4 doctorants et 10 masters ; ESA, 15 dossiers dont 10 doctorants et 5 masters ; INFA, 2 dossiers dont 1 doctorant et 1 master) ont été retenus; la répartition de ces dossiers par type de formations est indiquée dans le tableau ci après.

A ce jour, 42 bousiers sont inscrits, et les inscriptions continuent.

Tableau1 : Répartition des dossiers retenus par type de formation

Type de formation	Nombre			Période	Lieu
	Homme	Femme	Total		
PhD	30	8	38	2013-2016	Togo, Ghana, Benin, Burkina, France,
MSc & autres	42	4	46	2013-2016	Togo, Ghana, Benin, Sénégal, Burkina Faso.
TOTAL	72	12	84	2013-2016	

Au niveau de la composante 2 du PPAAO-Togo, le renforcement des capacités des structures de recherches et de vulgarisations, les travaux de réhabilitation ont débuté en janvier et sont en cours de finition.

L'adoption du décret sur la loi portant organisation des chambres d'agriculture est en cours.

- **L'adoption de l'approche sectorielle**

Dès l'adoption du PNIASA, le gouvernement togolais a exprimé le souhait de recourir à l'approche sectorielle (SWAP) pour gérer sa mise en œuvre. Le département de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a entamé le processus d'approche sectorielle depuis un bon moment avec l'appui technique de la FAO. Cela se poursuit actuellement avec le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs du secteur agricole, basé sur l'organisation et le fonctionnement des filières agricoles.

En vue de mettre en œuvre le plan de formation du personnel en GAR, 40 formateurs GAR ont été identifiés. Ils seront formés par les membres de l'équipe GAR du MAEP en vue de mettre en place un dispositif de formation « en cascade », les 40 formateurs sont chargés de délivrer des formations GAR au personnel cadre du MAEP de niveau intermédiaire. Les formateurs ont bénéficié d'une formation en pédagogie de la formation, délivrée par un consultant spécialiste du domaine. Suite à sa validation en fin 2013, le manuel GAR est finalisé et un imprimeur est sélectionné en vue de sa diffusion à grande échelle au niveau du MAEP (1000 exemplaires produits).

Diverses réunions sont tenues et ont abouti à l'élaboration d'un modèle de contrat de performance, qui est mis en place entre le MAEP et les différentes structures qui le composent (directions générales, centrales et régionales, projets etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation, 30 cadres du MAEP sont formés sur la gestion du plan de formation et sur la conception, animation et évaluation d'une action de formation, du 08 au 18 avril à l'INFA de Tové.

En outre les relations entre le MAEP et les autres acteurs sont respectueuses, cordiales et actives. Les partenaires techniques et financiers souhaitent une plus grande appropriation et responsabilisation du gouvernement et du MAEP en particulier. Les organisations des producteurs et le secteur privé sont aussi engagés dans le processus, pour le moment à travers le comité interministériel de pilotage du secteur (CIPS).

- **L'adoption d'une stratégie pour la gestion et la commercialisation des surplus des produits vivriers assorti de son plan d'action**

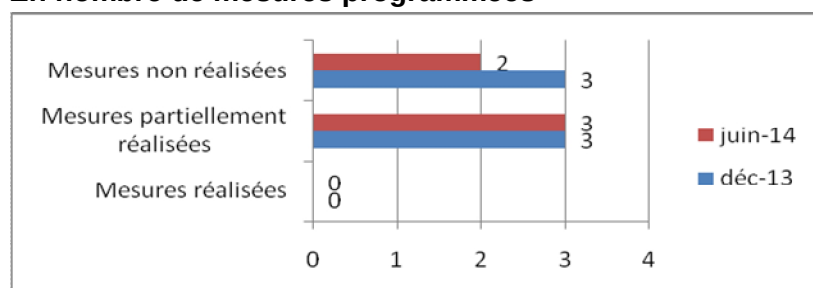
Elle consiste à assurer l'organisation en filières des principaux produits vivriers, pour permettre une meilleure gestion du risque par les banques. Une étude a été réalisée sur la commercialisation des produits vivriers. Les réflexions sont en cours pour la mise en œuvre des recommandations de cette étude.

4.12 Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie chargé de la mise en œuvre des Recommandations de la CVJR

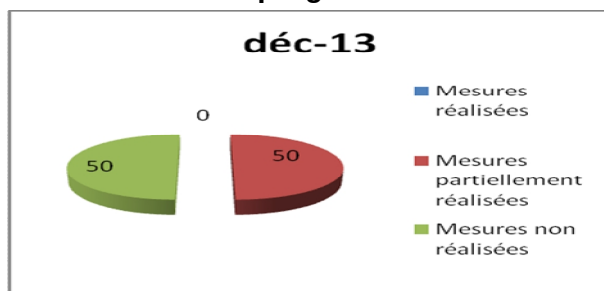
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	3	50	5	-	2	29
Mesures non réalisées	3	50	-	2	5	71
Totaux	6	100	7		7	100

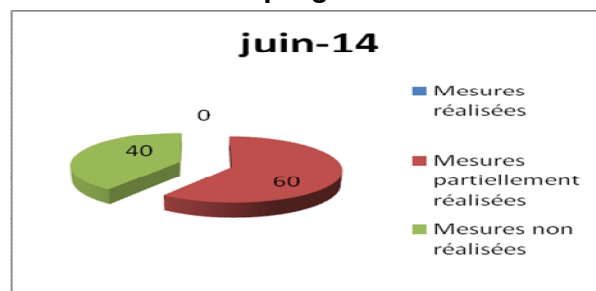
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Réorganiser le ministère**

Faisant suite à la création de la direction générale de la consolidation de la démocratie par décret n° 2012/PR/12, une directrice de la prévention des conflits a été nommée le 2 juillet 2014. Cette nomination a été suivie de la désignation des chefs de division afin de rendre l'organigramme du ministère opérationnel.

- **Mise en œuvre des recommandations de la CVJR**

Après la remise du rapport final de la CVJR, le ministère a organisé au mois de janvier 2014, un atelier d'échanges et d'appropriation des recommandations avec les secrétaires généraux des départements ministériels en vue d'une mise en œuvre efficace.

Dans ce sens, le livre blanc résultant de la recommandation 55 a été élaboré et adopté par décret n° 2014-104/PR du 3 avril 2014.

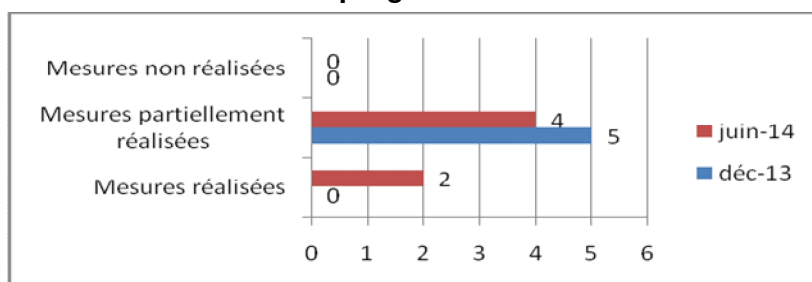
Ce livre blanc a été édité en plusieurs exemplaires en français et en langues nationales (Kabyè, Ewé, Ifè, Kotocoli et Moba). Il a fait l'objet d'une large diffusion auprès des représentants des départements ministériels, des services publics, des forces de sécurité, des leaders religieux et des chefs traditionnels sur toute l'étendue du territoire national au cours de la période du 29 juin au 20 juillet 2014.

4.13 Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé

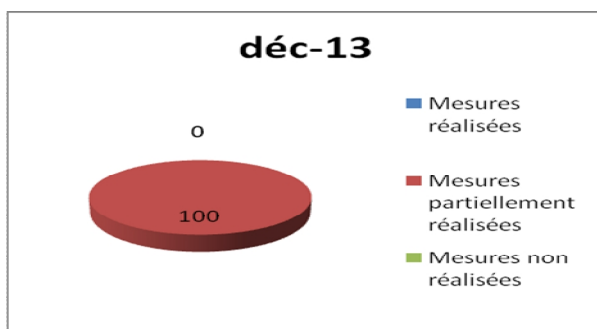
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	2	33
Mesures partiellement réalisées	5	100	5	-	4	67
Mesures non réalisées	0	0	-	1	0	0
Totaux	5	100	6		6	100

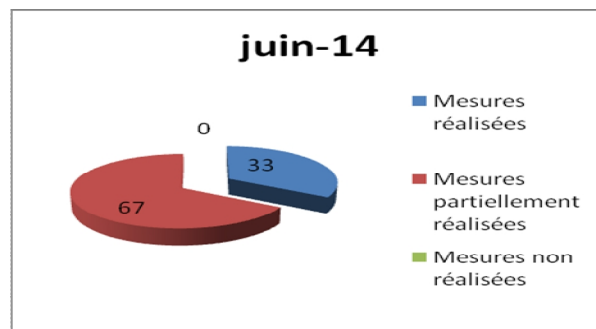
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Réorganiser le ministère**

Sur ce point, suite à l'audit stratégique et organisationnel, un arrêté portant organisation du ministère est signé le 20 août 2014 conformément aux textes en vigueur.

- **Harmoniser et mettre en œuvre les textes relatifs à la concurrence au Togo.**

Sur le plan législatif et réglementaire : les inspecteurs et les contrôleurs, veillent à l'application des lois relatives à concurrence et leurs textes d'application.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi N°2010-017 du 31 décembre 2010 relative à la production, à la commercialisation, à la consommation des cigarettes et autres produits du tabac, le ministère a organisé une campagne de communication et de sensibilisation à l'intention des consommateurs et de tous les acteurs impliqués. Cette campagne a été lancée le 26 août 2014.

S'agissant du décret n°2011-03 du 05 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo et ses textes d'application, la direction du commerce intérieur s'est appropriées des outils nécessaires pour la vérification de la qualité des sachets plastiques dans les usines de fabrication, et dans les marchés.

Les dispositions sont en train d'être prises pour assainir le secteur des matériaux de construction.

- **Mettre en œuvre la politique commerciale**

Cette réforme concerne la mise en œuvre du plan d'action de la politique commerciale adoptée en 2012. Un guide de l'exportateur du Togo a été élaboré afin de fournir des informations d'ordre réglementaire et technique aux exportateurs et de les orienter vers d'autres espaces commerciaux qui sont des marchés actuels et potentiels pour les produits du Togo.

- **Contribuer à l'amélioration du climat des affaires**

Sur ce point, il convient de signaler que :

Actuellement, une entreprise est créée en 24 heures au Togo à 31 400 F CFA pour les entreprises personnes physiques et 58 250 F CFA pour les entreprises personnes morales suite à la suppression de la carte d'opérateur économique par note circulaire du 21 mars 2014.

- la reconnaissance du site www.cfetogo.org ou www.cfetogo.tg par arrêté interministériel du 21 mars 2014 comme support d'annonces des formalités de création, de modification et de dissolution d'entreprises à 5 000 F CFA contre 61360 F CFA en moyenne dans les autres journaux d'annonces légales.
- la réduction du capital minimum nécessaire pour la création d'une SARL à 100 000 F CFA pour permettre aux jeunes porteurs de projets sans grandes ressources de créer leurs

entreprises avec l'option de recourir à un acte notarié ou simplement sous seing privé conformément aux nouvelles dispositions de l'OHADA.

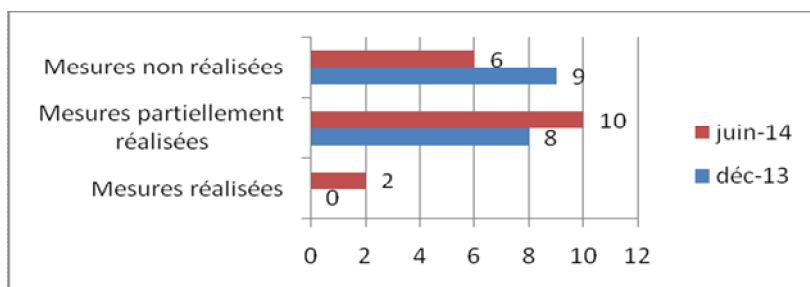
- l'opérationnalisation du guichet unique du commerce extérieur avec une phase pilote.

4.14 Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

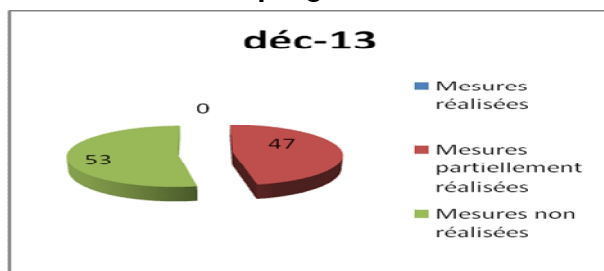
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	2	11
Mesures partiellement réalisées	8	47	8	-	10	56
Mesures non réalisées	9	53	9	1	6	33
Totaux	17	100	18		18	100

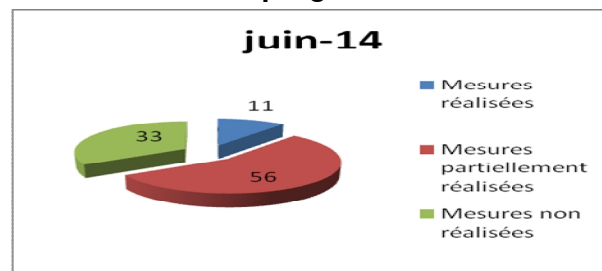
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



La présente situation évoque uniquement les mesures qui ont été mises en œuvre entre janvier et juin tout en mentionnant celles qui ont été réalisées au cours du mois de juillet.

- **Adoption et mise en œuvre du nouvel organigramme**

Le nouvel organigramme a été adopté le 15 mai 2014 par Arrêté N° 005/2014-MPDAT/CAB/SG portant organisation du ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire. Il reste sa mise en œuvre.

- **Création et opération de l'Institut National de la Statistique (INSED)**

La validation des différents documents de l'étude sur la transformation de la DGSCN en INSEED menée par AFRISTAT, a débuté en décembre 2013 pour prendre fin en mars 2014. Plusieurs documents ont été élaborés. Ces documents étaient soumis à validation par le Comité de validation au fur et à mesure qu'ils étaient élaborés. L'élaboration du manuel de procédure qui a

accusé un retard dû au recrutement du Cabinet, n'a finalement pas été pris en compte dans le contrat d'AFRISTAT. Ce manuel est actuellement en cours de finalisation et suivra la même procédure que le rapport de l'étude pour sa validation.

- **Elaboration du schéma national d'aménagement du territoire**

Après la validation interne du cadre méthodologique, une validation nationale dudit cadre et des TdRs est prévue en septembre 2014. Par ailleurs, les organes de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PONAT) de Lomé Commune et des Régions de la Kara et des Savanes, seront formés en octobre sur divers thématiques traitant de l'aménagement du territoire.

Au cours du premier semestre 2014, des cartes thématiques illustratives ont été élaborées avec les SIG (Système d'Information Géographique).

- **Elaboration et adoption des textes d'application de la loi-cadre sur l'aménagement du territoire**

La loi cadre est passée en troisième lecture en Conseil des Ministres. Les textes d'application de la loi-cadre seront élaborés et adoptés à la suite de l'adoption en Conseil des Ministres de cette loi-cadre.

- **Adoption de la politique nationale de l'aide publique au développement**

Le dossier relatif à l'adoption de la politique nationale de l'aide publique au développement n'a pas évolué. Le document est toujours au Secrétariat Général du gouvernement.

- **Facilitation du fonctionnement du Comité Etat-Donateurs**

Aucune réunion du Comité Etat-donateurs ne s'est tenue au cours du premier semestre 2014 ainsi que celle du Comité sectoriel gouvernance économique. La première réunion du Comité Etat-donateurs de l'année s'est tenue le 24 juillet 2014.

- **Formation des agents de la DPD ; DB ; DFCEP ; DCF ; DGTCP et les sectoriels à la chaîne Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi-évaluation (PPBSE)**

Les cadres du MPDAT ont bénéficié d'une formation sur la chaîne PPBSE du 14 au 25 avril 2014 sur financement du PAI-2. Un séminaire de formation sur huit (08) modules (le processus de budgétisation, la directive 06 portant loi des finances au sein de l'UEMOA, la nomenclature budgétaire, la gestion axée sur les résultats, la planification stratégique, le suivi-évaluation, la budgétisation axée sur les résultats et la méthodologie d'élaboration du Programme d'Investissement Public (PIP)) s'est tenu du 02 au 13 juin 2014, à l'attention des cadres des ministères en charge des finances et de la planification impliqués dans le processus d'élaboration et d'exécution des dépenses publiques. Cette formation a été financée par le PARCI-2.

- **Suivi et évaluation des projets de développement (suivi-conjoint)**

Le suivi et l'évaluation de projets de développement a été mené au cours du mois de janvier 2014 où trois régions ont été visitées à savoir : la Région Maritime, la Région Centrales et la Région des Savanes. Les ouvrages visités sont entre autres ; les bassins d'ouvrages, les marchés et hôpitaux en construction, les pistes rurales, les plateformes multifonctionnelles....

- **Organisation des revues sectorielles (revues trimestrielles des projets/programmes)**

Au cours du premier semestre 2014, les revues trimestrielles des projets/programmes n'ont pas été réalisées. Par contre, la revue annuelle de la mise en œuvre de la SCAPE, a été organisée sur la période de mai à juin 2014.

- **Soutient des capacités des comités sectoriels dans le cadre de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques sectorielles**

Du 9 au 23 mai 2014, les Comités sectoriels ont, tour à tour, validé les rapports bilan de l'année 2013 des Axes de la SCAPE relatifs à chacun de ces Comités. Le rapport global de la mise en œuvre de la SCAPE, a été validé au cours d'un atelier national qui s'est tenu le 17 et 18 juin 2014.

- **Actualisation du format du PIP ainsi que les méthodes d'élaboration du PIP**

Le processus a démarré avec la revue des fiches de projets et la formation des équipes de formateurs du MPDAT qui aideront les sectoriels à mieux renseigner ces fiches.

- **Formation des acteurs à l'analyse des projets d'investissement**

Cette activité est la suite logique de l'actualisation du format du PIP ainsi que ses méthodes d'élaboration. Comme tel, les équipes formées auront au cours du second semestre pour tâche, d'aider les ministères sectoriels à renseigner les fiches projets qui servent d'analyse des projets d'investissement.

- **Production des comptes nationaux 2010**

La publication des comptes nationaux 2009 adoptés par le Comité PIB a été effective le 29 juillet 2014. L'exercice de production des comptes nationaux 2010, n'a pas encore démarré.

Réalisation de l'Enquête Démographique et de Santé du Togo (EDST). La collecte des données sur le terrain qui a démarré le 8 novembre 2013, s'est poursuivie de janvier jusqu'à avril 2014. Le traitement de ces données a commencé en décembre et s'est poursuivi jusqu'à fin mai 2014. Les analyses sont actuellement en cours.

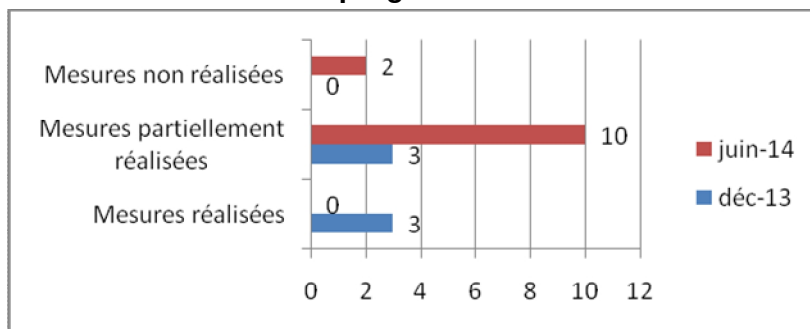
Les mesures relatives (i) au renforcement des capacités de planification, de programmation, budgétisation, de suivi et de l'évaluation à l'échelon régional des Directions Régionales de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (DRPDAT), (ii) à l'élaboration du Plan de renforcement des capacités, (iii) à la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat de Busan et (iv) à la validation du manuel de procédure en matière de programmation des investissements sont celles qui n'ont pas été véritablement mises en œuvre au cours du premier semestre 2014.

4.15 Ministère de l'Équipement Rural

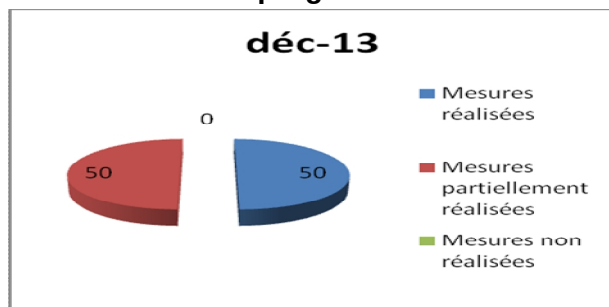
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	3	50	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	3	50	3	-	10	83
Mesures non réalisées	0	0	-	9	2	17
Totaux	6	100	12		12	100

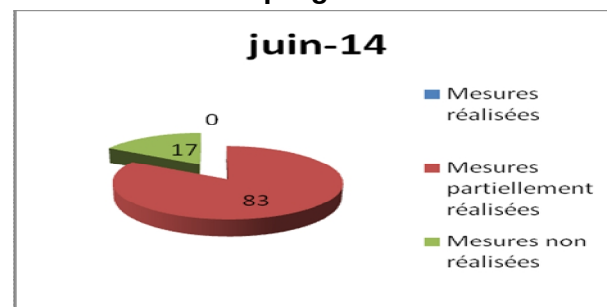
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Les mesures en cours d'exécution se présentent comme suit :

- **Elaborer/actualiser le document Budget programme et cadre de dépense à moyen et long terme et le projet de performance du MER élaboré et actualisé chaque année**

Le document Budget programme et cadre de dépense à moyen et long terme (BP/CDMT) et le projet de performance du MER pour 2014 sont déjà élaborés et envoyés au Secrétaire Permanent des Reformes. La cellule du budget programme est bien armée pour le faire chaque année.

- **Restructurer le ministère**

L'arrêté organisationnel du MER a été adopté par le Gouvernement. La Direction Administrative et Financière (DAF) et la Direction de la Planification et Suivi- Evaluation (DPSE) ont été créées. Les directeurs ont été nommés par décret pris au conseil des ministres. Il reste à recruter le personnel nécessaire pour rendre opérationnel la DAF et la DPSE.

- **Promouvoir un cadre favorable à une bonne gouvernance de l'eau selon l'approche GIRE**

Dix (10) arrêtés relatifs aux textes d'application du code de l'eau ont été programmés pour être élaborés et adoptés par le Gouvernement pour l'année 2014. Trois (3) sur les dix (10) arrêtés relatifs aux textes d'application du code de l'eau ont été élaborés.

- **Mettre en place un Système Intégré d'Information sur l'Eau**

Le bureau d'études chargé de mettre en œuvre cette mesure a été identifiée. Le contrat est en préparation.

- **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des fonds pour l'eau et l'assainissement**

Le Plan d'actions du secteur eau et assainissement n'a pas été révisé. L'état des lieux du Plan national du secteur eau et assainissement a été réalisé à l'issus d'un atelier national. Le Plan de financement de la société du patrimoine Eau et Assainissement est en cours d'élaboration.

Les Contrats de performances (Etat, SPEAU et TdE) sont en attente pour signature. C'est une décision politique qui doit être prise par les autorités politiques.

- **Mettre à jour des systèmes de production des données statistiques du secteur**

La stratégie de suivi des points d'eau et de collecte des données n'est pas encore été élaborée. Seule la mise à jour des données de la base PROGRES se fait partiellement.

- **Elaborer et adopter et mise en œuvre la politique sous sectorielle, stratégies et plan d'actions pour la mécanisation agricole**

Le rapport d'étape à l'appui à la revue de la politique de mécanisation agricole du Togo a été élaboré. Elle doit être revue pour élaborer une politique sous sectorielle de mécanisation agricole du Togo. Une Note Stratégique pour la gestion des équipements agricoles du « Projet d'exploitation de 1000ha de sorgho, maïs et riz » a été aussi élaborée. Une Note d'Orientation Stratégique pour la mise en place et la gestion des Zones d'Aménagement Agricole Planifié (ZAAP) au Togo a été également élaborée. Tous ces documents permettront l'élaboration de la politique sous sectorielle, les stratégies et plans d'action de la mécanisation agricole au Togo.

Les termes de référence ont été élaborés. La demande de proposition a été validée par la DNCP. Le bureau d'études chargé de la mise en œuvre de la mesure (concernant stratégies et plans d'actions) a été choisi. Son contrat a été signé.

La politique sous sectorielle sera élaborée après les stratégies et plans d'actions avec un autre financement.

- **Elaborer, adopter et mettre en œuvre une politique sous sectorielle, stratégies et plan d'actions pour les pistes rurales.**

Les termes de référence ont été élaborés. La demande de proposition a été validée par la DNCP. Le bureau d'études chargé de la mise en œuvre de la mesure (concernant stratégies et plans d'actions) a été choisi. Son contrat a été signé.

La politique sous sectorielle sera élaborée après les stratégies et plans d'actions avec un autre financement.

- **Elaborer, valider, adopter et mise en œuvre la politique sous sectorielle, stratégies et plans d'actions pour la maîtrise de l'eau**

Les termes de référence ont été élaborés. La demande de proposition a été validée par la DNCP. Le bureau d'études chargé de la mise en œuvre de la mesure (concernant stratégies et plans d'actions) a été choisi. Son contrat a été signé.

La politique sous sectorielle sera élaborée après les stratégies et plans d'actions avec un autre financement.

- **Elaborer, valider, adopter et mise œuvre la politique sous sectorielle, stratégies et plans d'actions pour le foncier rural**

Un comité national de réflexion du foncier agricole et rural a été créé pour cette mesure. Un document de politique foncière rurale a été élaboré par une ONG devenu un bureau étude. Ce document devrait être enrichi par un expert national en la matière qu'il faut recruter. Le problème qui se pose est de savoir s'il est possible de valider le document sans l'apport de l'expert national ?

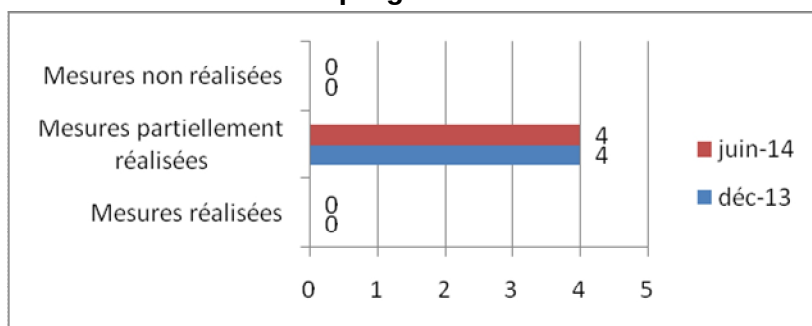
4.16 Ministère de la Fonction Publique

Pour le compte du premier semestre 2014, le ministère de la Fonction Publique a inscrit dans sa matrice triennale glissante, 4 mesures déclinées en activités. Après six mois de mise en œuvre de cette matrice, il est à noter que les 4 mesures qui y sont inscrites, sont en cours de réalisation.

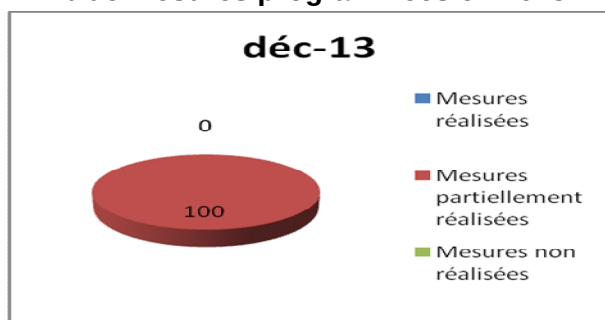
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	4	100	4	0	4	100
Mesures non réalisées	0	0	-	0	0	0
Totaux	4	100	4		4	100

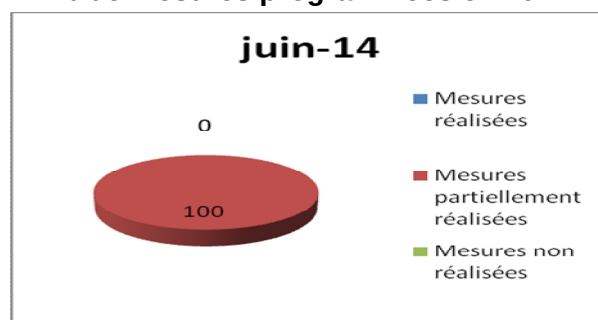
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Renforcer les capacités de l'administration publique**

Pour le renforcement des capacités de l'administration publique, les textes relatifs au nouveau cadre juridique de l'ENA ont été élaborés en juin 2014 et feront l'objet d'un atelier de validation au cours du second semestre. L'élaboration de ces textes s'inscrit dans le droit fil des efforts qui sont faits pour accompagner la réforme des principaux centres et écoles de formation des agents publics. Au nombre de ces centres et écoles de formation, nous pouvons citer l'ENA dont l'audit a été réalisé en juin 2012 par des experts en management public venus de l'ENAP du Québec. Parallèlement, l'étude sur l'incidence financière du plan d'action de la réforme de l'ENA dont le contrat vint d'être approuvé, a été réalisée.

- **Mettre en œuvre la stratégie de communication sur la réforme**

Le processus de simplification des procédures administratives qui participe de la réforme de l'Administration publique, a fait l'objet d'une large campagne d'information aussi bien à Lomé et à Kpalimé qu'à travers les cinq chefs-lieux de régions au cours du mois de mai.

S'agissant justement de la simplification des procédures administratives, il y a eu la documentation et des études de simplification des procédures et formalités administratives de trois prestations que sont l'obtention de la nationalité, la création d'association et l'obtention de la pension de retraite. La validation de ces propositions de simplification est prévue pour le deuxième semestre.

- **Redéfinir et rationaliser les missions des structures et les normes juridiques**

Du point de vue normatif, il y a eu l'élaboration des textes sur l'éthique et la déontologie dans la fonction publique dont la validation en un atelier national interviendra au deuxième semestre.

- **Opérationnaliser l'intranet gouvernemental**

L'opérationnalisation de l'intranet gouvernemental nécessite entre autres, la mise en place d'un système d'évaluation dynamique englobant l'ensemble des structures de la fonction publique.

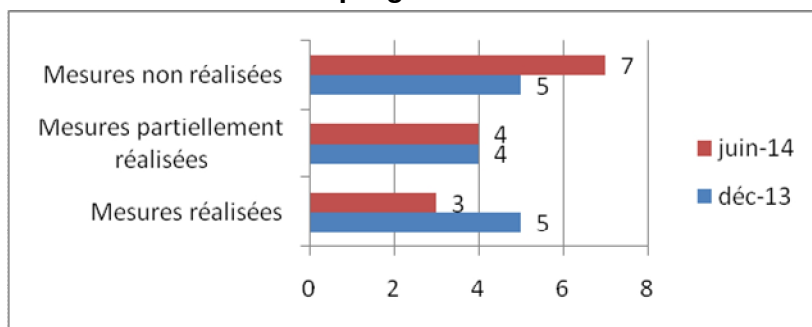
La mise en place du Système de Gestion du Personnel Administratif est dans sa phase de finalisation avec le développement des applications dont la réalisation exige l'acquisition de la logistique et la formation de trois informaticiens. A l'heure actuelle, le marché d'acquisition est attribué.

4.17 Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

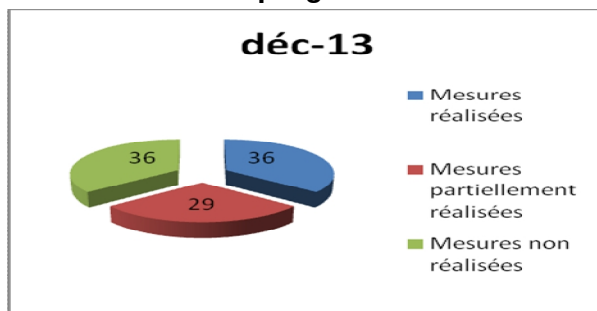
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	5	36	-	-	3	21
Mesures partiellement réalisées	4	29	4	-	4	29
Mesures non réalisées	5	36	5	5	7	50
Totaux	14	100	14		14	100

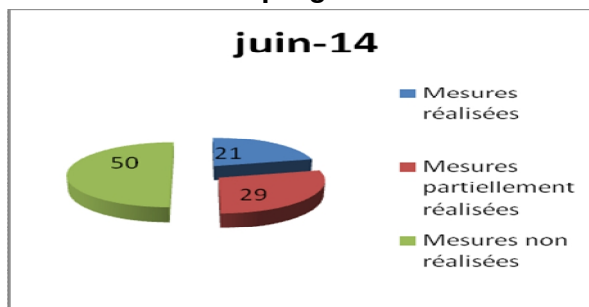
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Elaborer et faire adopter le nouveau Code foncier**

Un atelier national de validation du nouveau code foncier sera organisé à Lomé en Octobre 2014. Le document issu de cet atelier, sera transmis au secrétariat général du gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres.

- **Elaborer et réviser les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de 20 villes**

Les schémas directeurs de trois localités à savoir : Anié, Cinkassé et Pagouda sont révisés.

- **Exécuter les schémas directeurs par l'implantation et l'ouverture de la voirie primaire de 15 villes**

Les schémas directeurs des villes d'Atakpamé et Dapaong sont en cours d'exécution avec implantation et ouverture d'une dizaine de kilomètres dans chaque localité. Une dizaine de Kilomètre de voies de grand contournement dans les villes d'Atakpamé et de Dapaong sont implantées et ouvertes.

- **Elaborer les études de création de la Banque de l'Habitat du Togo avec toutes les parties prenantes**

Le document d'étude de création de la Banque de l'Habitat du Togo est élaboré et validé en septembre 2014.

- **Elaborer et faire adopter la politique de l'habitat et du développement urbain au Togo**

Le document de politique de l'habitat et du développement urbain au Togo est élaboré et validé le 03 octobre 2014.

- **Mettre en place le mécanisme de suivi de la Stratégie Nationale de Logement**

Une équipe de recherche, de délimitation et de viabilisation du site pour les logements sociaux est mis en place

- **Elaborer le budget programme et le CDMT du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat**

Une cellule budget programme a été mis en place chargé de l'élaboration du budget programme du ministère. Avec l'appui du Secrétariat permanent chargé des réformes, le budget programme du département est élaboré et validé à l'interne.

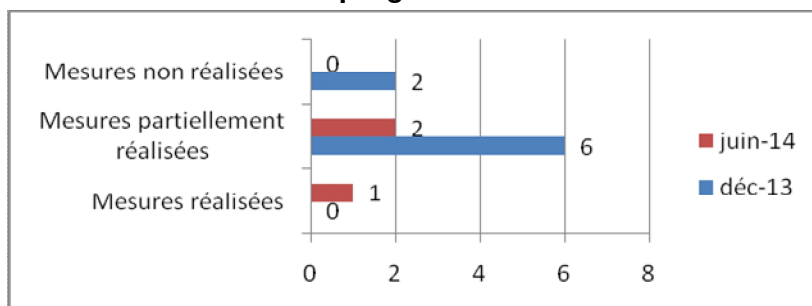
4.18 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération a programmé au titre des réformes 2014 -2016 trois mesures prioritaires déclinées en activités.

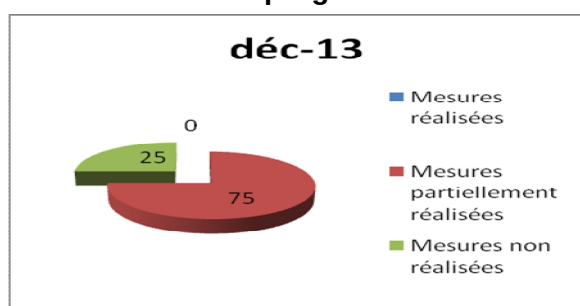
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	1	33
Mesures partiellement réalisées	6	75	2	-	2	67
Mesures non réalisées	2	25	-	1	0	0
Totaux	8	100	3		3	100

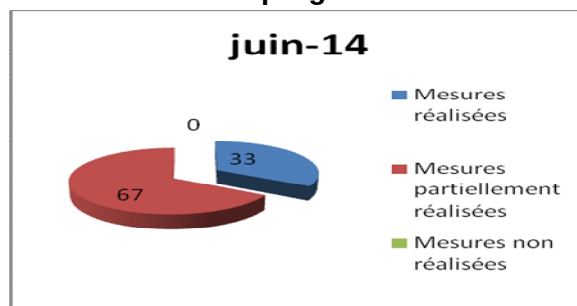
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Adopter et appliquer les nouveaux textes portant réorganisation du Ministère**

Pour la réalisation de cette mesure, le ministère a lancé quatre activités qui se présentent comme suit :

- ***Signature de l'arrêté portant organisation du Ministère et sa mise en œuvre :***

Cette mesure a été mise en œuvre par la signature, le 25 juillet de l'arrêté n° 060/MAEC portant organisation du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Cet arrêté est disponible tant à la Centrale que dans les Missions diplomatiques et Consulaires du Togo. Il est mis en application à tous les niveaux de l'administration.

- ***Adopter en Conseil des ministres le document de politique sectorielle du département et ses instruments de mise en œuvre :***

Cette activité est en cours de réalisation.

- ***Signature du plan de carrière et du statut particulier du personnel :***

Les projets relatifs aux deux activités sont également en cours de réalisation.

- **Promouvoir la culture de résultats dans les Missions diplomatiques et consulaires du Togo**

La mise en œuvre de cette mesure prioritaire appelle deux activités :

- ***Instituer la pratique de cahier de charge aux Ambassadeurs avec suivi et évaluation :***

Cette activité est mise en œuvre avec l'élaboration et la signature par le ministre d'une lettre de mission remise à chaque Ambassadeur avec obligation d'un rapport d'activités trimestriel.

- ***Renforcer les Ambassades en ressources humaines de qualité, capables de répondre aux défis de la diplomatie togolaise :***

Cette activité est en cours de réalisation. En effet, le ministre a déjà affecté plusieurs dizaines de diplomates dans les ambassades depuis janvier 2014. Le processus des affectations suit son cours. La première vague des affectés ont tous rejoint leur nouveau poste d'affectation.

- ***Impliquer la Diaspora dans le développement économique et social du Togo.***

Cette mesure prioritaire pour sa mise en œuvre appelle l'exécution de deux activités à savoir :

- ***Mener les campagnes de sensibilisation à travers les zones de forte concentration de la diaspora togolaise pour l'amener à investir dans le pays :***

La cellule chargée de la coordination du programme de la diaspora mise en place par les autorités et initialement placée sous la tutelle de la Primature est revenue au Ministère des affaires étrangères et de la coopération, qui en assure la tutelle à ce jour. Les études relatives à la sensibilisation et mobilisation de la diaspora ont été validées en atelier les 11 et 12 avril 2012.

Cette validation a ouvert la voie aux campagnes de sensibilisation de la diaspora à travers le monde.

Ainsi, un comité composé de professionnels venus de plusieurs horizons (ministère des affaires étrangères et de la coopération, le patronat, l'Université et l'Agence de promotion de l'emploi) a rencontré une forte communauté de la diaspora togolaise à Paris, Bruxelles, Cologne, Washington, Ottawa, Abidjan et Dakar pour apporter à la diaspora les changements sociopolitiques réalisés au pays et les opportunités d'affaires qui s'offrent à celle-ci au Togo.

- ***Organiser les tables rondes d'échanges avec la diaspora à travers les grandes capitales occidentales et africaines à forte concentration de togolais de la diaspora, pour impliquer celle-ci dans le développement socio-économique du pays :***

Cette activité est mise en œuvre par la cellule et la direction des togolais de l'extérieur à travers une table ronde qui a réuni la diaspora togolaise en Afrique. Cette rencontre a rassemblé plusieurs centaines de togolais venus de l'extérieur, les 27 et 28 mars 2014 à Lomé. Un rapport détaillé de cette manifestation a été remis aux autorités togolaises.

De même, des facilités d'entrées et de sortie ont été accordées aux togolais de la diaspora qui n'ont plus besoin de visas pour retourner au Togo, comme dans le passé.

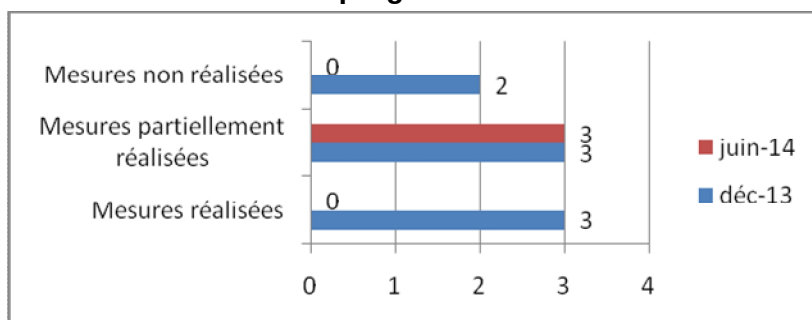
Dans le même sillage, une cellule de recrutement des compétences et de promotion des togolais dans les organisations internationales est opérationnelle en ligne au ministère des affaires étrangères et de la coopération.

4.19 Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire

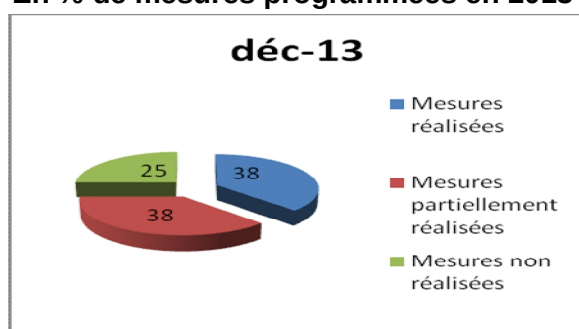
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	3	38	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	3	38	3	-	3	100
Mesures non réalisées	2	25	-	0	0	0
Totaux	8	100	3		3	100

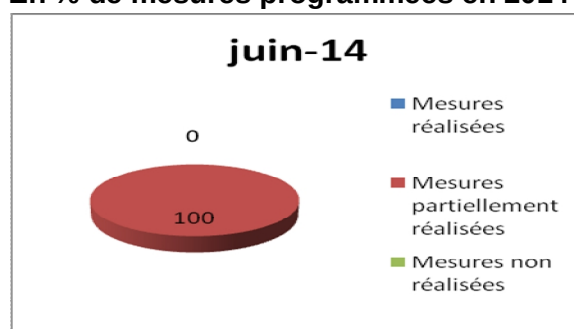
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



• Améliorer l'accès à l'éducation

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'Education pour tous, le Ministère poursuit la mise en œuvre de la stratégie de construction basée sur l'approche communautaire. Cette stratégie est menée par le projet PERI. Ainsi 795 salles de classes sont construites pour cette rentrée scolaire 2014–2015. La transformation des établissements communautaires en établissements publics poursuit son cours.

L'introduction du sous-cycle dans l'enseignement primaire est effective depuis la rentrée scolaire 2012-2013 et suit son cours. Ceci a permis d'encourager l'accès à l'éducation et de réduire le taux de redoublements entre les sous cycles.

La capacité de formation initiale des enseignants du préscolaire et du primaire s'est accrue avec la sortie d'une nouvelle vague des normaliens qui vient d'être affectée pour prendre service dès cette rentrée. Les Ecoles Normales de Notse, de Niamtougou, Sotouboua, de Tabligbo et d'Adéta accueilleront chacune deux cent(200) élèves cette rentrée avec le concours de recrutement qui vient d'être lancé. L'objectif renouvelé est que tout enseignant doit désormais passer par l'école normale.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique d'identification et de prise en charge des enfants vulnérables suit son cours.

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de santé scolaire, de nutrition et de prévention du VIH/SIDA en milieu scolaire avance. A ce sujet, le document d'introduction de la cantine scolaire dans nos établissements scolaires a été validé en juillet 2012 et une stratégie du programme d'éducation préventive en matière de santé, de nutrition et du VIH/SIDA est élaborée avec l'appui d'un consultant recruté par le projet éducation et de renforcement institutionnel (PERI). Ce document est validé en mai 2014.

Dans le cadre de la mise en place du dispositif d'immatriculation et de suivi du cursus scolaire des élèves des modules de formations sont élaborés et dans deux semaines les chefs division de planification des Directions Régionales vont être formés suite à l'acquisition de 12 ordinateurs portables réceptionnés le 18 Août 2014.

- **Améliorer la qualité de l'enseignement primaire**

En matière de l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire, le MEPS est en cours d'expérimentation des curricula du préscolaire et du primaire. La formation des inspecteurs de l'Education en élaboration des Plans de Travail des Inspection (PTI) est présentement en cours dans les régions.

La formation des enseignants dans les Ecoles Normales est désormais un acquis pour notre système.

S'agissant de l'Education Inclusive, des dispositions sont en cours pour une étude de faisabilité pour la création d'écoles spécialisées pour les enfants en situation de handicap. C'est pourquoi depuis bientôt trois (03) ans, le ministère a fait introduire les rampes à la construction des bâtiments scolaires afin de permettre aux handicapés moteurs d'avoir un accès facile. Des manuels de formation en écriture braille et en langue des signes ont été élaborée avec le concours de l'ONG Handicap International (HI) afin de rendre effective l'éducation inclusive au Togo.

- **Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif**

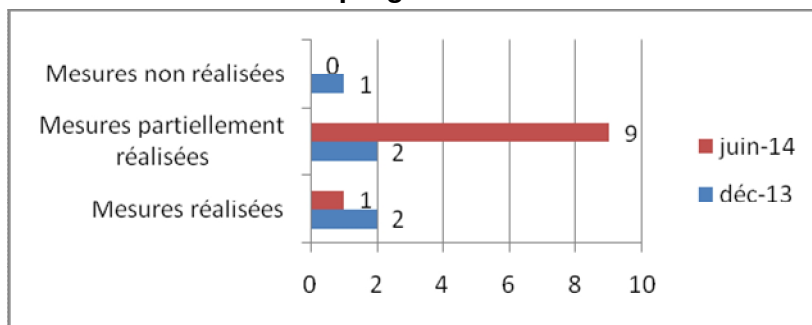
Les principaux acteurs sont formés à l'élaboration de l'étude diagnostique de la carte scolaire préalable à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une méthodologie de la carte scolaire. Cette carte scolaire permettra non seulement d'identifier les besoins en infrastructures scolaires, en matériels pédagogiques mais aussi d'améliorer l'allocation des personnels enseignants aux établissements. Ce processus qui a connu un début avec un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), s'est arrêté par faute de financement. Nous sommes à la recherche du financement pour poursuivre ce processus.

4.20 Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

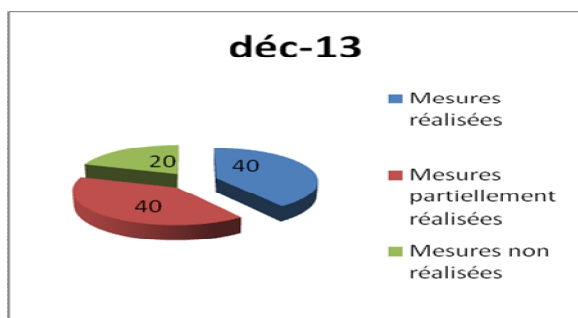
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	2	40	-	-	1	10
Mesures partiellement réalisées	2	40	2	-	9	90
Mesures non réalisées	1	20	1	7	0	0
Totaux	5	100	10		10	100

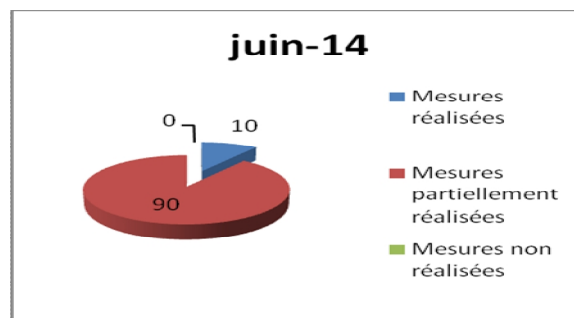
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



L'exécution de ces mesures se présente comme suit :

- **Mettre en place des outils pour la collecte, la gestion et l'exploitation des informations pour le pilotage de l'administration et de l'inspection du travail**

Le protocole d'accord a été signé avec le BIT qui a financé l'élaboration des outils et leur validation. Le processus d'élaboration est en cours.

- **Mettre en place l'observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle**

L'observatoire est logé au sein de l'ANPE et fonctionnel. Le projet de décret d'autonomisation a été validé par les acteurs et transmis au secrétariat général du gouvernement pour son adoption.

- **Faire adopter les politiques nationales du travail, de l'emploi et de protection sociale par le gouvernement**

Des trois politiques, seule la politique nationale de l'emploi et a été adoptée par le gouvernement le 24 mars 2014 en conseil des ministres.

- **Elaborer les CDMT des secteurs emploi, travail et protection sociale**

Les TDR sont élaborés pour le CDMT du secteur emploi et envoyé au BIT pour financement. Le département s'est parallèlement doté d'un budget programme qui cadre les besoins pour une période triennale.

- **Finaliser le processus d'élaboration des textes d'application du code du travail**

Une requête a été adressée au Bit qui a marqué son accord de principe pour le financement du processus.

- **Elaborer et vulgariser les textes d'agrément des bureaux de placement payant**

Les textes ont été validés par les acteurs en atelier. Il reste la validation par le Conseil National du Travail et des Lois Sociales avant leur transmission au secrétariat général du gouvernement. Toutefois, il faut noter que cette mesure est conditionnée par le renouvellement des membres du CNTLS qui est en cours.

- **Elaborer le répertoire opérationnel de l'emploi et des métiers**

Processus entamé l'année passée et en cours.

- **Appui à la mise en œuvre du programme d'appui à la réinsertion des conducteurs de taxis motos aux corps de métiers professionnels au Togo (PERREM)**

Le programme est disponible. Le financement n'est pas disponible pour sa mise en œuvre.

- **Elaborer et faire le suivi de la mise en œuvre du programme d'appui au développement de l'emploi en milieux ruraux (PADER)**

Le programme est disponible. Le financement n'est pas disponible pour sa mise en œuvre.

- **Elaborer la stratégie d'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi**

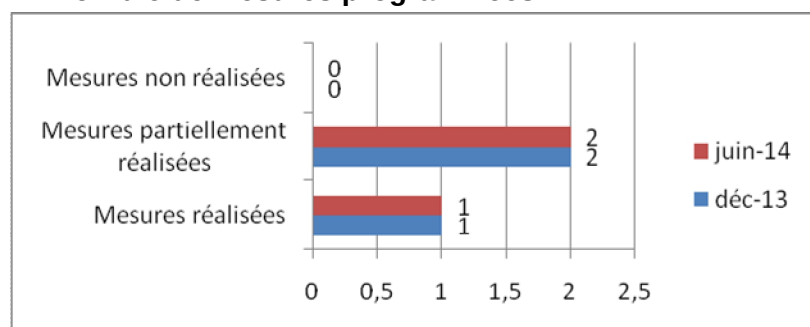
L'étude diagnostique de l'accès de personne handicapée au marché de l'emploi a été réalisée en décembre 2013 et validée en janvier 2014. L'élaboration du plan d'action en faveur de l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi est en cours. Le consultant est recruté et a commencé ses investigations.

4.21 Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

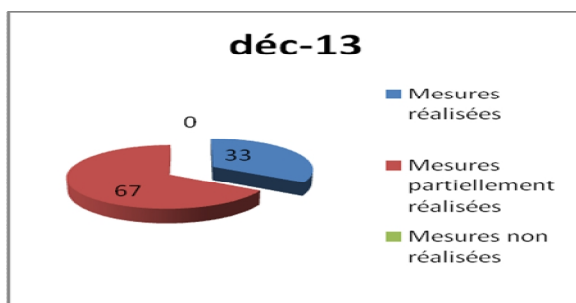
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	1	33	-	-	1	33
Mesures partiellement réalisées	2	67	3	-	2	67
Mesures non réalisées	0	0	-	0	0	0
Totaux	3	100	3		3	100

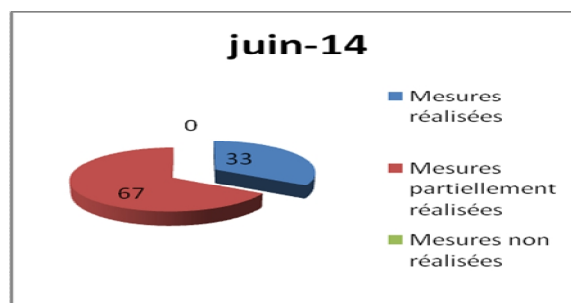
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



- **Adoption et mise en œuvre des textes de réorganisation du département**

- ✓ ***Adopter en conseil des ministres les politiques sectorielles du département et leurs instruments de mise en œuvre***

Le processus de validation des politiques sectorielles du département et leurs instruments de mise en œuvre en ateliers nationaux est achevé. Toutefois, le canevas national de politique publique sera utilisé pour ces nouvelles politiques avant leur introduction en conseil des ministres pour adoption.

- ✓ ***Mise en œuvre de l'arrêté N°2013-001/MERF/SG du 20 août 2013, portant organisation du MERF***

La mise en œuvre de l'arrêté d'organisation du MERF signé le 20 août 2013 est effective par la nomination des membres du cabinet, d'un nouveau Secrétaire Général, du Directeur des Ressources Forestières et d'autres directeurs.

Une tournée de présentation du nouvel arrêté et de sensibilisation des agents forestiers sur leurs rôles et responsabilités dans la gestion durable des ressources forestières a été organisée dans les cinq chefs-lieux de région à l'attention des agents du département.

- ✓ ***Elaboration du budget programme 2015 - 2017***

Le projet de budget programme 2015-2017 est en cours de préparation. Un atelier regroupant la Cellule d'implantation du budget programme élargi à d'autres membres est en instance de préparation pour son élaboration.

- **Promouvoir une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles**

- ✓ ***Mise en place des organes de la commission nationale de développement durable(CNDD)***

Les efforts sont en cours pour la nomination du Secrétaire Permanent de la CNDD. Le Démarrage du Projet de Renforcement des Capacités Nationales et Décentralisés de Gestion de l'Environnement (PRCNDGE) vise à fournir un appui pour l'opérationnalisation de la CNDD et de ses démembrements.

- ✓ ***Finaliser l'application métier pour la gestion des autorisations et le déployer au niveau des cinq régions économiques***

L'application métier pour la gestion des autorisations est finalisée et la formation des agents a été effectuée. Une acquisition partielle des équipements pour son déploiement dans les cinq régions économiques a été effectuée.

- ✓ ***Créer de plantations récréatives urbaines dans les préfectures***

A ce jour 3,1 ha ont été plantés et 1,5 ha piquetés sur 14,5 ha identifiés.

- ✓ ***Renforcer le système national de gestion des aires protégées***

Le cadre institutionnel de gestion des AP a été élaboré et est en cours d'analyse pour sa validation. Un projet de décret mettant en place l'Office National des Aires Protégées (ONAP) est élaboré et en instance d'étude en vue de son adoption en Conseil des Ministres. Le document de

stratégie nationale de gestion des AP est élaborée et validée. La délimitation et le bornage consensuel des AP sont en cours de réalisation (Balam et Alédjo entièrement délimités et bornés, 52% Fazao-Malfakassa et 60% Oti-Kéran).

✓ ***Finaliser les études de restructuration de l'ODEF***

Les études ont été réalisées et le rapport de l'étude a été déposé par les consultants avec les options stratégiques de développement de la structure. Les observations ont été faites et les amendements pris en compte dans le rapport provisoire.

Les concertations sont en cours pour identifier les priorités d'actions en vue de la mise en œuvre des recommandations qui restent liées aux moyens techniques et financiers. Ces derniers constituent un facteur limitant dans ce contexte de crise économique généralisée.

✓ ***Promouvoir la gestion durable des forêts***

Les projets d'arrêtés suivants sont élaborés et envoyés au SGG :

- projet d'arrêté portant sur la traçabilité des produits forestiers ligneux ;
- projet d'arrêté conjoint sur les redevances forestières ;
- projet d'arrêté portant composition du dossier de demande d'agrément ; et
- projet d'arrêté portant composition du dossier de demande d'importation, d'exportation, de réexportation et de transit des produits forestiers ligneux).

Diverses actions sont par ailleurs entreprises par le ministère pour lutter contre les crimes environnementaux et traduire les auteurs devant les juridictions compétentes. Ces actions ont ainsi permis au ministère d'enregistrer des résultats significatifs dans les domaines de lutte contre les trafics illicites d'ivoires et des produits forestiers ligneux.

En outre, le programme REDD+ élaboré par le ministère a été approuvé par le FCPF et est en cours d'exécution.

✓ ***Elaborer la cartographie rapide des bassins versants de la ville de Lomé et ses environs***

Le consultant recruté a réalisé la cartographie qui couvre une superficie de 582 Km². La réception provisoire a été effectuée et la présentation des rapports aux services techniques est en cours, en prélude à la réception définitive.

✓ ***Former les inspecteurs et formateurs pour une intégration des programmes de risques des catastrophes naturelles dans les curricula de l'éducation nationale***

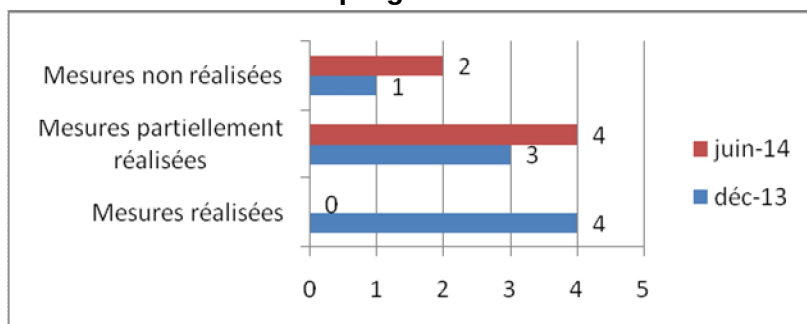
Deux ateliers de formation des inspecteurs et formateurs de l'éducation pour l'intégration des RRC dans les curricula de l'éducation ont été organisés et les RRC sont intégrés dans les curricula des enseignements préscolaire, primaire et secondaire. En outre, un guide des enseignants a été élaboré et validé par les acteurs.

4.22 Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique

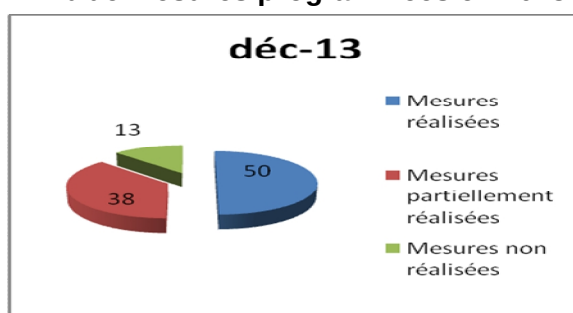
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	0	0	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	3	100	3	-	4	67
Mesures non réalisées	0	0	1	2	2	33
Totaux	3	100	6		6	100

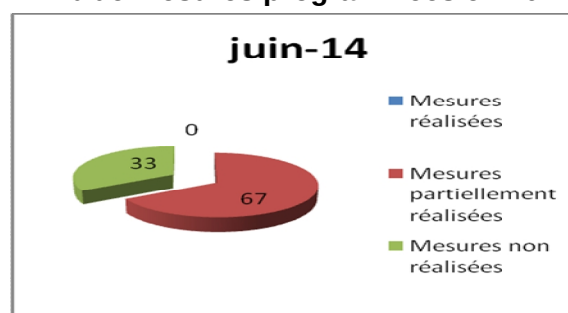
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Le Ministère de la Communication de la Culture des Arts et de la Formation Civique essaie, dans la mesure de ses possibilités, de mettre en œuvre les mesures de réforme et au terme du 1er semestre 2014, le niveau de réalisation se présente comme suit :

- **Actualiser et faire adopter la politique publique du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique**
 - a- grâce au Ministère de l'Economie et des Finances, le MCCAFC a réussi à faire fondre ses trois politiques (la politique culturelle du Togo, la politique du livre et la politique de la formation civique) pour en faire une seule c'est-à-dire la Politique Publique du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique, il reste la validation et l'adoption ;
 - b- le budget programme du ministère a également été élaboré.

Conduit par des consultants Canadiens, le processus d'élaboration des politiques et stratégies sectorielles, plan d'actions et suivi-évaluation a eu lieu du 10 Mars au 08 Août 2014 sanctionné par la remise de certificat à l'hôtel Sancta Maria le jeudi 07 Août 2014 à tous ceux qui ont participé activement aux travaux.

- **Renforcer les capacités des journalistes en formation civique et en éducation à la citoyenneté**

Pour insuffisance de fonds, en lieu et place du renforcement des capacités des journalistes en formation civique et en éducation à la citoyenneté, le Centre de Formation et de Recyclage en Communication a formé du 07 avril au 20 juin 2014, 46 agents de la communication et de la culture (06 journalistes, 15 comptables, 25 secrétaires).

- **Renforcer les capacités des artistes en développement personnel pour une meilleure réussite des réformes au Togo (deuxième phase)**

Les capacités de 06 artistes ont été renforcées du 31 mars au 04 avril 2014.

- **Poursuivre la modernisation des médias d'Etat**

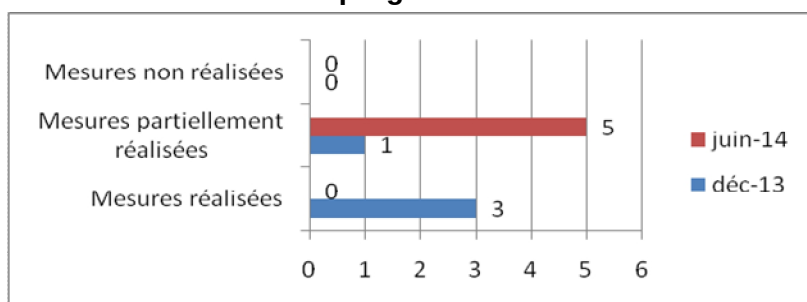
La seconde phase de la modernisation de l'ATOP s'est poursuivie avec l'électrification et la climatisation des bureaux annexes 1 de la direction de l'ATOP.

4.23 Ministère des Sports et des Loisirs

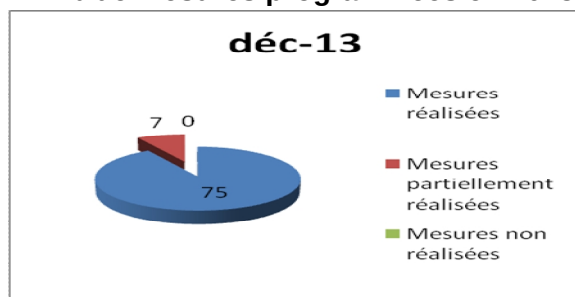
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	3	75	-	-	0	0
Mesures partiellement réalisées	1	7	1	-	5	100
Mesures non réalisées	0	0	-	4	0	0
Totaux	4	100	5		5	100

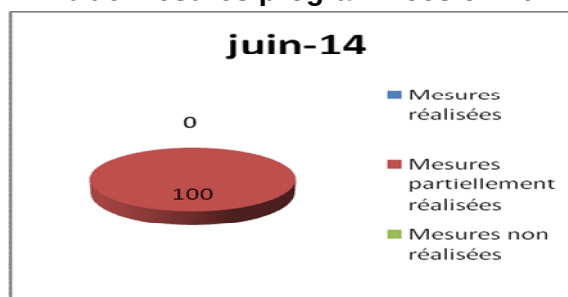
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes, le ministère des sports et des loisirs a programmé pour le compte du premier semestre de l'année 2013 la réalisation des actions suivantes :

- **Renforcer le cadre juridique et réglementaire du secteur des sports**
- ✓ ***Signature des conventions d'objectif avec les fédérations sportives nationales***

En mars 2014, le département a signé des conventions d'objectif avec vingt-deux (22) fédérations sportives affiliées au Comité National Olympique (CNOT).

Il est à noter aussi que le MSL a bénéficié d'un financement du gouvernement pour l'élaboration des textes d'application de la Loi portant Charte des Activités Physiques et Sportives incluant l'élaboration des textes programmés dans cette mesure. A cet effet un comité chargé de l'élaboration des avant-projets de textes est mis en place. Ces avant-projets feront l'objet d'analyses lors d'un atelier prévu à Kpalimé dans la première semaine du mois de juillet.

- **Approuver le plan d'actions de la politique nationale de sports (PNS) et la politique nationale des loisirs et son plan d'actions (PNL-PA)**

Les actions visant à faire approuver le Plan d'Actions de la PNS et la PNL-PA étaient en cours lorsque le ministère de l'économie et des finances a entamé le processus d'élaboration de la politique publique et du budget programme avec dix-neuf (19) ministères dont le MSL. Les travaux ont commencés le 10 mars 2014 et prendront fin en août avec le dépôt des documents au Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers. Ce plan d'actions de la politique publique des sports et des loisirs sera approuvé par les acteurs du secteur et le gouvernement après les observations des consultants internationaux commis à cet effet.

- **Mettre en œuvre de la politique nationale des sports (PNS) et la politique nationales des loisirs (PNL)**
- ✓ ***Elaboration des Plans de Travail Annuel (PTA) des plans d'actions de la PNS et de la PNL***

Les plans d'actions élaborés par les différents services ont été centralisés à la direction des études et de la planification pour élaborer le Plan de Travail et le Budget Annuel (PTBA) validé en comité sectoriel en février 2014. Le PTBA du MSL a servi à l'élaboration du budget programme.

- **Renforcer les capacités des ressources humaines**
- ✓ ***Renforcement des capacités des acteurs des sports pour la lutte contre le dopage***

Concernant cette activité, le MSL, a à travers le comité national antidopage (CNAD) obtenu un financement d'un montant de vingt mille dollars US (20 000\$) du fonds de l'UNESCO pour la réalisation du projet de développement des capacités des dirigeants des fédérations sportives nationales sur le dopage dans le sport. L'atelier a eu lieu en août 2014.

- **Rendre dynamique la pratique de l'EPS et les Championnats scolaires**
- ✓ ***Organisation des championnats scolaires et universitaires et détection des talents***

Les championnats scolaires et universitaires ont effectivement eu lieu et ont connu leur apothéose du 05 au 11 juin 2014 à Notsè. Les talents sélectionnés vont intégrer les centres de Kpalimé et de Bassar pour leur formation à la rentrée académique 2014-2015.

✓ **Formation des talents détectés dans les centres sports-études en création**

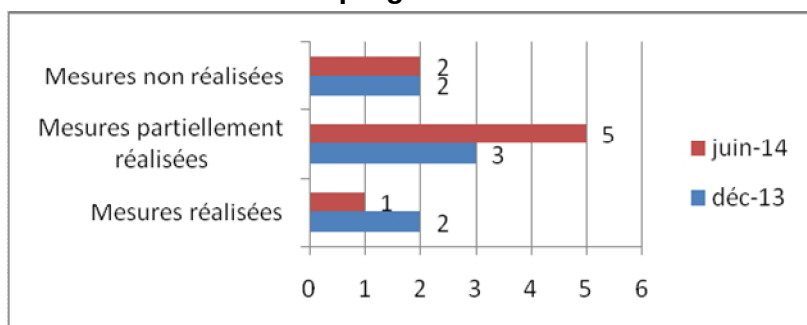
Les talents détectés au cours des championnats scolaires et universitaires 2013 ont intégré les centres de formation de Kpalimé et de Bassar à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014.

4.24 Ministère de la Santé

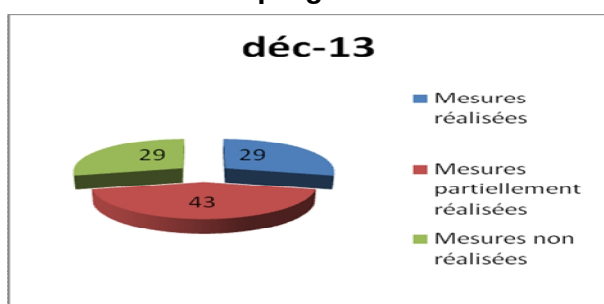
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	2	29	-	-	1	13
Mesures partiellement réalisées	3	43	3	-	5	63
Mesures non réalisées	2	29	2	3	2	25
Totaux	7	100	8		8	100

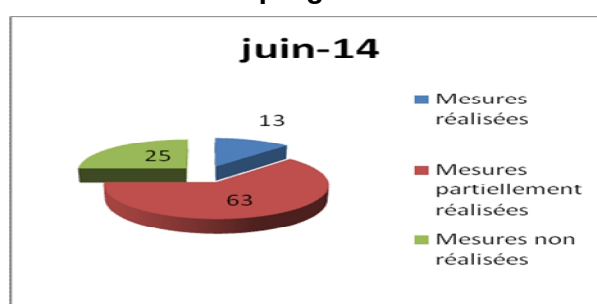
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2014



Au cours du premier semestre 2014, l'état d'avancement des mesures de réformes se présente comme suit :

- **Restructuration du Ministère de la Santé**

La restructuration du Ministère est en cours. En effet après l'adoption de l'organigramme en conseil des Ministres le Secrétaire Général de la santé a été nommé par décret. Il reste la mise en application totale de l'organigramme et les nominations aux autres postes.

Le ministère de la santé dans ses plaidoyers a pu gagner l'assentiment des partenaires en développement. C'est ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Humaines et de Médicaments en Santé (PAGRHS) intervient dans la réorganisation du Ministère et dans la formation des cadres. Il faut souligner ici

l'appui indéfectible des autres partenaires tels que, l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

- **Elaboration de la carte sanitaire nationale**

La carte sanitaire est en cours d'élaboration. Des termes de références ont été élaborés en collaboration avec les partenaires en développement. Ceci a permis de retenir un cabinet via les procédures de passation des marchés publics pour l'élaboration de la carte sanitaire. A ce jour le comité technique mis en place a pu valider les outils de collecte des données élaborées par le cabinet. Le département à travers sa Direction de la Planification, de la Formation et de la Recherche (DPFR) s'inspire des exemples de la sous région en vue de répondre aux aspirations profondes de nos populations.

- **Mise en œuvre de l'assurance maladie obligatoire**

Dans ce domaine, des bases et des principes clairs ont été établis. En effet le Ministère de la Santé à travers la Direction des Etablissements de Soins a pu définir avec l'INAM les différents coûts de prestation et les conditions d'intervention dans les structures de santé. Toutefois il est prévu de recruter un consultant pour évaluer les premières années d'exercice de l'INAM au niveau des formations sanitaires publiques, en vue de faire des recommandations et des propositions de textes.

- **Elaboration de la réforme hospitalière**

Dans le cadre des réformes dans les formations sanitaires un comité est mis sur pied pour étudier les différents contours du concept et faire l'état des lieux. Ce comité devra travailler sous l'égide d'un consultant en vue de faire des recommandations et propositions de textes. Ceci permettra à l'administration de prendre des mesures idoines pour l'amélioration des conditions de prestation dans les formations sanitaires.

- **Intégration de la gratuité de la césarienne dans la politique hospitalière**

La gratuité de la césarienne constitue une mesure majeure pour le département de la Santé. Pour garantir de manière durable cette gratuité des conclusions ont été tirées des expériences déjà acquises dans le domaine par des pays de la sous région ce qui a permis l'effectivité de cette mesure dans notre pays. Le premier semestre de l'année 2014 est à cet effet marqué par une disponibilité continue des kits de césarienne.

- **Renforcement des capacités du personnel de santé : en développement personnel et en gestion des équipements médicaux**

Sur le plan développement personnel 300 médecins et personnels soignants ont été formés sur : le concept du développement personnel du cadre, l'image de soi et les relations entre l'image de soi et le développement personnel et organisationnel ceci à travers des mégas ateliers les 8, 10 et 11 décembre 2010. Le département n'a pas pu réaliser cette mesure au cours de l'année 2013 faute de financement. Le premier semestre de l'année 2014 s'est achevé également sans financement.

Sur le plan gestion des équipements une étude a été financée par le budget de l'Etat gestion 2011 en vue d'élucider les contours de la bonne gestion des équipements médicaux. Le rapport de l'étude validé par les différents acteurs est disponible. Le département entend exploiter minutieusement ces résultats ceci dans le cadre du renforcement des capacités du personnel.

- **Appui aux collectivités locales à l'élaboration des plans locaux d'assainissement autonomes des eaux usées et excréta et promotion de l'hygiène dans les districts du pays**

Un plan de secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base au Togo a été élaboré et le document validé par l'ensemble des acteurs est disponible. Des ateliers de renforcement de capacité des Techniciens d'assainissement en promotion de l'hygiène ont été organisés à Kara et à Atakpamé.

Le processus d'élaboration des plans locaux d'assainissement autonomes des districts est enclenché. Ces plans seront validés au cours du mois d'octobre 2014.

Par ailleurs les inspections et contrôles sanitaires se poursuivent sur toute l'étendue du territoire national et des poubelles roulantes (étiquetées Ministère de la Santé Rendons notre environnement propre) ont été distribuées dans les différentes directions et formations sanitaires.

Il est à noter également que des motos de service ont été remises aux techniciens d'inspection en vue de faciliter les contrôles sanitaires dans les différents milieux.

• Renforcement des capacités des cadres du Service Audit et Contrôle de Gestion

Dans le cadre des contrôles de la gestion comptable et financière dans les formations sanitaires, dans les projets programmes et dans toutes les Directions de santé il est prévu de former les cadres du Service Audit et Contrôle de Gestion sur les techniques d'audits et contrôle de gestion et sur les logiciels comptables utilisés. Cette mesure n'est pas encore réalisée par faute de financement.

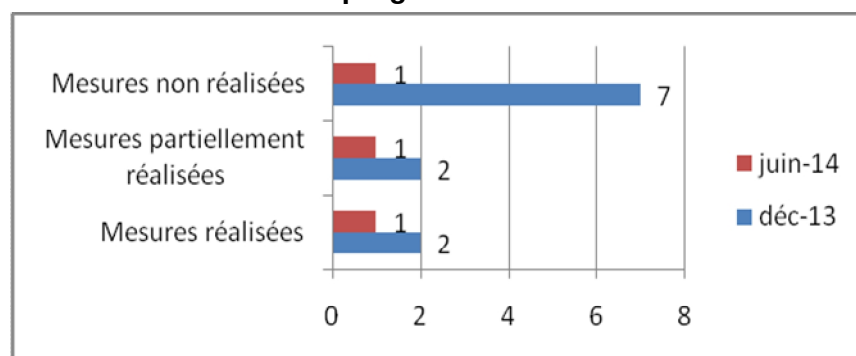
C'est dans cet ordre que se présente l'état d'avancement des mesures de réforme prévues au premier semestre de l'année 2014.

4.25 Ministère du Tourisme

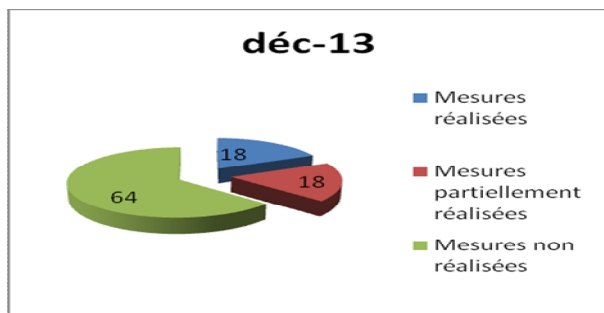
L'état des lieux de l'exécution des mesures de réformes programmées et les graphiques qui l'illustrent se présentent comme suit :

Répartition des mesures	déc-13		Programmation janvier 2014		juin-14	
	Nombre	%	Ancienne	Nouvelle	Nombre	%
Mesures réalisées	2	18	-	-	1	33
Mesures partiellement réalisées	2	18	2	-	1	33
Mesures non réalisées	7	64	-	1	1	33
Totaux	11	100	3		3	100

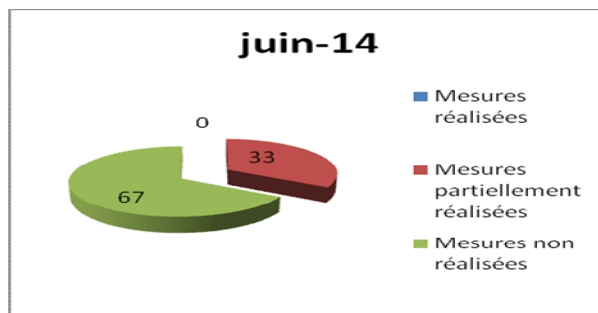
En nombre de mesures programmées



En % de mesures programmées en 2013



En % de mesures programmées en 2013



Sur les trois (03) activités programmées au premier semestre 2014, une (01) a été réalisée, il s'agit de l'élaboration du plan d'actions de la politique nationale du tourisme. Celle en cours est l'élaboration du plan directeur de développement et d'aménagement touristique.

L'activité portant sur l'actualisation et la vulgarisation des textes réglementaires du secteur hôtelier et touristique n'a pas connu un début d'exécution. Nous attendons toujours la mise à disposition de sa ligne de crédit.

5 Conclusion et recommandations

La volonté du gouvernement de mener des réformes pour une meilleure gestion des affaires publiques s'est timidement concrétisée au cours du premier semestre 2014 dans les départements ministériels.

Les contraintes majeures relevées sont d'ordre institutionnel et financier. En effet, la mise en œuvre des réformes connaît une lenteur administrative dans certains départements ministériels. Mise à part cette lenteur, le manque de financement n'a pas permis à certains ministères de mettre en œuvre des mesures. De même, d'autres départements ont un besoin pressant de renforcement de capacités. L'insuffisance en ressources humaines et en locaux ne mettent les cadres dans de bonnes conditions de travail.

D'importantes mesures ont été engagées par les autorités Au cours du premier semestre, notamment l'instauration d'un calendrier budgétaire rénové, l'institutionnalisation du processus CBMT, le vote de la loi portant code de transparence et de la loi organique portant lois de finances, l'opérationnalisation de l'OTR. Toutes ces mesures mettent le cap vers la deuxième génération des réformes qui modifieront en profondeur les pratiques budgétaires et les modes de la gestion publique.

La loi de finances rectificative, qui est intervenue au cours du premier semestre, a entraîné des coupes des allocations budgétaires liées à la non réalisation de certaines recettes programmées au budget de l'Etat et à l'augmentation des dépenses notamment les dépenses sociales. Ceci a eu des effets négatifs sur plusieurs départements ministériels particulièrement le retard des décaissements de fonds par le Trésor public pour la mise en œuvre de leurs réformes.

Les besoins étant donc énormes, il est nécessaire de rechercher des financements auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Le Gouvernement continue de lancer, ainsi, un appel aux Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir les réformes engagées.

Par ailleurs, les ministères et institutions s'engagent à consolider leurs activités de réformes au cours du deuxième semestre. L'accélération de ces réformes au cours des prochaines années permettra au Togo de se hisser au rang de pays émergents.

Le jeudi 23 Octobre 2014, s'est tenu à l'Hôtel Sancta Maria à Lomé, à partir de 9 heures 25 minutes, l'atelier sur la revue de la mise en œuvre des réformes dans les départements ministériels et institutions, au titre du premier semestre 2014. Organisé par le Secrétariat

Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers, a connu la participation des membres du Gouvernement, des membres du Corps Diplomatique, des Partenaires Techniques et Financiers, des chefs traditionnels, des représentants des collectivités territoriales, des cadres et les points focaux des départements ministériels, les organisations syndicales et de la Société civile et du Secteur privé.

RAPPORT DE L'ATELIER DE REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DU PREMIER SEMESTRE 2014

La cérémonie a été marquée par l'intervention de **M. Djossou SEMONDJI** Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances.

Dans son intervention, le Ministre a remercié les participants pour avoir répondu nombreux à cette 9^{ème} revue de mise en œuvre des réformes des différents départements ministériels et institutions, en cohérence avec la vision du Chef de l'Etat, son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE.

D'après le Ministre, la présente revue est une occasion pour apprécier les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et échanger sur les approches de solutions pour accélérer lesdites réformes dans nos ministères et institutions. Les réformes sont aujourd'hui un sujet d'actualité dans tous les pays.

Dans notre pays, poursuit le Ministre, d'importantes mesures de réformes ont été mises en œuvre depuis 2006 et ont permis d'une part d'améliorer les indicateurs économiques et d'autre part de corriger les goulots d'étranglement, d'intéresser les bailleurs de fonds et les investisseurs à notre pays.

Il s'est par ailleurs félicité du travail du Gouvernement qui, depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE a réussi à maintenir un cadre macroéconomique stable.

Evoquant les réformes de deuxième génération entreprises par le gouvernement, il a mentionné la promulgation en juin 2014 de la loi portant code de transparence et la loi organique portant loi de finances dont les textes d'application seront bientôt adoptés en Conseil des ministres, ce qui permettra d'accélérer la dynamique des réformes avec beaucoup plus de succès.

Il a cité entre autres mesures, l'élaboration des budgets programmes, l'élaboration du code foncier moderne, l'opérationnalisation de l'OTR, l'adoption de la loi portant modernisation de l'action publique par l'Assemblée Nationale et la publication périodique des données relatives à l'exécution budgétaire, réalisation qui a fait du Togo le premier des pays fragiles en matière de transparence et de la bonne gouvernance.

Pour finir, le Ministre a d'abord rendu hommage aux partenaires techniques et financiers grâce à qui certaines mesures ont été mises en œuvre et a exprimé les félicitations du Gouvernement aux membres du Comité de suivi des réformes, à tous les points focaux chargés du suivi des réformes ainsi qu'aux correspondants thématiques chargés du suivi de la réformes des finances publiques pour leurs efforts à faire avancer lesdites réformes dans notre pays. Ensuite, il a invité les participants à apporter des observations pertinentes pour améliorer la conduite du processus des réformes et à redoubler d'efforts pour soutenir et consolider les bases du développement de notre pays pour les trente (30) prochaines années afin d'assurer le bien être des populations.

Le Secrétaire Permanent a ensuite présenté aux participants un résumé succinct quelques mesures de réformes et leurs conséquences sur le développement de notre pays. Le Secrétaire Permanent a ensuite présenté aux participants de l'atelier le contexte des réformes, les résultats globaux obtenus à la fin de juin 2014, l'analyse des résultats et les perspectives pour le Togo.

Selon l'intervenant, le document de stratégie des réformes adopté par le Gouvernement en septembre 2010, trace un cadre cohérent d'élaboration et de mise en œuvre des réformes par les départements ministériels et institutions.

Depuis lors, des résultats tangibles sont enregistrés. En termes de bilan, au total 710 mesures ont été programmées dont 158 réalisées, 275 partiellement réalisées et 277 mesures non réalisées sur la période (2010-2013).

Au titre de l'année 2014, 460 mesures sont prévues. L'évaluation à mi-parcours révèle que 39 mesures sont déjà exécutées tandis que 300 sont en cours d'exécution et 121 n'ont pas encore connu de début de réalisation.

S'agissant du bilan de la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Finances Publiques et sur la période (2010-2013), il a été relevé que 378 mesures ont été programmées, 105 mesures ont été réalisées, 162 mesures sont partiellement réalisées et 111 ne sont pas exécutées.

Au titre de l'année 2014, au total 273 mesures ont été programmées. 20 mesures ont été déjà exécutées, 171 mesures sont en cours de mise en œuvre et 82 n'ont pas encore connu un démarrage de leur exécution.

Les résultats ont été obtenus spécifiquement dans le secteur des Finances Publiques. Ce sont entre autres: la signature du décret portant rénovation du calendrier budgétaire, l'opérationnalisation de l'OTR, l'élaboration du plan de réforme de la gestion de la dette, le processus de réorganisation et de modernisation du Ministère de l'économie et des finances, le vote de la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques et la loi organique portant lois de finances.

Dans les autres secteurs, il y a lieu de noter le Code foncier en cours de validation, le guichet unique du commerce extérieur qui est opérationnel, le Fonds national de la Finance inclusive (FNFI) en cours d'opérationnalisation, la vision prospective en cours d'élaboration, l'évaluation en juin 2014 de la première année de mise en œuvre de la SCAPE, l'élaboration des politiques publiques et des budgets programmes de 30 ministères et de la primature.

Ces résultats ont engendré des effets positifs sur les indicateurs économiques dont le secteur réel, les Finances publiques, la balance des paiements, la monnaie, la place du Togo dans le classement du Doing Business.

Dans une mise en garde, l'orateur a fait comprendre que pour accélérer la croissance économique, notre pays a intérêt à poursuivre la politique d'investissements publics et ne pas consacrer l'essentiel des ressources publiques aux dépenses de consommation.

Les difficultés relevées dans la mise en œuvre des réformes sont relatives à l'insuffisance de ressources humaines et matérielles, la non réalisation de certaines études structurelles malgré l'existence d'une dotation prévue à cet effet, l'insuffisance des ressources budgétaires par rapport aux besoins des départements ministériels.

Abordant les perspectives, le Secrétaire Permanent a orienté les participants sur certaines problématiques phares qui doivent retenir l'attention dans les années à venir. Ces préoccupations doivent être la qualité de la dépense publique pour accélérer la croissance économique, la qualité de la gestion de la dette publique et son évaluation pour les prochaines années, la sécurité des citoyens et les moyens pour y faire face, la délinquance urbaine, le chômage et la question de l'emploi,...

L'orateur a fait reconnaître un niveau satisfaisant d'engagement des départements ministériels dans le processus des réformes et a exhorté à plus d'effort pour l'amélioration des résultats obtenus.

Pour finir, il a fait observer que la consolidation et la promotion des réformes nécessitent des ressources financières importantes et a, pour cela, réitéré la nécessité d'un accompagnement des PTFs.

Après le Secrétaire Permanent, ce fut le tour des points focaux chargés du suivi des réformes pour la présentation des réalisations dans leur département ministériel. Des observations ont été formulées au terme desquelles un débat constructif a été ouvert et a permis aux participants de poser des questions d'éclaircissement et de formuler des suggestions.

Quelques sujets de débats

❖ Ministère de la communication et de la culture

Le débat a porté essentiellement sur la formation des journalistes sur le civisme et l'éducation à la citoyenneté. Les mesures ont été prises dans ce département pour nommer une personne responsable des marchés consacré à cette tâche. Il en ressort que les personnes responsables seront dotés des moyens indispensables pour la réussite de leur mission.

❖ Ministère des postes et de l'économie numérique

Le point focal du ministère a fait savoir que le WARCIP est un acronyme anglais : West African Regional Communication Infrastructure. Le projet vise la mise en place d'infrastructures pour améliorer la qualité des prestations et induire un effet positif sur les coûts.

Au sujet du choix d'un troisième opérateur de téléphonie mobile, le représentant du département a révélé que le processus de sélection est en cours par un consortium de sociétés. Un appel d'offres international a été publié en juillet 2014 et l'évaluation des offres se poursuit.

Le débat a porté essentiellement sur la formation des journalistes sur le civisme et l'éducation à la citoyenneté. Les mesures ont été prises dans ce département pour nommer une personne responsable des marchés consacré à cette tâche. Il en ressort que les personnes responsables seront dotés des moyens indispensables pour la réussite de leur mission.

❖ Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération(MAEC)

Au sujet de la planification, le département vient de créer une division de la planification et d'étude prospective mais dispose d'un personnel insuffisant.

❖ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Les questions qui ont suscité les débats ont porté sur le fond de l'habitat, les raisons pour lesquelles certains terrains avec titre foncier ont des problèmes de contestation ; la description du processus de création de la banque de l'habitat ; les dispositifs protégeant les emprises des routes.

A toutes ces questions le point focal a apporté des explications claires : le fonds de l'habitat existe et a pour objectif de permettre aux entreprises et sociétés immobilière légalement constituées d'entreprendre les projets de construction des logements sociaux. Pour éviter des litiges fonciers, l'acquéreur d'un terrain doit s'approcher des services appropriés de l'Etat pour les renseignements adéquats.

❖ Ministère de la Sécurité

La préoccupation liée au problème de sécurité a été débattue. Selon le point focal, dans le cadre du renforcement de capacités, les cadres de la police se font former à l'extérieur du fait qu'il n'existe pas encore une école de renommée internationale ; conscient de ce problème un projet de création d'une école est en cours. Pour lutter contre la criminalité, de nouveaux postes de polices ont été créés mais ne sont pas suffisamment équipés pour répondre à temps. Une unité mixte de police et de gendarmerie est mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du code de la

route. Un plan de sécurité a été élaboré pour quadriller la ville de Lomé. Toutefois la police compte sur la collaboration de la population pour bien réussir sa mission.

❖ **Ministère de l'eau**

Le sujet des sachets plastiques produits par les entreprises de vente de l'eau potable a été soulevé. Le département a fait des inspections et demandé à ces entreprises de produire désormais des sachets biodégradables en leur accordant un délai pour se conformer à cette mesure.

❖ **Ministère de l'agriculture**

La question sur les attributions de l'ANSAT est clarifiée. Elle a pour rôle principale de garantir la sécurité alimentaire en régulant les prix, en offrant un meilleur prix d'achat aux paysans. Les paysans qui veulent vendre leur production à l'extérieur peuvent aussi se diriger vers la structure pour les renseignements, il a été demandé au département de libéraliser le marché pour permettre la modernisation réelle de l'agriculture.

Ministère délégué auprès du MAEP, Chargé des infrastructures rurales

❖ **Ministère de l'Administration Territoriale**

Le débat a porté sur la réglementation des cultes. A ce sujet, le représentant du Préfet du Golfe a fait savoir que très souvent la préfecture tranche les plaintes liées aux exercices de cultes en rappelant les concernés à l'ordre. En cas de refus d'obtempérer la préfecture peut procéder à la fermeture de ces lieux de cultes.

❖ **Ministère des enseignements primaires et secondaires**

Le point focal a fourni des éclaircissements sur des actions menées dans le cadre de la politique de santé scolaire. A ce sujet une cantine scolaire respectant des normes hygiéniques a été introduite. Les écoles doivent se doter d'une boîte à pharmacie. Des mesures de prévention du virus Ebola doivent être prises et appliquées dans les établissements scolaires. Il a été demandé au département d'introduire dans les curricula l'enseignement des langues telles que l'anglais, le chinois.....

❖ **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le département a été interpellé d'une part sur les efforts entrepris pour une bonne mise en œuvre du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et d'autre part la régularité des diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur dont certains fonctionnent en toute illégalité.

Le point focal, dans son développement, a fait comprendre que le système LMD est une des conséquences de la mondialisation. Le Togo n'a pas été le seul pays à opter pour cette réforme mais l'ensemble des huit (8) pays de l'UEMOA. La réforme permettra la mobilité des étudiants au cours de leurs cursus. Pour répondre à l'insuffisance des ressources financières que rencontrent les universités togolaises dans l'application de la réforme, il a été recommandé que les parents fassent des efforts financiers pour accompagner l'Etat dans la mise en œuvre de cette réforme afin de garantir une formation de qualité.

Au sujet des établissements privés d'enseignement supérieur, le représentant a fait connaître que certains forment dans des filières pour lesquelles ils n'ont pas l'agrément du Ministère de l'enseignement supérieur tandis que d'autres délivrent des diplômes pour lesquels ils n'ont pas l'autorisation et cela au grand dam des étudiants et parents. Selon le point focal, une équipe mise

en place par le département a déjà entrepris des missions de contrôle dans les établissements privés tandis qu'une brigade est en création pour diligenter des contrôles inopinés et plus réguliers afin de mettre fin aux dysfonctionnements.

Les participants ont demandé que la liste des établissements qui sont en règle soient rendus publics dès que possible.

Après le passage en revue des actions de réformes en cours dans les départements ministériels au titre du premier semestre 2014 suivi des questions, observations et suggestions des participants, le Secrétaire Permanent, au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, a prononcé le mot de clôture des travaux. L'atelier a pris fin à 18 heures 30 minutes.

Fait à Lomé, le 23 Octobre 2014

Le Collège des rapporteurs,

KOUGNIGAN Akou-Komi : Point Focal chargé des réformes du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

TCHAKOU Kokou Messan : Point Focal chargé des réformes du Ministère de Enseignement Supérieur et de la Recherche

LANTAME Gnon : Point Focal chargé des réformes du Ministère du Tourisme

AMADOU Abdel-Fatah: Chef de la Division du suivi des réformes et des relations avec l'Union Européenne au Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers du Ministère de l'Economie et des Finances (SP-PRPF).

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)

LISTE DE PRESENCE DE LA REVUE DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU 1^{er} SEMESTRE 2014
23 OCTOBRE 2014 A SANCTA MARIA LOME

N°	NOMS ET PRENOMS	MINISTERES/INSTITUTIONS	TITRES	CONTACTS
1	SEMODJI Mawussi Djossou	Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	Ministre	22 20 67 23
2	M ^e SESSENOU Fiatsuwo Kwadjo	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Ministre	22 22 16 04
3	OHIN Elliott	Ministère de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration	Ministre	22 20 60 81
4	NUBUKPO Kako	Ministère auprès du Président de la République chargé de la Prospective et de l'Evaluation des Politiques Publiques	Ministre	22 21 88 33
5	KOLANI Gourdigou	Ministère de la Fonction Publique	Ministre	22 22 25 79
6	ANATE Kouméalo	Ministère de Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique	Ministre	22 21 29 23
7	AHARH-KPESSOU Mongo	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers	Secrétaire Permanent	22 21 54 44
8	KWASSI Tossa Koffi	MUH	Secrétaire Général	90 04 29 55
9	TCHALA Y. AMED	MTPT	Coordinateur	90 39 58 79
10	DAYO A. N'Sougan	MTPT	Administrateur civil/Chargé d'études	90 21 36 68

11	ALAWI Kodjo	MTPT	Attaché d'administration	90 83 75 19
12	LAWSON Tévi Agbédudu	MEF/DAC	Chef section	90 19 01 69
13	GONE Mawouwoyona	Communication	Directeur radio rurale/Notsè	90 12 40 39
14	ANAMINA A. Dissougma	MPEAT/DGPD	Point focal chargé des réformes	90 05 06 25 anasimplice@gmail.com
15	PATANATOM Tchilabalo	Primature	Assistant à la division comptabilité	91 25 80 42 patkoss2p@yahoo.fr
16	DJASSIBE T. Paul	MER/SG	Point focal chargé des réformes	90075514 pauldjta@yahoo.fr
17	AZIANKA K. Mawouko	Mairie du 2ème Arrondissement	Président de la plate forme	90 04 55 90 etcbaz@yahoo.fr
18	LARE Konnegbéne	DPPSE/MAEP	C.S.	90 33 66 70 konnegbnelar@yahoo.fr
19	WASSINKOU Taguindina	MEPS	Assistant au Point focal chargé des réformes	91 59 69 79 wassdina@yahoo.fr
20	AJORI ADJEI K. Joël	MDBJEJ	Assistant	90 28 40 21 kdjoriadjei@yahoo.fr
21	Togbui Dogbe ALLEN VII	Chef traditionnel	Représentant le chef canton	90 21 29 01
22	WOTTOR Komivi	MER/SG	Assistant au Point Focal chargé des réformes	90 26 87 57
23	KLUTSE A. Messan	MAEC/CAB	Attaché de Cabinet	92 59 31 91
24	KONDO Komlan Oniandon	MAEC/DVBCM	Chargé d'études	90 34 44 50
25	ABINA Nésitang	MAEC	Chef division Planification	90 79 24 75 leonabina@yahoo.fr

26	ETSINYO Kossi	Préfecture du Golfe	Chef centre Etat-civil	93 25 14 00
27	DATAGNI Nakpane	Préfecture du Golfe	Chef division des Ressources Humaine	90 31 92 68
28	HOUMEY M. Mawuena	Délégation spéciale	Conseiller	99 64 98 48
29	MOROU Alidou	Délégation spéciale de la Mairie de Lomé	Conseiller	90 05 69 59
30	PANA Sabi	PARCI-2	Chargé de la formation	91 95 26 68 sabipana@yahoo.fr
31	KPOAHOUN Gérard	CAT/DGTCP-MEF	Chargé d'études	90 15 84 12
32	PANA Abalo	DIGA/MEF	Chargé d'études	91 16 33 16
33	ATITSO Kadjogan	Caisse de retraites du Togo	Chef service	90 78 98 16
34	AGBOKOU Dodzi	CI/MEF	Ingénieur Informaticien	90 05 55 94
35	TASSOUN K. Prosper	Radio Dawul-Bassar	Directeur	90 33 02 37 tassprosper@gmail.com
36	NAGNANGO Bouraïma	Radio Langmtaaba	Directeur	90 01 10 12
37	KOUAMI Tchandoré	Radio Mongo	Directeur	90 02 94 45
38	ALI Goumoubni	Radio rurale des Savanes	Directeur	90 72 82 34/99 35 13 78
39	BAATCHO Yawo	MEF/IGF	Correspondant thématique	90 12 39 47
40	VESSOU Kodjo	CSTT	Coordinateur du projet	90 20 07 03

41	DEGUENOU Junior	Radio de la Paix	Journaliste	90 17 04 76
42	AKAKPO Iyatan Komi	MEF	Correspondant thématique	90 43 18 98
43	MAMANH Abd-Nafiou	MASPFA	Point focal chargé des réformes /Juriste	90 05 56 15
44	TCHAKOU K. Messan	MESR	DAAF/MESR	90 12 54 92
45	LANTAME Gnon	MT	Point focal chargé des réformes	90 07 30 49
46	TINAKA W. Kossi	MCCAFC	Point focal chargé des réformes	90 02 33 06
47	DIABAKTE Kounadi	MER	Directeur de Cabinet	90 87 93 60
48	NTAGUNGIRA Carpophor	BAD	Economiste	90 64 63 69
49	ADJOTE Kossi Ognandou	UNSIT	Conseiller	90 21 18 57
50	ASSIMTI Hodabalo	MTPT	DGTP/DCRR	90 03 02 44
51	KOGBETSE MENSAN	Conseil National du Patronat	Chargé de mission	90 98 95 93
52	KOUGNIGAN Akou Komi	MUH	Point focal chargé des réformes	90 94 99 71
53	DIKEWU Kouassi	Délégation spéciale 3è arrondissement	Conseiller	90 02 19 24
54	AGBODO Afi Merveille	Ecole Nationale d'Administration	Elève	92 96 06 04
55	AMEKOUDI M. Médard	Ecole Nationale d'Administration	Elève	92 42 59 63

56	AHANOGBE Komla Messa	Ecole Nationale d'Administration	Elève	90 36 79 49
57	KPEMSI Abidé	Ecole Nationale d'Administration	Elève	91 81 98 00
58	NEGBANE D. Kibanda	Cour des Comptes	Conseiller Référendaire	90 05 39 25
59	EDOU Z. Koffi	Ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la Pêche	Directeur des Ressources Humaines	90 02 99 68
60	TOBI Kossigan	SG/MAEP	Point focal chargé des réformes	90 96 56 20
61	AGATE Peberan	Ecole Nationale d'Administration	SG/ENA	90 33 86 63
62	DZOGBEKLO Komla	Ecole Nationale d'Administration	Elève	90 00 05 67
63	BABAI Abdon-Laminon	CGCT	Commissaire chargé des normes	90 37 69 73
64	MIKEM Anumu	Délégation Spéciale de la Commune de Lomé	P.D.S. 4 ^{em} Arrondissement	22 21 07 13/90 16 43 77
65	SOKPOR Kossi	OTR	Chef de Division	90 38 68 77
66	AHIABLE-Gouna Essi	MCCAFC	Chef Division Planification	90 11 19 16/22 22 33 20 monicahi2009@gmail.com
67	KAINA Béréneké	MSL/DEP	Directeur des Etudes et de la Planification	90 97 01 34/22 47 07 40 derpmsltg@yahoo.fr
68	HOUNYO Afi Epse KLIKO	MDHCD/CVJR	Chef de Division	91 63 97 45 nyonougan@yahoo.fr
69	PEDANOU Ben	METFPI	Directeur de Cabinet	90 09 66 87 ben-pedanou@yahoo.fr
70	NASSINI Commi	MPEN	Conseiller	90 02 70 98 commi.nassini@postel.gouv.tg

71	ADOBLEY E. Koffi	MPEN	Assistant au chargé de Mission	90 78 09 69 koffi.adobley@postel.gouv.tg
72	DANTIDJI K. Eze	MREMA	Chargé des reformes de l'Etat	90 09 24 19 ezianthony7@yahoo.fr
73	SOVI Adem	MREMA	Secrétaire Général par intérim	90 01 80 50
74	OGBONE Oniankitan	PARCI-2/MEF	Coordinateur	90 03 27 09
75	TCHAKPAOU Péssikilé	SG/MEF	Chargé d'études	90 86 16 67
76	HOUNKPATI K. Biova	SG/MEF	Chargé d'études	90 71 03 25
77	BADIBATELA Maroba	SG/MAEP	Chargé d'études	91 88 32 14
78	N'DAAM Gnazou	Tourisme	Directeur de Cabinet	90 01 07 34
79	KADOASSO Mawinesso	CNTT	Conseiller en Communication	90 29 08 73
80	TCHAKPI A. Mèza	DOSI	Attachée d'administration	90 13 93 92
81	YABRE Dago	MTESS	Secrétaire Général	90 04 22 26
82	KPOGO Yao Egnonam	MASPFA	DG/AS	91 68 34 08
83	HOTSIAME K.O.	IGE	Inspecteur d'Etat Adjoint	90 10 07 77
84	ABIE Marira	Ambassade de France, Service Economique	Chargée de mission	Marina.abie@dgtresor.gouv.fr
85	AFOLA K. Selom	Journaliste radio SKY BADOU	Journaliste Reporter	90 00 34 36

86	HLOMADOR Mathias	UGSL	Secrétaire Général	90 04 63 94
87	GBADAGO A. Kouadjo	SNSS	Directeur Financier et Comptable CNSS	90 04 93 67
88	SOWOU Ibrahim	FMI	Economiste	22 21 91 87
89	TSONTSOKO Mammam	CNENTIF-TG	Analyste financier	90 14 39 44 tsontsoko@yahoo.fr
90	SOGBO Komlavi Efanam	Ministère du travail	Economiste chargé de Planification	90 29 94 92 komlavis@yahoo.fr
91	d'ALMEIDA A.M	CVD/BAGUIDA	Secrétaire Economiste/Gestionnaire	90 20 59 37 atajoachim@gmail.com
92	EKPAOU Kadanga	MEF/DFCEP	Correspondant Thématique /Chef Division	90 10 26 56 epaou@yahoo.fr
93	PITTA SAMA M.	MS/SP-PNDS	Secrétaire Permanent	ma_desire@yahoo.fr
94	VIAGBO Komi Mawunam	MTESS	Directeur des Etudes/ Point focal chargé des réformes	90 16 27 05 ireneoviagbo@yahoo.fr
95	SINDIE E. Koffi	IGE	Inspecteur d'Etat	90 05 68 29
96	DJONGOU LARE K. Kouassi	MAEP	Attaché d'administration	90 54 62 58
97	ANOUMOU Mense	PSFG/MEF	Chargé PSFG	90 03 88 53
98	ATUTONU Komla Dodji	MERF	Chargé d'études	90 16 46 40
99	MELOMEY Koffi	Ministère de la Santé	Gestionnaire Comptable	99 47 58 30
100	ANITE Ahourma	MPDAT	Chargé d'études	90 15 17 60

101	TEDE Komlavi	MREMA	DAAF	90 38 40 04
102	M ^e LIMHOR Atta	Chambre Nationale des Commissaires - Priseurs	Président	90 02 35 73
103	Dr KPOTCHOU Koffi	Université de Lomé Département Sociologie	Chef Adjoint	90 13 77 43
104	KOUGBLENOU Kossi Pius	Comité de Développement de Bè	1 ^{er} Vice-président	98 48 38 48 / 93 09 89 77
105	OURO-TAGBA Dassassô	DST/Mairie de Lomé	Ingénieur	90 04 40 28
106	AWUTE Kossi	CDQ 4 ^e Arrondissement	Membre du Quadri logue	90 23 80 08
107	EKON Missodé	MEPS/DPEE	Directeur DPEE	90 01 94 34 ekomiss@yahoo.fr
108	KASSOINDEY E. Abolia	ICAT/MAEP	Chef division Communication Formation	90 03 01 71/22 34 52 84 akassoindey@yahoo.fr
109	APEZOUKE Komi	MEF/DE	Chef section	90 35 51 50
110	DARO Sakibou	MAEP/SG	Administrateur civil/membre de la CCMP	90 77 71 78
111	N'BALAKI Passimsiwé	MAEP/SG	Chargé d'études	91 13 97 31
112	ADONSOU Koffi Fridolin	ANPGF	DAAJ	90 32 94 60 frikodonsou@yahoo.fr
113	FIOGAN Dodzi	MJRIR	Chargé du budget	90 98 47 62 fiogandodzi@yahoo.fr
114	GAZERE Damigou	CRM-Lomé	Secrétaire Général	90 37 87 74 crmclome@yahoo.fr
115	SIGNAN Poromna	SP-PRPF	Chef Division	90 08 84 45 psignan@yahoo.fr

116	BOMBOMA Laré	Ministère de la Santé	Administrateur des services	90 09 83 36
117	HUKPORTI Koffigan	Ministère de l'Administration Territorial	Conseiller municipal 2 ^e arrondissement	90 05 34 95
118	KONOU N. Kodjo	Chefferie Nukafu	Représentant	90 14 76 70
119	COMLANVI Bertin	UEMOA	Conseiller	22 26 56 11
120	ATIKPUI Manguiza-Ani	SP-PRPF/MEF	Economiste	91 81 12 17
121	FALANI Damigou	MREMA	Administrateur	90 06 24 39
122	BALAWIA Atawa N.	NPEN	GRH/Point Focal chargé des Réformes	90 08 08 53
123	SOUMAÏLA Rassidi	MEF	DAF/DNCMP	90 33 55 16
124	ATTA Eyawélé	METFPI/DSRP	Economiste	90 71 28 68
125	LARE Bassoubinin	METFPI	Economiste	91 14 86 85
126	DARE Ypamanh	MSPC	Directeur Adjoint des Etudes statistique de projet et de suivi Evaluation	90 86 83 04
127	EZA Apéléte Koffi	MSPC	Inspecteur Général des Services de sécurité	90 90 26 57
128	DAKPUI Kaléti	MME	Point Focal chargé des Reformes	90 30 11 61
129	GNAVO Julien	CDQ NUKAFU	Secrétaire Général	91 74 38 16
130	ATIKOSSIE Adjé	CDQ 1 ^{er} Arrondissement	Représentant	90 06 24 51

131	EDOH Komlan Djifa	MATDCL	Chargé du Budget et de la Comptabilité	90 32 74 34
132	PIYINDA Eloani	MATQCL	Chargé d'études	91 94 25 61 eloani2006@yahoo.fr
133	KISSI Kodjo	MEF	Chef division	92 70 31 20 kodjokissi@gmail.com
134	NATCHABA K. Malik	Présidence	Conseiller	90 01 85 76
135	MISSITE Aworou Komlan	MJRIR	Secrétaire Général	90 03 30 38
136	KPOMASSI Daté Adoukonou	Responsable CDQ Hountigomé	Rapporteur	91 50 35 26
137	KAZIMNA Pazambadi	SEI/DAAF	DAAF	90 83 92 42
138	TOGBE Kossi	RADIO HORRON-Tsévié	Directeur	90 03 09 48
139	DOSSO Akom	CADERDT	Experte M & E	91 90 07 61
140	TAKASSI Kpindi	SP-PRPF	Chargée d'études	90 99 71 22
141	HODOR K. William	DGPD/MPDAT	Chargé d'études	90 14 03 10
142	AISSAH A. Sartchi	DC/MMR	Directeur de Cabinet	90 28 13 59
143	AGBETOU Edouard	Radio VGK	Journaliste (REC)	92 59 16 37
144	YAKPEY Comlan N.	CCIT	Responsable de service	22 30 82 62 eyakpey@yahoo.fr
145	VITSO Folly Sitsofè	FONGTO	Responsable de service Evaluation	91 83 51 74 follysitsofe@gmail.com

146	HOUESSOU Y. Vigninou	Conseiller de jeunesse	Ministère de Sport et des Loisirs	90 87 72 37 nsona2000@yahoo.fr
147	AGBEDINOOU Kokou	SGG	Economiste	90 15 29 42 agbeous@gmail.com
148	DANDJINOOU Kokou	DGTCP/DDP	Economiste	90 96 14 39 dandjinou2000@yahoo.fr
149	AGANO Kodzo Dogbéda	MSL	Administrateur civil	90 12 96 62 quoudjovy@yahoo.fr
150	N'DJAWA Wiyawo	SP-PRPF/MEF	chargé d'études	90 21 07 64 nwiayao@gmail.com
151	ATAKE Maquiliwè	MPDAT	Technicien en Transport Logistique et Transit	90 21 27 47 atakej@yahoo.fr
152	ADJE Yaovi	DGTCP/DDP	Chargé d'études	90 92 25 18 pasyao200@yahoo.fr
153	TCHEWAFEI A. Badja	MEPS/DPEE	Economiste-Planificateur	90 79 43 16 muscano@yahoo.fr
154	AMLALO Mensah Sédo	MATDCL/DDCL	Directeur	Amlalo_mensahsedo@yahoo.fr
155	NIMON Akla	ENA	Elève	91 12 54 41
156	KALAO S. Tchozo	MEF/SP-PRPF	Chargé d'études	90 78 86 95
157	SOUMANOU Moutala	DE/MEF	Chargé d'études	90 35 60 32
158	ALFA-TOGA Kafi	MEF/DAC	Chef section	90 83 04 21
159	KPANTE Assibi	Ministère du Commerce	Chef division Comptabilité et Finance	90 81 62 00
160	BALLEY Efrem	MAEC	Economiste	97 86 21 32

161	AMOUZOUKPE Edwige	MAEP	Chargée d'études	92 37 32 23
162	LAWSON Gildas	MJRIR	Comptable	92 81 11 25
163	DOGBATSE Emile	FONGTO	Assistant	91 79 37 72
164	SOULLEY Ali	CCIT	Analyste Financier	91 94 68 76
165	TENE Julie	Ecole Nationale d'Administration	Elève	92 81 09 63
166	HAMENOU Koumah	SP-PRPF	Chef Division	90 05 18 31
167	ADOVON A. Kafui	MCPSP/DCIC	Chef Division	91 72 47 07 christiaadovon@yahoo.fr
168	PAMAZI Tchakpaoudéma	Radio Kara	Secrétaire de Rédaction	90 24 83 59 broemiles2002@yahoo.fr
169	DOSSEH Komlan Enyonam	Préfecture du Golfe CVD Sagbado	Secrétaire	90 26 72 38/99 57 26 06
170	KAMAGA K. Paul	ST-DSRP/MPDAT	Secrétaire Technique	90 12 51 56 pkamaga@yahoo.fr
171	AMENKEY Komi	MCPSP/DCIC	Chargé d'études	90 90 71 17 komi.amenkey@commerce.gouv.tg
172	TODZRO Dimaké	ST-DSRP/MPDAT	Chargé de Programmes	90 15 32 83 dimaketodjro@hotmail.fr
173	DOGO Madawè	MDBAJEJ/DEP	Chargé de la Planification	90 89 28 25 pameyoyo@yahoo.fr
174	GUETOU Emmanuel	MASPFA	Chargé d'études	90 97 79 04 eguetou@yahoo.fr
175	AKOTCHAYE Kodjo	MERF	Chargé d'études	90 91 88 80 akokolienne@yahoo.fr

